

Denis François BUYSSOT et Jeanne PARATRE sont les parents de:

Denis Claude, signe: Denys Claude Buysot, ° 10.12.1703, p Claude BUYSSOT, signe: Claude Buysot, m Marie RISSEY, ne sait pas signer

Jeanne Geneviève, ° 7.3.1706, b le 8, p Honneste Garson Simon François PARASTRE, commis au greffe de Nogent, de St Laurent de Nogent sur Seine, signe: Parastre de la Haulte ...o..., m Honneste Fille Genevieve Antoinette POULAIN, de St Laurent de Nogent sur Seine, signe: Genevieve Poulain

Anne, ° 5.10.1709, b le 6, p Simon PRUDHON, recev. de la terre et seig. de St Aubin, m Anne NOEL, ne sait pas signer

Denise Françoise, ° 9.3.1713, b le 10, p François GRILLAT, m Denise BOIVIN, † 15.10.1716, (†) le 16

Toussaint, ° & b 15.3.1715, p Toussaint LAURENT, ne sait pas signer, m Honnête Femme Edmé HERLUYSON, signe: Edmé Herluyson, † 25.4.1715, (†) le 26

Barbe, ° & b 22.1.1717, p Edmé VAILLANT, signe: Edmé Vaillant, m Barbe JACOB, signe: Barbe Jacob

Jean, ° & b 31.8.1718, p Jean DES JARDINS, signe: Jean Des Jardins, m Edmée BUYSSOT, ne sait pas signer

A.3.A.2. Jean, signe: Jean Buissot, domestique du Paraclet, manouvrier, de Quincey

∞ 9.2.1707 à Edmée LAURENT, signe: E Laurent, servante domestique du Paraclet à Quincey, ° ca 1679, † 9.9.1714, (†) le 10, fille de Claude L., † /1707, et Charlotte PILLAVOINE

Jean, ° 5.12.1708, b le 6, p Jean BOIVIN, de St Michel Godefroy, m Anne NOEL, ne sait pas signer

Edmée, ° 6.10.1710, b le 7, p Jacque OUDIN, boucher au Paraclet, ne sait pas signer, m Edmée BUISSOT, ne sait pas signer

Anne, ° 28.7.1712, p Jerosme BUISSOT, ne sait pas signer, m Anne HERLUYSON, ne sait pas signer

∞(2) 2.7.1715 à Jeanne DRÛ, ne sait pas signer, ° ca 1693, fille de Edmé D., † /1715, et Claudine ASSELINE, † /1715

François, ° 25.12.1716, b le 26, p François MASSEY, ne sait pas signer, m Honnête Femme Edmée HARLUYSON, signe: Edmée Harluyson, obiit et (†) le 31

Jean, ° 25.12.1716, b le 26, p Jean COLLET, signe: Jean Collet, m Marie Anne HADOT, signe: Marie Anne Hadot, obiit et (†) le 30

Jean, ° & b 6.12.1717, p Jean ROHAR, ne sait pas signer, m Susanne GUILLEMARD, ne sait pas signer, obiit et (†) le 7

B. Charles, signe: Charle Buysot, ! En 1707-1721

C

CADET

La famille CADET est originaire de Saint-Hilaire et Gélannes.

A. Simon, ! en 1502

Simon CADET paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1502¹.

CAILLÉ

Bien qu'un Etienne CAILLÉ, de Quincey, soit cité à Saint-Aubin à la fin du XVIème siècle, la plupart des familles CAILLÉ installées dans le village sont issues de Claude CAILLÉ, manouvrier à Quincey au début du XVIIème siècle.

La famille CAILLÉ est connue à Quincey depuis la première moitié du XVIème siècle.

➤ En 1521, le nom de Jean CAILLÉ est évoqué dans un témoignage².

➤ En 1539, Jean et Claudin CAILLÉ, sont prisonniers à Nogent/Seine pour des voies de fait sur un particulier de Quincey³.

1 Symon CADET paye cens à Saint-Aubin en 1502 pour III arpents et demi de terre [AD 10 - E* 2880]

2 Le 28.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan DE VIGNE, charpentier et laboureur demeurant à La Chaulme lès Paraclet, âgé de 48 ans ~. Il dit être venu il y a 30 ans ou environ du lieu de La Mothe Saint Jehan au pays de Charolais, diocèse d'Autun, faire sa demeure au lieu du Paraclet lès Saint-Aubin. Il dit avoir été garennier et garde par diverses années par l'espace de 6 ans et plus. Il déclare que dès 4 ans ou environ, Noble Seigneur Messire Michel DE POISIEU, Sieur de Foujon ou Madame sa femme, baillèrent à feu Jehan DES MASSUES leur fauconnier demeurant à Quincey, environ 3 à 4 arpents de terre peuplés de bois faisant partie de la garenne qu'il a essarté. Il a vu depuis 6 ans Mathurin COURONNEAU, P.re DU CLOS, le ...UITEUX, la femme de Jehan DES MASSUES, Clémen. BALLIGAUULT, Adam MOTET, Jehan COUSTURIER, George BARBOTIN, un nommé le charron, Guill. DUREAU et Jehan CAILLÉ et autres, conduire chev... et mener en leurs maisons à leurs chevaux et harnois grande quantité de bois à chauffer [AD 10 - E* 2813]

3 Le 7.11.1539, sentence du bailliage de Nogent au profit de Charles DUCLOS contre Jehan et Claudin CAILLEZ, prisonniers à Nogent/Seine, appelant de leur emprisonnement. Renvoi au juge de Saint-Aubin. Rapport de Didier PATELLIER, sergent de Saint-Aubin

- En 1551 et 1552⁴, Gilles CAILLÉ, laboureur à Quincey, époux de Françoise DESQUAINS, vend des terres.
- En 1591, Claude CAILLÉ comparait avec d'autres habitants de Quincey sur le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts⁵.

A. Etienne, de Quincey, ! en 1573

En 1573, Etienne CAILLÉ, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin^{6, 7}.

Etienne CAILLÉ est cité pour avoir repris une maison détenue en 1525 par Jean DEVIGNE le jeune,

Le 23.10.1539, information de Didier PATELLIER, sergent ordinaire en la terre et justice de Saint-Aubin qui a amené Jehan et Claudin CAILLIER, demeurant à Quincey, trouvés en flagrant délit, lesquels ont été constitués prisonniers à la requête de Charles DUCLOS pour suspicion de fuite.

Par Denis POPILLARD, mayeur de Saint-Aubin à la requête de Charles DUCLOS, boucher demeurant à Marnay à l'encontre des CAILLER, frères, laboureurs demeurant à Quincey.

Denis BENOIST, demeurant à Saint-Aubin, âgé de 35 ans ~. Il a dit que ce jourd'hui à une heure de l'après-midi, il a vu lesdits CAILLERS frères qui avaient noise à Charles DUCLOS, tellement que ledit déposant a vu donner un coup de pierre audit DUCLOS par un desdits CAILLER et a vu l'un desdits CAILLER qui tenait l'épée dudit DUCLOS laquelle était rompue en deux pièces. Ledit DUCLOS a été trouvé tout sanglant et blessé avec grande effusion de sang. Il a reçu un grand coup de pierre entre les épaules. Jehan CAILLIER tenait une serpe tachée de sang. Il a jeté l'épée rompue en un buisson.

Par Denis POPILLARD, mayeur de Saint-Aubin à la requête de Charles DUCLOS, boucher demeurant à Marnay à l'encontre des CAILLER, frères, laboureurs demeurant à Quincey.

Denis BENOIST, demeurant à Saint-Aubin, âgé de 35 ans ~. Il a dit que ce jourd'hui à une heure de l'après-midi, il a vu lesdits CAILLERS frères qui avaient noise à Charles DUCLOS, tellement que ledit déposant a vu donner un coup de pierre audit DUCLOS par un desdits CAILLER et a vu l'un desdits CAILLER qui tenait l'épée dudit DUCLOS laquelle était rompue en deux pièces. Ledit DUCLOS a été trouvé tout sanglant et blessé avec grande effusion de sang. Il a reçu un grand coup de pierre entre les épaules. Jehan CAILLIER tenait une serpe tachée de sang. Il a jeté l'épée rompue en un buisson.

Lyé GILLES, fils de Jehan GILLES, âgé de 20 ans ~. Il a vu les CAILLER chassant à grand courre Charles DUCLOS, qui tenait une épée entre le bois du four et la vieille muette, tenant une serpe par Jehan CAILLIER. Il vu frapper et jeter à terre ledit DUCLOS par ledit CAILLIER et lesdits CAILLIER étaient tous deux sur lui à le battre à grand coup. Ils l'ont battu à coup de serpe et poing jusqu'à grande effusion de sang. Quand il s'est approché, les autres s'enfuirent. Il mirent un grand coup de pierre et frappèrent ledit DUCLOS sur le dos. Ils avaient oté un panier de fromage dudit DUCLOS et caché derrière un buisson.

Claudin CAILLEY, demeurant à Quincey, prisonnier en prison de Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~, n'a voulu répondre.

Requête d'Andri DUCLOS, frère dudit Charles DUCLOS à présent au lit malade, demande 8 livres pour la nourriture dudit Charles DUCLOS et les médicaments [AD 10 - E* 2890]

4 Le 12.11.1552, Gilles CAILLEY, laboureur demeurant à Quincey, vend 1/2 quartier de terre à Quincey à Claude AYMERY, sergent royal à Nogent.

Le 30.1.1552, Gilles CAILLER, laboureur demeurant à Quincey, vend à Claude AYMERY, sergent royal à Nogent/Seine, 3 quartiers de terre à Quincey. A faire ratifier par Françoise DESQUAINS, sa femme - qui ratifie le 7.2.1552 -.

Le 27.3.1551, Gilles CAILLEY, manouvrier demeurant à Quincey, et Françoise DESQUAINS, sa femme, vendent à

laboureur à Quincey⁸.

B. Jean, ∞ /1617 à Barbe

Jean CAILLÉ fait une déclaration au terrier de Quincey de 1620-1621⁹.

Les héritiers de Jean CAILLÉ payent censive à Quincey par les mains de Jean CAILLÉ, Nicolas PARIS et François THOMAS en 1646. La succession est partagée entre Etienne GENNERAT, les héritiers de Claude CAILLÉ et Charles CAILLÉ¹⁰.

Jean CAILLÉ et Barbe sont les parents de:

- Louis, b 12.10.1617 Quincey, p Louys NOBLET & Guillaume LA RIBLE, m Claude VOITTEIN
- Guillaume, b dernier.1.1621 Quincey, p Guillaume DUREAU, m Françoise DUREAU
- Charlotte, b 17.7.1623 Quincey, p Charle CAILLE, m Estienne FEUBURIN, ∞ /1648 à Nicolas PARIS

En 1648, Nicolas PARIS déclare au censier de Quincey, à cause de sa femme Charlotte CAILLÉ, la succession de feu Jean CAILLÉ, son père, et encore de

Claude AYMERY, sergent royal à Nogent/Seine, 1/2 arpent de terre à Quincey, lieudit "Es Ormes" [AD 10 - E* 2938]

5 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour Quincey: Louet JANNOT, Jehan COUSTURIER, Jehan VAUCOULOIRS l'aîné, Jehan VAUCOULOIRS le jeune, Serain BONNOT, Laurens BONNOT, Didier VAUCOULOIRS, Claude CAILLÉ, Blaize PIERRE et Jehan GOBINOT [AD 10 - E* 2801]

6 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 6.2.1573 de Estienne CAILLEY pour:

- un pièce de terre au finage de Saint-Aubin, lieudit Les Seillons, contenant une troisième partie les trois faisant le tout d'un arpent, entre Pierre SYMON et Jehanne GARNIER, le chemin de la Chaulme et sur la commune de Saint-Aubin
- Taxé à 1 sol de cens et 1/3 de boisseau d'avoine. [AD 10 - E* 2875]

7 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Estienne CAILLEY pour 1 article: 1/3 d'un arpent de terre [AD 10 - E* 2882]

8 La maison et les héritages autrefois détenus par Jehan DEVIGNE le jeune, laboureur à Quincey - actes des 18.5.1525 et 20.3.1527 - sont à présent à Estienne CAILLÉ, Estienne JOUET, Nicolas HÉDRY, Jehan BARBOTIN, Jehan LARIBLE, tous demeurant à Quincey, et Ambroise BARBOTIN, demeurant à présent en la dite maison [AD 10 - 24 H 108]

9 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621: Jean CAILLEY (voisin de Claude CAILLEY), manouvrier à Quincey, déclare le 13.4.1621 un accin où il y a une maison, 5 arpents et 33 cordes de terres [AD 10 - E prov. 157 & 158, E* 2933]

10 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, la déclaration des hoirs de Jean CAILLÉ est payée par Jean CAILLÉ, Nicolas PARIS et François THOMAS en 1646; partage entre Estienne GENNERAT, les héritiers de Claude CAILLÉ et Charles CAILLÉ. La déclaration des hoirs de Anne CAILLÉ est payée par Jean CAILLÉ, acquis des héritiers en 1647 [AD 10 - E* 2932]

Louis et Guillaume CAILLÉ, ses frères, décédés^{11, 12}

C. Claude l'aîné, manouvrier à Quincey, (†) 2.1.1643 Quincey, ∞ à Sirette BENARD

En 1620-1621, Claude CAILLÉ, manouvrier à Quincey déclare au censier de Quincey une maison qui appartenait à feu Tristan CAILLÉ, son aïeul¹³.

En 1626, Claude CAILLÉ est témoin lors d'une déclaration des habitants de Quincey¹⁴.

L'église de Quincey déclare au censier de Quincey de 1646-1654 un leg fait par feu Claude CAILLÉ, laboureur¹⁵.

Les héritiers de feu Claude CAILLÉ, laboureur, font une déclaration au censier de Quincey en 1648. Ils sont 6: Jean CAILLÉ, Fiacre CAILLÉ, François DESQUINS époux de Sirette CAILLÉ, François HERVE, tuteur des enfants mineurs de feu Claude CAILLÉ, Antoine BOSSUOT, époux de Françoise CAILLÉ, Jean GALLOIS tuteur des enfants mineurs de feue Jeanne CAILLÉ, sa femme¹⁶.

Claude CAILLÉ est le père:

Claude le jeune, ! en 1643, † /1648, ∞ /1636 à Edmée

En 1643, Claude CAILLÉ est témoin dans un acte des eaux-et-forêts de Nogent/Seine¹⁷. En 1648, François HERVÉ fait une déclaration au censier du seigneur de Quincey comme tuteur des enfants mineurs de feu Claude CAILLÉ le jeune, fils de feu Claude CAILLÉ l'aîné¹⁸.

Jean

En 1648, Jean CAILLÉ fils et héritier de feu Claude CAILLÉ, fait une déclaration au censier du seigneur de Quincey¹⁹.

Sirette, ∞ à François DESQUINS

En 1648, François DESQUINS fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin à cause de sa femme, héritier de feu Claude CAILLÉ²⁰.

Fiacre, b 31.8.1617 Quincey, p Guillaume DUREAU et Blaize THOMAS, m Anne THOMAS, ∞ à Barbe BOSSUOT

En 1648, Fiacre CAILLÉ, fils et héritier de feu Claude CAILLÉ, déclare au censier du seigneur de Quincey un échange avec Jean CAILLÉ, son frère²¹.

Jeanne, ∞ 16.7.1645 à Jean GALLOIS, fils de Nicolas G. et Catherine COLLET

En 1648, Jean GALLOIS de Saint-Aubin déclare au censier du seigneur de Quincey un sixième des biens de feu Claude CAILLÉ, comme tuteur de ses enfants, dont Claude CAILLÉ est le grand-père²².

11 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Nicolas PARIS déclare le 30.12.1648 la succession de feu Jean CAILLÉ à cause de Charlette, héritière de son père, et encore de Louys et Guillaume CAILLÉ ses frères lesquels sont, l'un décédé pour certain au pays, l'autre on ne sait où [AD 10 - E* 2932]

12 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Nicolas PARIS, gendre de feu CAILLÉ, déclare un pré retiré d'Aubin ANCEAU [AD 10 - E* 2932]

13 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621: Claude CAILLEY, manouvrier demeurant à Quincey déclare:

- une maison, étable contenant deux chas qui appartenait à feu Tristan CAILLEY, aïeul du déclarant
- six cordes de terre à faire chénevière
- une quatrième part sur 4 de la moitié d'une grange qui fut à feu Tristan CAILLEY en "La Ruelle", ...
- soit en tout 10 arpents, 88 cordes.

Marguerite BARBOTIN, veuve de Claude CAILLEY, déclare:

- 4 maisons et des terres, certaines héritées de feu Pierre BARBOTIN [AD 10 - E prov. 157 & 158, E* 2933]

Tristan CAILLEY, (†) 24.10.1587 Quincey, d'où Katherine, marraine le 20.9.1574 à Quincey

14 Claude CAILLÉ est témoin lors d'une déclaration des habitants de Quincey lors de la grand messe du 21.6.1626 [AD 10 - 24 H 94]

15 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, l'église de Quincey déclare un leg fait par feu Claude CAILLÉ, laboureur [AD 10 - E* 2932]

16 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, la déclaration des hoirs de feu Claude CAILLÉ, laboureur: ils sont 6 en 1648, Jean CAILLÉ, Fiacre CAILLÉ, François DESQUINS époux de Sirette CAILLÉ, François HERVE, tuteur des mineurs de feu Claude CAILLÉ, Antoine BOSSU, époux de François CAILLÉ, Jean GALLOIS tuteur des mineurs de feue Jeanne CAILLÉ, sa femme [AD 10 - E* 2932]

17 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Quincey: Blaize THOMAS, la veuve Guillaume DUREAU, Claude CAILLÉ, François DESQUINS, Monsieur BARBOTIN, curé de Quincey, Anthoine LARIBE, François THOMAS, Estienne BAILLY, François HERVÉ, Lyé VOICTERIN, Aubin ANCEAU et Claude DACIER [AD 10 - E* 2803]

18 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, François HERVÉ est tuteur des enfants mineurs de feu Claude CAILLÉ le jeune, fils de feu Claude CAILLÉ l'aîné; mention d'un échange avec François DESQUINS de terres de Camélien BENOIST de Saint-Aubin (sans doute le 7 ou 8.12.1648) [AD 10 - E* 2932]

19 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jean CAILLÉ fils et héritier de feu Claude CAILLÉ, fait une déclaration le 8.12.1648 [AD 10 - E* 2932]

20 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, François DESQUINS fait une déclaration le 8.12.1648 à cause de sa femme, héritier de feu Claude CAILLÉ. Le 26.12.1648, il déclare un échange avec François HERVÉ. Il possède la succession de Nicolas DUPOING, la succession vacante de Laurent PAYANT; il déclare des acquis de Camélien BENOIST, BALIGAULT et Mathieu BAILLET [AD 10 - E* 2932]

21 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Fiacre CAILLÉ, fils et héritier de feu Claude CAILLÉ, déclare le 8.12.1648 un échange avec François DESQUINS, un échange avec Jean CAILLÉ frère de Fiacre; mention de Anthoine DELAUNOY et Bernabé AUBERT demeurant à Corquelin [AD 10 - E* 2932]

22 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jean GALLOIS de Saint-Aubin déclare le 7.12.1648 un sixième des biens de feu Claude CAILLÉ, comme tuteur de ses

Françoise, ∞(1) à Antoine BOSSUOT, ∞(2) à Laurent MASSEY

De 1648 à 1651, Antoine BOSSUOT déclare au censier du seigneur de Quincey la sixième partie des biens de feu Claude CAILLÉ dont il est héritier à cause de sa femme²³. Sa veuve paye en 1652 et Laurent MASSEY, époux de la veuve, paye en 1653 et 1654²⁴.

C.1. Fiacre, ne sait pas signer, vigneron, ! en 1644-1654, † & (†) 3.5.1660²⁵, ∞ à Barbe BOSSUOT, ° ca 1627, (†) 22.11.1669, ∞(2) à Jean DURANT, fille de Jean B. et Jeanne MERLIN

Fiacre CAILLÉ déclare 2 arpents, 53 cordes au censier du seigneur de Saint-Aubin²⁶.

Fiacre CAILLÉ a repris les vignes déclarées en 1638 par Antoine THOMAS au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin²⁷.

En 1644, Fiacre CAILLÉ figure dans une assignation de témoins concernant le bois de Pont/Seine, mais il est absent et l'enquêteur parle à sa sœur²⁸.

enfants, dont Claude CAILLÉ est le grand-père [AD 10 - E* 2932]

23 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Anthoine BOSSU déclare le 7.12.1648:

- un acquis de Nicolas PARIS, serrurier à Quincey, et Charlette CAILLÉ, sa femme, de la déclaration des hoirs de la veuve Jean CAILLÉ, beau-père dudit PARIS
- la sixième partie des biens de feu Claude CAILLÉ dont il est héritier à cause de sa femme; mention d'un acquis par feu Claude CAILLÉ de la veuve et des hoirs de Jean CAILLÉ
- échange avec François DESQUINS de la sixième partie d'un article de la déclaration de feu CAILLÉ [AD 10 - E* 2932]

24 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, déclaration de Anthoine BOSSU, à cause de sa femme héritière de Claude CAILLEY: il paye en 1648-1649 et 1651, il paye avec Jean CAILLÉ en 1650, sa veuve paye en 1652, Laurent MASSEY, époux de la veuve, paye en 1653-1654 [AD 10 - E* 2932]

25 Un Fiacre CAILLÉ, (†) 16.1.1651 Quincey

26 Déclaration non datée de Fiacre CAILLÉ pour 2 arpents, 53 cordes [AD 10 - E* 2876]

27 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration d'Anthoine THOMAS, plus tard à Fiacre CAILLÉ

Déclaration d'Anthoine THOMAS, il l'a vendu à Monsieur LARIBE de la Chapelle au mois d'Avril 1644

Déclaration de Régnauld COLLAS, il l'a vendu à Fiacre CAILLÉ [AD 10 - 24 H 105]

28 Dans une assignation de témoins concernant le bois de Pont le 25.5.1644 apparaissent Saint-Aubin :

- Aubin et Edmé FONTAINE, père et fils
- Jean BASIN, vigneron, parlant à Edmé FONTAINE son voisin
- Fiacre GUILLAUME, parlant à sa fille
- Maître Claude LAURENCEAU, élu en l'élection de

Fiacre CAILLÉ paye sa contribution au censier du seigneur de Quincey entre 1648 et 1654²⁹.

La descendance de Fiacre CAILLÉ et Barbe BOSSUOT est connue grâce deux actes de 1702³⁰ et 1703³¹ dans lesquels sont cités leurs enfants Anne, Claude et Antoine.

Fiacre CAILLÉ et Barbe BOSSUOT sont les parents de:

Nogent

- Jean DROUART, manouvrier, parlant à Julien VOICTERIN proche voisin
- Richard QUINSON, parlant audit Julien VOICTERIN
- Jean LENFANT, vigneron, parlant à Fiacre DIRESNE
- Anthoine BOSSUAT parlant à sa femme
- Fiacre CAILLÉ, parlant à sa sœur [AD 10 - E* 2811]

29 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Fiacre CAILLÉ paye en 1648-1654 [AD 10 - E* 2932]

30 Le 5.11.1702, reconnaissance d'une rente sur divers héritages à Saint-Aubin par Claude FONTAINE, vigneron à Saint-Aubin, tuteur des enfants mineurs de lui et feu Anne CAILLIÉ, héritière de feu Fiacre CAILLIÉ, vivant vigneron à Saint-Aubin et feu Barbe BOSSUOT, ses père et mère, Claude CAILLIÉ, vigneron à Saint-Aubin, héritier de feu Fiacre CAILLIÉ, son père, tant pour eux que pour Marguerite BARTINAT, veuve d'Anthoine CAILLIÉ, manouvrier à Saint-Aubin, tutrice des enfants mineurs d'elle et dudit défunt, héritier de feu Fiacre CAILLIÉ et Barbe BOSSUOT, et encore se faisant fort pour Scholasticque DURANT, veuve de feu Claude MUGUET, manouvrier à Saint-Aubin, héritière de Barbe BOSSUOT sa mère

Mention d'un contrat du 2.4.1686 devant DONDEAU, notaire à Nogent; mention de la rente constituée sur les héritages par François BILLOU, vigneron à Saint-Aubin, et Guillemette MIGOURDAIN sa femme au profit de Maître Anthoine POUCEOISE, prévôt de Marnay, le 9.2.1646 devant CHASTELAIN, notaire; cession des héritages audit feu Fiacre CAILLIÉ le 13.10.1654 devant Me LEFEBURE, notaire à Nogent, et reconnaissance de la rente par Fiacre CAILLIÉ au profit de Marie PARASTRE, veuve d'Anthoine POUCEOISE le 27.3.1656; lesdits FONTAINE et CAILLIÉ ne savent pas signer

Le 21.12.1702, Marguerite BARTINAT, veuve d'Anthoine CAILLIÉ et Scolastique DURANT veuve de Claude MUGUET, ratifient le contrat passé par lesdits FONTAINE et CAILLIÉ. Elles ne savent pas signer

Le 7.11.1703, Allexandre GAUTHIER, maréchal à Saint-Aubin, comme ayant épousé Scolastique DURANT auparavant veuve de Claude MUGUET, et Claude QUINSON, manouvrier à Saint-Aubin, comme ayant épousé Marie CAILLIÉ, héritière d'Anthoine CAILLIÉ et Marguerite BARTINAT, ses père et mère, ratifient le contrat. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/38]

31 Dans un terrier du ?2.1703 apparaissent Claude CAILLÉ, manouvrier à Saint-Aubin, Marguerite BARTINAT, veuve de Antoine CAILLÉ, manouvrier à Saint-Aubin, tutrice de leurs enfants, faisant fort de Claude QUINCON et Marie CAILLÉ, son gendre et sa

Anne Marie, ° 25.9.1645, b le 27, p Noble Philibert GILLOTTE, docteur en médecine, m R.de Dame, Madame Anne Marie DE LA ROCHEFOUCAULT, abbesse du Paraclet

Antoine, ne sait pas signer, b 24.1.1647, p Anthoine BOSSUOT, m Barbe DANTIGNY, ∞ à Marguerite BERTINAT

Catherine, cm 24.1.1668 Nogent/Seine à Aubin GUILLEMARD, fils de † Jean G.

Anne, b 11.10.1652, p Jaq. DUREAU, p.tre, m Damoiselle Marie NUGAU, † & (†) 15.9.1692, † "subitem. d'appoplexie", ∞ 24.11.1675 à Claude FONTAINE l'aîné, ne sait pas signer, laboureur, manouvrier, vigneron, ° ca 1650, fils de Jean F.

En 1679, Claude FONTAINE, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne CAILLÉ, héritière en partie de feu Fiacre CAILLÉ, tant pour lui que pour ses autres co-héritiers, se déclare propriétaire d'un jardin à Saint-Aubin³².

Marie, b 5.7.1654, p Gervais VERNIER, m Legere JAQ.MARD

Aubine, ° ca 1658, (†) 22.11.1669

Claude, b 22.4.1659, p Claude DESQUAIN, m Anne BAILLET, ∞ à Geneviève BASIN

C.1.A. Antoine, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ! en 1674, (†) 27.3.1694, † "subitem.", ∞ 8.1.1675 Saint-Martin-de-Bossenay³³ à Marguerite BERTINAT³⁴, ne sait pas signer, ° ca 1652, † & (†) 10.7.1710, fille de Simon B. et Françoise BLON

En 1674, Antoine fils de Fiacre CAILLÉ et Claude fils de Claude GUILLAUME, vigneron à Saint-Aubin, passent un marché avec le seigneur de Fontenay et La Croslière³⁵.

En 1680, Antoine et Claude CAILLÉ, manouvriers à Saint-Aubin, déclarent 2 pièces de vigne au censier de l'Abbaye du Paraclet. Ils ne savent pas signer³⁶.

filles, pour des biens procédant de feu Fiacre CAILLÉ.

Claude CAILLÉ, manouvrier à Saint-Aubin, seul, époux de Genevieve BAZIN fille de Toussaint [AD 10 - 24 H 58]

32 Le 31.12.1679, Claude FONTAINE, laboureur à Saint-Aubin, comme ayant épousé Anne CAILLÉ, héritière en partie de feu Fiacre CAILLÉ, tant pour lui que pour ses autres co-héritiers, déclare être propriétaire d'un jardin à Saint-Aubin, rue de Cormont, redevable de rente envers Pompée DARNOUL. Il ne sait pas signer [AD 10 - 2E 66/27]

33 D'après son acte de mariage, Anthoine CAILLÉ est dit fils d'Anthoine CAILLÉ; témoin Pierre BENOIST

34 Déclaration non datée de Marguerite BARTINAT, veuve d'Antoine CAILLÉ, manouvrier, pour 58 cordes 1/2 et 3 parts d'une maison, l'autre à Claude CAILLEY [AD 10 - E* 2876]

35 Le 2.11.1674, marché entre Antoine fils de Fiacre CAILLÉ, Claude fils de Claude GUILLAUME, vigneron à Saint-Aubin, qui ne savent pas signer, et Pompée DARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière, y demeurant, pour le façonnage d'un arpent de vigne [AD 10 - 2E 66/25]

36 Le 8.9.1680, Anthoine et Claude CAILLÉ, qui ne savent pas signer, manouvriers demeurant à Saint-

Marguerite BERTINAT, veuve d'Antoine CAILLÉ, manouvrier, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 58 cordes et demie de terre et 3 parts d'une maison partagée avec Claude CAILLÉ.

Antoine CAILLÉ et Marguerite BERTINAT sont les parents de:

Claude, b 19.2.1679, p Claude CALLIÉ, oncle, m Marguerite GALLOIS

Marie, ne sait pas signer, ° & b 18.3.1681, p Jean GALLOIS, musnier, signe: Jean Gallois, m Marie BERTINAT, St Martin La Fosse, ∞ 2.12.1702 à Claude QUAINSON, ne sait pas signer, manouvrier, ° ca 1678, fils de Gervais Q., signe: Gervais Quainson, manouvrier, et Hélène VALÉE

Jean, ° & b 2.12.1687, p Jean MASSEY, ne sait pas signer, fils de Pierre M. et † Charlotte BOSSUOT, m Genevieve BASIN, ne sait pas signer, épouse de Claude CAILLÉ, ∞ à Anne COLLET

C.1.A.1. Jean, signe: Jean Caille, vigneron, de Quincey, ∞ 6.7.1712 à Anne COLLET, ne sait pas signer, ° ca 1688, fille de Jean C., † /1712, et Edmée ADAM, ne sait pas signer

Anne, ° & b 25.7.1714, p Jean COLLET, m Anne BALIGAULT, ne sait pas signer

Marie, ° & b 20.1.1719, p Claude ROSÉ, ne sait pas signer, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer

C.1.B. Claude, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ! en 1688-1695, † 6.12.1710, (†) le 7, ∞ 21.6.1683 à Geneviève BASIN, ne sait pas signer, ° ca 1655/1656, † & (†) 4.11.1721, fille de Toussaint B. et Jeanne CANLET

En 1695, Claude CAILLÉ fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre le quart d'une maison où Fiacre CAILLÉ fait sa demeure³⁷.

En 1688³⁸ et 1703³⁹, Claude CAILLÉ, vigneron puis manouvrier à Saint-Aubin, fils de Fiacre, fait deux déclarations au censier de l'Abbaye du Paraclet à cause de sa femme Geneviève BAZIN, fille et héritière pour la moitié de Toussaint BAZIN.

Aubin, déclarent 2 pièces de vigne baillées des religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

37 Déclaration du 29.6.1695 de Claude CAILLEY pour:

- un total de 2 arpents, 63 cordes 1/2
- 1/4 de maison où Fiacre CAILLEY fait sa demeure
- 1/2 maison [AD 10 - E* 2876]

38 En 1688, déclaration de Claude CAILLÉ, vigneron à Saint-Aubin, fils de feu Fiacre C.

- au surplus d'Anthoine CAILLÉ
- à cause de Geneviève BAZIN sa femme, fille de Toussaint BAZIN pour 1/2, l'autre 1/2 à Fallette BAZIN, épouse de Jean MAITRE [AD 10 - 24 H 105]

39 Dans un terrier du ?2.1703 apparaissent Claude CAILLÉ, manouvrier à Saint-Aubin, et Gabriel MAISTRE, manouvrier à Saint-Aubin; Claude CAILLÉ, époux de Genevieve BAZIN, fille et héritière pour 1/2 de Toussaint BAZIN [AD 10 - 24 H 58]

D. Barbe

Jeanne, b 2.4.1627, de père inconnu, p Jean POTIER, m Matiette VAUCOU...

Claude⁴⁰, fils de Guillaume BLANCHARD, b 20.5.1634 Nogent/Seine, p Claude VIGNERON, m Barbe, fille de Claude LARGENTIER

E. Jean, vigneron, laboureur, † /1652, ∞ à Charlotte GUILLEMARD, probablement fille de Jean G., ∞(2) à Jean FONTAINE

Au censier du seigneur de Quincey, Jean CAILLÉ paye sa déclaration entre 1648 et 1651⁴¹, celle de Jean GUILLEMARD en 1646⁴², celle d'Edmé LECLER, laboureur, en 1649 et 1650⁴³ et celle de Jacques AUBERT, marchand à Nogent, en 1651⁴⁴. La veuve de Jean CAILLÉ paye en 1652, et Jean FONTAINE, son époux, en 1653.

Jean CAILLÉ et Charlotte GUILLEMARD sont les parents de:

Antoine, b 9.9.1647 Quincey, p Anthoine BOSSUOT, m Marie LA RIBE, ∞ à Marie COLAS

E.1. Antoine, ∞ 27.4.1673⁴⁵ à Marie COLAS, fille de Renaud C. et Anne SIMON

Marie COLLET, veuve d'Antoine CAILLÉ, déclare 4 arpents, 50 cordes au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴⁶.

Antoine CAILLÉ et Marie COLLAS sont les parents de:

Anne, b 1.10.1675 Quincey, p Charle PILAVOINE, m Anne POCHINOT

Antoine, ° et b 5.2.1679 Quincey, p Anthoine DE VIGNE, m Edmée ROUSSAT

Marie, ° 18.1.1683 Quincey, b le 20, p Claude JENNERAT, m Henriette THOMAS

Jean, b 22.5.1685 Quincey, p Anthoine LARIBE, m Edmé, sa sœur

F. Charles l'aîné, ne sait pas signer, ∞ à Jeanne DESQUAINS, † 24.1.1670 Quincey, (†) le 25

Nicolas, ∞ à Anne THONNELIER

Guillaume, b 7.2.1630 Quincey, p Guillaume LA RIBLE, m Barbe PIQUAR

Charlotte, b 19.6.1633 Quincey, p Charle BELOT, m Charlotte GARNIER

Charles, b 3.2.1636 Quincey, p Claude CAILLE, m Margueritte LA RIBLE

Charlotte, b 28.8.1640 ou 26.8.1641 Quincey, p Léonar ANCEAU, m Charlotte CHERAULT

Elisabeth ou Isabelle, b 14.2.1644 Quincey, p Anthoine LA RIBE, m Elisabeth VIDOT, ∞ 8.2.1672 Quincey à Antoine HERVEY, fils de François H. et Edmée THOMAS

F.1. Nicolas, propriétaire, laboureur, de Saint-Martin de Quincey, ° ca 1638, † 11.5.1688 Nogent/Seine, (†) le 12, ∞ 5.2.1663 à Anne THONNELIER, ° ca 1643, (†) 10.4.1678

Edmée, b 8.6.1664, p Claude GALLION, m Honneste Femme Gillette LE FEBURE

Nicole, b 4.7.1667 Quincey, p Anthoine HERVÈ, m Nicole CHEURIAU

∞(2) 11.7.1679 Marnay/Seine⁴⁷ à Anne HENRY BEAU, ne sait pas signer, ∞(1) à Edmé SENESTRE, de Marnay/Seine, ∞(3) 29.10.1688 Nogent/Seine à Antoine NAVIER, ne sait pas signer, laboureur à Nogent/Seine, ! en 1693⁴⁸

CANYN

A. Jean l'aîné, ° ca 1472 Marnay/Seine, ! en 1500-1535

Jean CANYN l'aîné de Marnay/Seine, est témoin dans deux enquêtes, en 1527⁴⁹ et en 1535⁵⁰. En 1527, il se dit âgé de 55 ans, donc né vers 1472.

40 fils naturel et légitime de Guillaume BLANCHARD, de Saint-Aubin et de Barbe CAILLIÉ, de Saint-Aubin

41 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jean CAILLÉ, laboureur, paye en 1648-1651, sa veuve paye en 1652-1653, Jean FONTAINE a épousé la veuve en 1653 [AD 10 - E* 2932]

42 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jean GUILLEMARD paye en 1646, Jean CAILLÉ en 1647-1651, sa veuve en 1652, Jean FONTAINE, époux de la veuve en 1653 [AD 10 - E* 2932]

43 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jean CAILLÉ paye en 1649-1650 la déclaration d'Edmé LECLER, laboureur [AD 10 - E* 2932]

44 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, la déclaration de Jacques AUBERT, marchand à Nogent est payée par François THOMAS en 1646-1650, Jean CAILLÉ en 1651, sa veuve en 1652, Jean FONTAINE, époux de la veuve en 1653 [AD 10 - E* 2932]

45 Reçu une dispense pour consanguinité au 4^{ème} degré le 17.4.1673 [AD 10 - G 4477]

46 Déclaration non datée de Marie COLLET, veuve de Antoine CAILLÉ, pour 4 arpents, 50 cordes [AD 10 - E* 2876]

47 Témoins: François HERVEY, beau-frère de l'époux, Anthoine HERVEY, son fils, de Quincey

48 Le 6.4.1693, contrat d'Anthoine NAVIER, laboureur à Nogent, époux d'Anne HENRY, veuve de Nicolas CAILLÉ, propriétaire à Saint-Aubin. Personne ne sait signer [AD 10 - 2 E 66/32]

49 Dans un acte du 10.6.1527, comparait Jehan CANYN l'aîné, à Marnay, âgé de 55 ans [AD 10 - E* 2860]

50 Le 29.6.1535, Jehan CANYN l'aîné est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

CAPERON

A. Jacquin, † /1491

Les héritiers de Jacquin CAPPERON payent censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1496⁵¹.

CARÉ ou GARÉ

A. Pierre, ∞ à Jeanne CORPET

Marguerite, b 8.8.1649, p Jean MERCIER, m Guillemette MIGOURDIN

Jacques, b 5.7.1654, p Jaq. QUARRE, m Jaquette SOMMILON

CARINET

A. Claude, ∞ à NN. L'ANGE

Marie, ° 5.2.1695 La-Chapelle-Godefroy, b le 6, p Edmé L'ANGE, signe, m Marie CHAMBRILLON, ne sait pas signer

CARON

A. Jean, ∞ à Marguerite ANHAÏTTE (?)

Sulpice (Supplice), b 15.6.1633, p Supplice ANHA..., m Denise LE ROUX, épouse de Francois GALLOIS le jeune

CARREAU

A. NN.

Anne, ∞ /1689 à Etienne BAZIN, maréchal

Jean⁵², signe: Jean Carreau

Maurice, signe: Maurice Carreau, de Saint-Martin de Pont/Seine

CATHELINAY

A. Michel, ∞ à Marie HORSIN

Jean, de Gomery, diocèse de Sens, ° ca 1666, ∞ 30.1.1690 à Edmée FONTENNE, ° ca 1666, fille de Jean F., † /1690, et Edmée GEHENNERAT

CAULAY

Famille qui apparaît à Saint-Aubin avec Edmé CAULAY en 1585.

On trouve aussi à Quincey un Jacques CAULAY, ∞ /1609 à Jeanne RIVIERE^{53, 54}.

52 A Fontaine-Mâcon, ∞ 22.11.1689 (publications à Fontenay Bauchery) de Jean CARREAU avec Anne LE BLANC. Témoins: Loup CAREAU, ne sait pas signer, père de l'époux, Savenien DANTON, ne sait pas signer, beau-frère de l'époux, Eloy CARREAU, ne sait pas signer, frère de l'époux

53 A Quincey:

➤ b 7.10.1609 de Jehanne, fille de Jacques CAULAY et Jehanne

➤ b 15.6.1612 de Claude, fils de Jacques CAULAY et Jehanne

54 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621, déclaration de Jeanne RIVIERE, veuve de Jacques CAULAY, le 12.11.1621, pour un accin où il y a une maison, plus un autre accin [AD 10 - E* 2933]

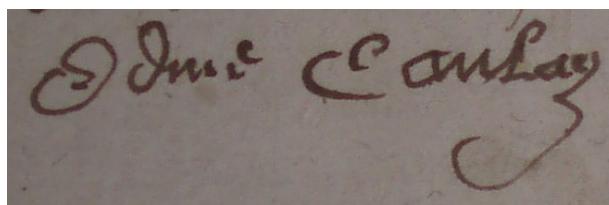
51 Les héritiers de feu Jaquin CAPPERON payent en 1491 (2 fois), 1494 et 1496 à Saint-Aubin pour leur cens; les héritiers QUAPERON/CAPRON payent en 1491 et 1496 pour leur héritage; Perin SINOS demerant à Villers paye à Saint-Aubin en 1493 pour les terres QUAPERON [AD 10 - E* 2880]

A. Edmé, signe: Edmé Caulay, tisserand de toile, ! en 1586-1615, probablement ∞ à une fille de Jean HUGUENIN le jeune

En 1586 ou 1588, Edmé CAULAY achète une maison à Guillaume HUGUENIN^{55, 56}.

En 1596, Pierre PILLAVOYNE paye censive pour l'achat d'un demi-quartier de terre sur Edmé CAULAY⁵⁷.

En 1609, Edmé CAULAY fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre une portion de jardin et accin à Courclain provenant de la succession Jean HUGUENIN l'aîné. Il signe "Edmé Caulay"⁵⁸.



Edmé CAULAY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1605 et 1611. Il paye avec Guillaume HUGUENIN pour leur jardin à Courclain entre 1609 et 1623⁵⁹. Il paye entre 1612 et 1620 avec Guillaume HUGUENIN⁶⁰.

En 1611 est saisie une maison à Courclain appartenant à Edmé CAULAY, tisserand de toile⁶¹.

Edmé CAULAY reprend une maison déclarée en 1582 par Jean HUGUENIN l'aîné au censier de l'Abbaye du Paraclet⁶².

55 Le 30.5.1586, Guillaume HUGUENIN vend à Edmé CAULAY une maison, plus tard à Claude CAULAY (ou COLLET) et sa femme et enfin à Michel AUBERT [AD 10 - 24 H 65]

56 Le 13.5.1588, Guillaume HUCQUENIN vend à Edmé CAULAY une maison (maison acquise par AUBERT de Claude CAULAY et sa femme) [AD 10 - 24 H 65]

57 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre PILLAVOYNE paye censive en l'acquis de Edmé CAULET pour demi-quartier de terre qu'il a acquis de lui en 1596 - il doit lods et ventes -; Edmé CAULAY paye en 1600 pour 1 quartier de terre qu'il a acquis de Nicolas MERCIER; Edmé CAULAY paye chaque année de 1601 à 1611 [AD 10 - E* 2883]

58 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 21.9.1609 d'Edmé CAULET, qui signe "Edmé Caulay", pour:

- un demi-arpent de terre au Carraulxt, entre les hoirs Maître Denis ANGENOST et Nicolas MERCIER, Claude GUMERY et les terres de Saint Jehan de Sens (acquis de Jacques HERAULT)
- un quartier de terre au finage de Saint-Aubin au lieudit les Carraulx, entre ledit CAULET et le Sieur de La Chapelle, Claude GUMERI et les terres de Saint Jehan de Sens (acquis de Nicolas MERCIER)
- demi-arpent dix cordes de terre au finage de Saint-Aubin au lieudit les terres à la Soche, entre Guillaume GILLES et Jehan BENOIST, les terres de Saint Pere et le chemin de Marigny (échangé avec Nicolas GRILOT le jeune)
- un quartier de terre au finage de Saint-Aubin, entre Laurant NUGAULT écuyer Sieur de Saint-Aubin et Pierres PILAVENNE, le chemin de Marigni et un chemin allant de Saint-Aubin à Nogent, acquis de Noël et Claude les DONDEAULX (acquis des enfants de Jehan DONDEAU, barré)
- demi-arpent dix cordes de terre au finage dudit Saint-Aubin, lieudit le bout des ruelles, entre Jehan DESPANSIER et les héritiers Barbe LIONNET, les pastures grasses et le chemin ferrant, acquis de François GALLOIS et Edmé SENESTRE
- 20 cordes de terre au finage de Saint-Aubin, lieudit la vigne Trugalle, entre Denis LECLERT à cause de sa femme et Claude GRAND, plusieurs et ladite vigne Trugalle (acquis de défunt Miche ROUSAT)
- une part et portion de jardin et accin contenant 16 cordes et demie pris en un demi-arpent à Courclain, proche les Barres, entre une ruelle commune et les héritiers de feu Jehan HUGUENIN le jeune, la rue

commune et la rivière d'Arduisson, provenant de la succession Jehan HUGUENIN lesnel

- une part et portion de terre à faire chénevière contenant 18 cordes ou environ, à Corclain, entre une ruelle commune aux voisins qui ont maison et mesure pour aller et venir en ladite ruelle et Lupien DAVOST, le maistre mesureur et une mesure appartenant à Hilaire DESCUNS à cause de sa femme
- une maison contenant deux chas, ensemble le jardin, accin et terre à faire chénevière à Courclain, entre Guillaume GILLES et une ruelle commune à ceux qui ont des héritages de part et d'autre, la rue commune et le chemin allant de Saint-Aubin à Nogent

Taxé à 10 sols de cens, 1 # 5 deniers de rente et une poule. [AD 10 - E* 2875]

59 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Edmé CAULAY paye en 1605-1608; Edmé CAULAY et Guille. HUGUENIN payent pour leur jardin à Courclain en 1609-1611 [AD 10 - E* 2883]

60 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Edme CAULAY paye en 1618-1623

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Edme CAULAY et Guillaume (ou Hilaire) HUGUENIN payent en 1612-1620. Edme CAULAY paye en 1621-1623

61 Le 12.8.1611, bail à Hilaire DESQUINS, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, commissaire à la requête de Charles et Laurent NUGAULT, écuyers, seigneurs de Saint-Aubin, des héritages saisis:

- une maison où il y a un moulin à foulon à draps à Pierre PILLAVOYNE
- une maison à Courclain à Edmé CAULAY, tisserand en toile
- une maison à Courclain, et une autre maison à Guillaume GILLE, où il fait sa demeure
- une maison à Courclain à Guillaume HUGUENIN
- une maison à Courclain à Jean et Pierre POTHIER
- une maison à Courclain à Nicolas DROUART

Mention d'une requête de David ROSE, Edmé CAULLEY, Noël GUILLAUME, Simon JUBLOT et Nicolas GRISLARD l'aîné [AD 10 - 24 H 65]

62 Le 10.6.1582, déclaration de Jehan HUGUENIN l'aîné, pour une maison plus tard reprise par Edmé CAULET [AD 10 - 24 H 93]

Edmé CAULAY reprend un accin avec 2 maisons, grange et oche à Courclain déclarées en 1532 au censier de l'Abbaye du Paracllet par Jean MIGOURDIN, Jean GALOIS l'ainé et Claude GALLOIS, héritiers de feu Jean GALOIS⁶³.

Edmé CAULAY est le père de:

Jacques, ! en 1640, ∞ à Marguerite DIRESENE

Barbe⁶⁴, ! en 1614

Edmée, ∞ 11.1.1626 à Denis LE CLERC

En 1640, Jacques CAULAY, manouvrier, et sa femme, et Edmée CAULAY, veuve de Denis LECLERC, frère et sœur à Saint-Aubin, vendent à Etienne CAULAY, manouvrier à La Chapelle Godefroy, une maison à Courclain⁶⁵.

A.1. Jacques, manouvrier, ∞ 13.2.1610 à Marguerite DIRESENE, fille de Jean D.

Jacques CAULAY paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1618 et 1622⁶⁶.

En 1628, l'office de garde des bois du parc de Pont/Seine dont était pourvu Jacques CAULAY, est attribué⁶⁷.

63 Censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin:

Le 13.9.1530 et 21.4.1531, les héritiers de feu Jehan GALOIS déclarent 1 accin avec 2 maisons, grange, oche et jardin à Correclain, entre les héritiers de Guille. GALOIS et Jehan.ot GALOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent

Le 3.5.1532, Jehan MIGORDIN, Jehan GALOIS l'ainé et Claude GALLOIS, héritiers de feu Jehan GALOIS, déclarent un accin avec 2 maisons, grange et oche à Courclain, entre les héritiers de Guille. GALOIS et Jehan.ot GALOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent. Ledit MIGORDIN et Jehan BROCCQUART avec les hoirs Jehan LE PIED payent, et depuis Pierre GALOIS (plus tard à Edmé QUAULAY à cause de sa femme, Denis GILLES et les hoirs Pierre GILLES, Claude COLLET à cause de sa femme et autres; en 1643 à Michel AUBERT et Simon GALLOIS, barré)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan MIGORDIN et Jehan GALOIS, héritiers de feu Jehan GALOIS, font la même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

64 (†) 20.10.1638 Nogent/Seine de Barbe CAULAY, épouse de Martin BLANCHART

65 Le 8.11.1640, Jacques CAULAY, manouvrier, et sa femme, et Edmée CAULAY, veuve de Denis LECLERC, frère et sœur demeurant à Saint-Aubin, vendent à Etienne CAULAY, manouvrier demeurant à La Chapelle Godefroy, une maison à Courclain à 2 chas, jardin et accin contenant 1 quartier 1/2, entre les héritiers de Guillaume GILLES et une cour commune aux voisins, la Grande Rue Basse et le chemin de Nogent [AD 10 - E* 2878]

66 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jacques CAULAY paye en 1618, 1620 pour deux années, 1621-1622. En 1618, Jacques CAULAY paye en l'acquit de Jehan MERCIER le jeune pour quatre années. En 1621-1622, Claude GOUBAULT paye à la décharge de Jacques CAULAY pour un arpent de vigne en Pothière

67 Fin 1628, Demoiselle Adrienne DE BAR veuve de Laurent NUGAULT, écuyer, tutrice de ses enfants d'avec

Jacques CAULAY et Marguerite DIRESENE sont les parents de:

Etienne, b 19.4.1612, p Estienne MIGORDIN & Fiacre GUILLAUME, m Jaquet...

Paquet, b en 12.1614, p Paquet fils de Nicolas GRILLAT & Aulbin FONTEYNE, m Marie fille de Pierre GIRARD dit "le Grand Pierre"

Anne, b 24.2.1624/27.2.1624, m Barbe ROUSSAT, p Jaques SOMMILLON

A.1.A. Etienne, ne sait pas signer, vigneron à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy les 11.5.1636 et 23.12.1638, ! en 1642

En 1642, Etienne CAULAY, fils de Jacques, vend une maison à Courclain^{68, 69, 70}.

En 1642, Etienne CAULAY, de La Chapelle-Godefroy, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁷¹.

∞(1) à Quantine SURTIN⁷², (†) 4.7.1636 La Chapelle-Godefroy

Camélian, b 5.2.1637 La Chapelle-Godefroy, p Camelian BENOIST, signe, m honeste femme Marthe PARASTRE, signe, épouse de Maistre Hierosme LA RIBBE

∞(2) 30.6.1638 La Chapelle-Godefroy à Barbe CAUSLAYS, marraine à La Chapelle-Godefroy les 26.11.1640 et 30.12.1640, probablement fille de Pierre C.

le défunt, et Maître Jehan GUYON, avocat en parlement demeurant à Saint-Aubin, donne provision de l'office de garde des bois du parc de Pont/Seine dont était pourvu Jacques CAULAY puis François MERGEN... (?). L'acte est signé "A de bar" et "J Guyon" [AD 10 - 2E 66/7]

68 Le 11.2.1642, Estienne CAULAY, fils de Jacques C., vend à Simon GALLOYS, demeurant à Saint-Aubin, une maison à Courclain, entre les hoirs et ayant cause de Guillaume GILLES et la cour commune, le chemin qui tire à Nogent et la Grand Rue [AD 10 - 24 H 105]

69 Le 11.2.1642, Estienne CAULAY, fils de Jacques C., vend à Simon GALLOYS, demeurant à Saint-Aubin, une maison à Courclain à 2 chas en fort mauvais état et fort démolie, jardin et accin contenant 1 quartier 1/2, entre les héritiers et ayant cause de feu Guillaume GILLES et une cour commune au voisin, la Grand Rue et le chemin de Nogent, fermé de haies. Personne ne sait signer [AD 10 - E* 2878]

70 Le 11.2.1642, Estienne fils de Jacques CAULAY vend à Simon GALLOIS une maison à Coquelain pour 127 livres [AD 10 - 24 H 65]

71 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Etienne CAULAY demeurant à La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 2879]

72 Voir aussi Quantine SURTIN, épouse d'Etienne GRILLAT

Georges, b 7.9.1639 La Chapelle-Godefroy, p Jean fils de Jean COUSTURIER, m Georgette fille de Linard BRUN

Nicole, b 22.10.1641 La Chapelle-Godefroy, p Nicole PHILIPPE, p Estienne SURTIN

Louise, b 21.3.1643 La Chapelle-Godefroy, p Jacque PANIER, ne sait pas signer, m Louise COUSTURIER, ne sait pas signer

A.1. (?) Jacques, signe J Caulay avec paraphe, manouvrier, vigneron, ! en 1630-1645, ° ca 1585, † & (†) 11.1.1651, ∞ à Jeanne GRILLAT

En 1630, Jacques CAULAY, manouvrier à Saint-Aubin vend ses services pour le façonnage de vignes. Il signe "J Caulay" avec paraphe⁷³.

En 1635, Jacques CAULAY, de Saint-Aubin, et plusieurs particuliers de Quincey, passent un marché avec un marchand de Nogent/Seine⁷⁴.

En 1638, Jacques CAULAY déclare des vignes au censier de l'Abbaye du Paraclet^{75, 76}.

En 1645, Jacques CAULAY, vigneron à Saint-Aubin, âgé de 60 ans, est témoin dans une enquête⁷⁷.

Jacques CAULAY et Jeanne GRILLAT sont les parents de:

Jacques, b 13.10.1626, p Jaque fils de Jean BAILLET, m Jenne BOULENE, épouse de Claude COLLET, probablement (†) 8.12.1626

Pierre, ! en 1646

Edmé, b Saint-Martin 1629, p Edmé fils de Aubin FONTAINE, m Jacquette épouse de Guillaume MIGOURDIN

Marie, b 8.8.1632, p Claude ROSSERT, m Marie épouse de Gérard DROY

Nicolas, b Saint-Nicolas 1634, p Nicolas MASSEY, m Jeanne épouse de Jean HAYMARD

Nicole, b 14.9.1642, p Richard QUINSSON, m Nicole ROUTTE

B. Pierre, ! en 1611-1612, † 1612/1614, ∞ à Martine, ! en 1614-1623

Pierre CAULAY paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1610 et 1612. Il paye pour un demi-arpent de terre assis en la Tavelle qui fut à Nicolas CHEVRIER et pour 28 années en 1610 et 1611⁷⁸.

Pierre CAULAY paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1612. Sa veuve paye entre 1614 et 1623⁷⁹.

Pierre CAULAY et Martine sont les parents de:

Barbe, b 8.4.1614, m Jehanne JUBELLOTTE & Barbe JUBELLOTTE, p Nicolas MAITRE, peut-être ∞ à Etienne CAULAY

C. Pierre, (†) 6/27.11.1637 La Chapelle-Godefroy

D. NN.

Claude, ° ca 1640, ∞ /1682 à Jacques BAILLET, arpenteur juré; ∞(2) 14.5.1685 à Fiacre GALLOIS, jardinier, de Pont/Seine, ° ca 1635, ∞ à Jeanne PILLARD

Denis

CAVE

A. Michel, Maître, † /1502

Entre 1491 et 1507, plusieurs particuliers de Saint-Aubin payent censive au seigneur de Saint-Aubin pour les terres de Maître Michel CAVE ou de ses

78 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Pierre CAULAY paye pour 1/2 arpent de terre assis en la Tavelle qui fut à Nicolas CHEVRIER et pour xxviii années en 1610-1611; Pierre CAULAY paye en l'acquêt de la veuve Jehan MARATTE en 1611; Pierre CAULAY paye en 1612 [AD 10 - E* 2883]

79 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

En 1620, François MEROSSE paye à la décharge de la veuve Pierre CAULAY - doit lods et ventes -

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Pierre CAULAY paye en 1612 (2 fois). La veuve Pierre CAULAY paye en 1614 et 1620-1623. Elle paye en 1621-1622 pour un arpent de terre assis aux terres des Garennes. La veuve Pierre CAULAY paye en 1620 à cause d'un arpent de terre à faire vigne qui fut à feu Jehan MARATTE sur ce qui est du

73 Le 18.3.1630, marché pour façonner 1 arpent de vigne entre Jacques CAULAY, manouvrier à Saint-Aubin (qui signe "J Caulay" avec paraphe) et Claude LARGENTIER à Nogent/Seine [AD 10 - 2E 66/7]

74 Le 4.6.1635, marché entre Jacques CAULAY, Richard GARNIER et Jeh. GARNIER son fils, demeurant à Saint-Aubin, Jehan GUILLEMART, Estienne DEVIGNES et Gui. LARIBBE, manouvrier à Quincey (il ne savent pas signer sauf "G Laribe"), avec Honn. Homme Edmé MAUCLERC l'aîné, marchand à Nogent, receveur et fermier de la terre et seigneurie de La Grande Aulne [AD 10 - 2E 66/9]

75 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Jacques CAULAY, plus tard à BARDY et JANOLLE [AD 10 - 24 H 105]

76 Déclaration lors de l'arpentage de Saint-Aubin en 1638 d'une terre à Jacques CAULAY, vendue à Richard QUINSON [AD 10 - 24 H 105]

77 Le 2.8.1645 comparaissent Jean QUINCON, laboureur à Saint-Aubin, 76 ans, Pasquet GRISAT, vigneron à Saint-Aubin, 48 ans, Jacq. CAULAY, vigneron à Saint-Aubin, 60 ans, Nicolas VOCTURIN, vigneron à Saint-Aubin, 72 ans, Claude ROUSSAT, à Godefroy, 55 ans. Temoins: Pierre LOIRET et Jehan BLANCHARD [AD 10 - E* 2864]

héritiers⁸⁰.

CAVOT

A. Etienne, laboureur à Romilly/Seine, † /1640

La descendance d'Etienne CAVOT est connue par la déclaration au censier de Pars de ses héritiers en 1640⁸¹ et par leur vente d'un accin en 1652⁸².

Etienne⁸³, ∞ à Barbe DANTIGNY

Madeleine, † & (†) 28.8.1693 Avant-lès-Marcilly, ∞ /1640 à Claude PARISOT, laboureur à Tremblay, ° ca 1606, † 30.3.1693 Avant-lès-Marcilly, (†) le 31

Françoise, ∞ à Jean GILLES le jeune, manouvrier à Saint-Aubin

Michel, demeurant à Romilly/Seine

A.1. Etienne, laboureur, manouvrier, ! en 1652, (†) 5.11.1661, ∞ 1.7.1647 à Barbe DANTIGNY, ° ca 1619, (†) 23.11.1674, peut-être fille de Louis D. et Geneviève

Etienne CAVOT, laboureur, manouvrier à Saint-Aubin, intervient dans deux contrats en 1652⁸⁴, ⁸⁵.

Etienne CAVOT et Barbe DANTIGNY sont les parents de:

Claude, ne sait pas signer, vigneron, b 11.5.1648, p Noble Claude LANRENCEAU, con.er du roy et esleu en l'élection de Nogent sur Seine, m Honneste Gillette LE FEUBRE, épouse de H. Hoe. Claude GILOPPÉ, receveur de la terre de St Aubin, † /1677, ∞ 9.2.1675 à Hélène VALÉE, ° ca 1655, fille de Michel V., † /1675, et Jeanne PILLARD, ∞(2) 3.2.1677 à Gervais QUINSON, vigneron

François, b 8.12.1649, p François PISSON, m Catherine GALOIS

Nicolas, b 10.3.1652, p Nicolas VACHER, m Denise GUILLAUME

Claude (M), b 24.8.1653, p Claude GALION, m Charlotte BARDY

CHAILLY

A. Edmé, vigneron, laboureur, † /1693, ∞ 6.11.1665 à Catherine GRISLAT, (†) 22.12.1677, fille de Nicolas G. et Geneviève GENNERAT

Edmé, b 15.8.1666, p Honorable Homme Claude GALLION, m Jeanne CHALLY, (†) 25.1.1669

Louis ou Loup, ne sait pas signer, serviteur domestique d'Edmé HARLUISON, laboureur à Mâcon, ! en 1700, b 3.11.1668, p Loüys GUILLOT, de la ville de Nogent, m Jeanne DE LA GRANGE, de St Martin de Quincey, ∞ 2.2.1693 à Anne CATELINET ou DU FOUR, ne sait pas signer, ° ca 1647, (†) 18.3.1701, ∞(1) à Jérôme LARIBE, couvreur en paille

Loup CHAILLY est témoin en 1700 lors de la présentation du curé de Saint-Aubin⁸⁶.

Marie, ne sait pas signer, ° & b 15.11.1671, p Sebastien PROTIN, m Marie BARDY, † 16.10.1702, (†) le 17, ∞ 15.11.1696 à Alexandre GAUTHIER, ne sait pas signer, maréchal, de Pouy, fils de Nicolas G., maréchal, † /1696, et Marie BARRAT, ∞(2) 4.6.1703 à Scholastique DURAN

Edmée, b 24.6.1673, p Nicolas GRILLAT, m Edmée VILLIERS, épouse de André PELÉ, berger

CHALENDRE

A. Laurent ! en 1505-1506 à La Chapelle-Godefroy, ∞ à une fille de Jacques CHAUMARD

Laurent CHALENDRE paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1505 et 1506 pour les terres

80 George BARBOTIN paye cens à Saint-Aubin en 1491 pour les terres de Maître Michel CAVE; Jaquin BARBOTIN paye en 1491 et 1493 pour ses terres; la veuve de Jaquin BARBOTIN paye en 1495 et 1496 (2 fois) pour ces mêmes terres; Jehan DE LA FONTAINE paye en 1491 (2 fois), 1494, 1496 (2 fois), 1502 (2 fois) et 1504 pour une portion de terre des héritages de Maître Michel CAVE (feu en 1504) et en 1500 pour des terres qu'il tient de lui à titre de rente; Collin GILLES paye en 1499 et 1500 pour les terres qu'il tient de Maître Michel CAVE et ses héritiers payent en 1502 (2 fois) pour XI arpents de terre de feu CAVE; Tibault BROQUART paye en 1504 et 1507 pour ses terres [AD 10 - E* 2880]

81 A Pars, le 9.8.1640, déclaration n° 272 de Estienne, Madelaine, François et Michel CAVOT, héritiers d'Estienne CAVOT [AD 10 - E* 3002]

82 Le 9.5.1652, Claude PARISOT, laboureur à Tremblay et Jean GILLES le jeune, man. à Saint-Aubin, héritiers à cause de leurs femmes de feu Estienne CAVOT, laboureur à Romilly, portant fort pour Estienne CAVOT, manouvrier à Saint-Aubin vendent à Jean GUESDON, charon au faubourg de Nogent, un accin appartenant audit PARISOT, GILLES, CAVOT et à Michel CAVOT, demeurant à Romilly, pour sa 4ème partie [AD 10 - 2E 66/14]

83 Dans le terrier de Pars, apparaît le 25.6.1640 Estienne CAVOT de Poussey [AD 10 - E* 3002]

84 Le 8.6.1652, contrat entre Estienne CAVOT, laboureur à Saint-Aubin et Honorable Homme Nicolas CHOUART, marchand à Nogent [AD 10 - 2E 66/14]

85 Le 3.3.1652, Estienne CAVOT, manouvrier à Saint-Aubin, prend de Honorable Homme Jean LECLERC, marchand, le bail d'une maison [AD 10 - 2E 66/14]

86 Le 18.5.1700, présentation du curé de Saint-Aubin. Témoins: André GUILLEMARD, laboureur, Pierre MOREAU, vigneron, Edmé GUILLEMARD, manouvrier, Léonard ANCEAU, marguillier, Jacques VAILLANT, manouvrier, Claude BOURDIN, maréchal, et Loup CHAILLY. L'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe, "Pierre Moreau" avec paraphe, "Claude Bourdin" avec paraphe, "Edmé Guillemard" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/37]

qui lui sont échues comme héritier de feu Jacques CHAUMART, à cause de sa femme⁸⁷.

CHAMBAULT

A. Jacques, Honorable Homme Maître, marchand à Nogent/Seine, † en 1639-1658, ∞ à Anne CHERIER, de Saint-Laurent de Nogent/Seine, signe

En 1639 et 1649, Honorables Hommes Jacques CHAMBAULT et Claude MASSEY, marchands à Nogent/Seine, prennent de l'Abbaye du Paraclet le bail de 36 arpents de terre. En 1658, Honorable Homme Jacques CHAMBAULT, marchand à Nogent/Seine, reprend seul le bail⁸⁸.

Jacques CHAMBAULT et Anne CHERIER sont les parents de:

Anne, ∞(1) à Louis MELOT, marchand, ∞(2) 8.5.1683 Fontaine-Mâcon⁸⁹ à Pierre MARCHAND, signe, fils de Pierre M., voiturier par eau, et Anne JACQUE
Anne, de Saint-Laurent de Nogent/Seine, signe
Simone, de Saint-Laurent de Nogent/Seine, signe

CHAMBRILLON

A. Denis, † /1709, ∞ à Catherine

Augustin, originaire d'Origny-le-sec, ° ca 1703, † 19.9.1709, (†) le 20, "passant par St Aubin y est mort subitem.t"

CHAMPION

A. Pierre, cardeur de laine, manouvrier, † et (†) 7.12.1696, "après s'estre confessé le 5 dud. mois est mort d'une mort violente ayant pris une potion qui luy causa un transport au cerveau et qui l'étouffa en très peu de temps et c'est justem. ce qu'il appréhendoit com. il le témoigna au Sieur HERLUISON qui touché de ses remontrances se contenta de luy faire prendre seules. la moitié de ce qu'il avoit préparé et cependant il y en eust encore assez pour le faire mourir", ∞ à Catherine DESHAYE, signe: Catherine Deshayé, ° ca 1671, † /1719, ∞(2) 27.5.1706 à François MASSEY, ne sait pas signer, manouvrier, ° ca 1674, ∞(1) à Marie DESQUAIN

Marie, ° 16.1.1696 La-Chapelle-Godefroy, b le 17, p Michel GALLOIS, ne sait pas signer, m Marie ANCEAU, qui à cause de son bas âge a eu Marie GALLET sa mère qui a répondu pour elle
Anne Claude, ° 1.6.1697, b le 2, p Jean DE CAMUS, Escuyer Sr de Chantemerle, de Trancault, signe: J de Camus, m Mad.elle Anne Claude BRUSLARD DE PUYSEULX, signe: Anne Claude Bruslard Puysieux, fille de Haut et Puissant Seigneur, Messire Roger BRUSLARD, Chevalier, Marquis de Puysieux, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur d'Huningue

Pierre, demeurant à Avant-lès-Marcilly, ne sait pas signer, ∞ 26.6.1719 Avant-lès-Marcilly à Claude PONCE, demeurant à Avant-lès-Marcilly, ne sait pas signer, fille de Paul P., † / 1719 et Claude PONCE, † /1719

⁸⁷ Laurent CHALENDRE paye cens à La Chapelle en 1505 et 1506 pour les cens de ses terres, à lui échues comme héritier de feu Jaques CHAUMART à cause de sa femme [AD 10 - E* 2880]

⁸⁸ Le 30.10.1658, Honorable Homme Jacques CHAMBAULT, marchand demeurant à Nogent, prend à titre de loyer et pension d'argent des religieuses du Paraclet, 34 arpents de terre à Fontaine-Mâcon et Saint-Aubin appelée "les terres des Carreaux". Il en a joui les 9 années dernières avec Honorable Homme Claude MASSEY.

Le 4.1.1649, Honorables Hommes Claude MASSEY et Jacques CHAMBAULT, marchands demeurant à Nogent, prennent des religieuses du Paraclet le bail de 36 arpents de terre labourable. Mention d'un bail pris le 23.12.1639 par les preneurs [AD 10 - 24 H 100]

⁸⁹ A Fontaine-Mâcon, ∞ 8.5.1683 (avec permission du curé de Nogent) de Pierre MARCHAND, fils de feu Pierre M., voiturier par eau, et Anne JACQUE, signe, témoin, avec Anne CHAMBAUD, veuve de feu Louis MELOT, marchand, fille de Honorable Homme Maître Jacques C., de St Laurent de Nogent sur Seyne, signe, témoin, et Anne CHERIER, de St Laurent de Nogent sur Seyne, signe, témoin; témoins: Anne et Simonne CHAMBAUD, de St Laurent de Nogent sur Seyne, signent, sœurs de l'épouse

CHAPPELLAIN

A. Jean, ! en 1536⁹⁰

A. Thomas l'aîné, à Nogent/Seine, ! en 1535

En 1535, Thomas CHAPPELLAIN l'aîné, de Nogent/Seine, est appelé comme témoin dans une enquête sur le bois taillis de Saint-Aubin^{91, 92}.

CHAPPELLOT

A. François, ! en 1504-1507 à La Chapelle-Godefroy, † 1507/1518, ∞ à NN., ! en 1518-1525 à La Chapelle-Godefroy

En 1525, la fille de la veuve de François CHAPPELLOT est surprise par le sergent de Saint-Aubin coupant du bois⁹³.

François CHAPPELLOT paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1504 et 1507. Il paye en particulier pour sa maison. Sa veuve paye entre 1518 et 1522. En 1518, elle paye pour sa mère⁹⁴.

A.1. (?) Jean dit François, de La Chapelle-Godefroy, ! en 1518-1541, † /1559

Jean CHAPPELLOT paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1518 et 1533. Il paye pour les héritiers de Collin GALLOIS en 1519⁹⁵.

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraquet entre 1530 et 1532, Jean

90 Dans un acte du 24.6.1536, concernant les fermiers des seigneurs de Saint-Aubin:

➤ 1 quartier de terre acquis de Jehan CHAPPELLAIN [AD 10 - E* 2860]

91 Le 29.6.1535, Thomas CHAPPELLAIN l'aîné, est appelé comme témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin. Il est absent. [AD 10 - E* 2860 & 2813]

92 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Thomas CHAPPELLAIN, demeurant à Nogent/Seine [AD 10 - E* 2860]

93 Le 29.8.1525, extrait de la justice de Saint-Aubin contre la veuve de François CHAPPELLOT, ajourné par Jehan BRUN, sergent, car sa fille a été prise par le sergent coupant et emportant du bois [AD 10 - E* 2890]

94 François CHAPPELLOT paye censive en 1504 à La Chapelle pour sa maison et terres qu'il a acquises de Jehan LAURENCIEAU et des enfants de Jehan DU GUET, pour feu Coline LAURENCELLE; il paye en 1505 pour la censive de sa maison, en 1506 et 1507 à La Chapelle; sa veuve paye en 1518, plus pour sa mère; la veuve CHAPELOT paye en 1521 et 1522 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

95 Jehan CHAPELOT paye censive en 1518 et 1521 à La Chapelle; il paye à Saint-Aubin en 1518, 1519, 1520, 1526, 1527, 1528 et 1529; il paye pour les héritiers de Collin GALLOIS en 1519; il paye en 1532 et 1533 à La Chapelle; il paye en 1533 à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2880]

CHAPPELLOT déclare un arpent de terre au Pont au Pied, repris en 1623 par François DE FLERS^{96, 97}.

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraquet entre 1535 et 1538, Jean CHAPPELLOT déclare un arpent de terre à la grange Cortoys⁹⁸.

En 1536, Jean CHAPPELLOT est assigné avec d'autres habitants de Saint-Aubin comme témoin dans une enquête^{99, 100}.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin dressée en 1541 apparaît Jean CHAPPELLOT dit François¹⁰¹.

Les héritiers de Jean CHAPPELLOT payent leur contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1569. Jean SOMMILLON l'aîné paye la censive des héritiers et de la veuve de Jean CHAPPELLOT entre 1568 et 1571¹⁰².

B. Sébastien, ! en 1559-1566, † 1566/1568

Sébastien CHAPPELLOT paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1566. En 1563, il paye pour les héritiers de Jean ROMILLY. En 1568, Jean GALLOIS dit des buissons est son héritier pour un tiers et Jean MIGOURDIN dit Martin est aussi son héritier¹⁰³.

96 Censive de l'Abbaye du Paraquet du 15.9.1530, déclaration de Jehan CHAPPELLOT pour 1 arpent de terre au Pont au Pied [AD 10 - E* 2875]

97 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan CHAPPELLOT déclare un arpent de terre au pont au Pied

Le 3.5.1532, Jehan CHAPELOT déclare 1 arpent de terre au pont au Pied (en 1623 à François DE FLERS)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

98 Jehan CHAPPELOT/CAPPELOT déclare 1 arpent de terre "à la grange Cortoys" entre 1535 et 1538 dans le censier de l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

99 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GRAND HOMME, Jeh. COZAS LESPOIX, Jehan SEMILLON, Philipès DESPENCIER, les hoirs Jeh. LA PIED, Jehan CHAPPELLOT, Jehan SENESTRE, la vefve Jeh. HUGUENIN, Maître Laurent NUGAULT, Colas FORNICOY, Martin MORIN, Jehan BOURIONNE, Jehan LE GRAND dit Renard, Jehan LE BLANC, la veuve Girard COLET, les hoirs Jeh. MARTIN, Remy DODINET et Martin HUGUENIN [AD 10 - E* 2801]

100 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Huguenin LE PIED, Jehan BOURJONNE, Pierre COZAS LESPOIX, Jeh. CHAPPELLAT et Pierre DESPENCIER [AD 10 - E* 2801]

101 Jehan CHAPPELOT dit François est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

102 Les hoirs Jehan CHAPELOT payent censive en 1559-1569; en 1568, Jehan SOMMILLON paye leur censive; en 1569, Jehan SOMMILLON l'aîné paye pour eux; en 1571, Jehan SOMMILLON paye pour la veuve Jehan CHAPELOT [AD 10 - E* 2881]

103 Sébastien CHAPELOT paye censive à Saint-Aubin en 1559-1566; en 1563, il paye pour les hoirs Jehan

CHAPUIS

Famille originaire d'Avant-lès-Marcilly dont un représentant, François CHAPUIS, épouse une fille de La Chapelle-Godefroy.

A. Charles¹⁰⁴, manouvrier à Avant-lès-Marcilly, † 7.2.1670 Avant-lès-Marcilly, (†) le 8, ∞ à Toussainte PONCE, † 27.9.1669 Avant-lès-Marcilly, (†) le 28

Louise, b 23.11.1653 Avant-lès-Marcilly, p Jacques MOUZARD, m Louyse DUCHAT, ∞ 13.6.1683 Avant-lès-Marcilly à Fiacre PONCE, fils de Fiacre P., † /1683, et Jeanne LANGE

François, b 7.11.1655 Avant-lès-Marcilly, p Franceois ADAM, m Jeanne BIGERD, ∞ à Edmée PESCHE

Didière, b 22.2.1657 Avant-lès-Marcilly, p Michel PONCE, m Didierre ADAM

Edmé, b 18.6.1662 Avant-lès-Marcilly, p Edmé ANGENOUST, m Tousste PONCE

Sébastien, b 22.8.1666 Avant-lès-Marcilly, p Sebastien PONCE, m Claude BLASQUES, † 12.10.1686 Avant-lès-Marcilly, (†) le 13

A.1. François, ne sait pas signer, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, collecteur des tailles pour l'année 1695 à La Chapelle-Godefroy, ! en 1689-1696, ∞ 14.4.1687 La-Chapelle-Godefroy à Edmée PESCHE, fille d'Alexandre P., † /1687, et Jeanne MOSSELET/MASSELET, † 1687/

En 1689, François CHAPUIS, manouvrier à La Chapelle-Godefroy prend le bail d'une maison à La Chapelle-Godefroy. Il ne sait pas signer¹⁰⁵.

François CHAPUIS, collecteur des tailles à La Chapelle-Godefroy pour l'année 1695, apparaît parmi les créanciers de la succession de Jean JACOPIN¹⁰⁶.

ROMILLY; en 1568, Jehan GALLOIS dit des buissons paye comme son héritier pour un tiers, Jehan MIGOURDIN dit Martin paye aussi comme son héritier [AD 10 - E* 2881]

104 Peut-être fils de Jean CHAPUIS, ∞ en 1625 Avant-lès-Marcilly à Marie GENNERAT, fille de Gabriel G., ou de Jean CHAPUIS, ∞ /1630 à Vincente PONCE

105 Le 26.4.1689, François CHAPUIS, qui ne sait pas signer, manouvrier demeurant à La Chapelle-Godefroy, prend à titre de rente foncière de Maître Edmé BEIGNOT, exempt demeurant à Nogent/Seine, une maison couverte de paille à La Chapelle-Godefroy près du moulin. Il signe "E Beignot" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/30]

106 Le 10.7.1696, les créanciers de la succession de feu Jean JACOPIN et Marie THOMAS, laboureur à La Chapelle-Godefroy :

- Maître Claude LEFEBURE
- Simon MAROT en son nom et comme marguillier de l'église et fabrique de La Chapelle-Godefroy, et Edmé VOISIN, son co-marguillier
- François CHAPUIS, collecteur des tailles pour l'année 1695 à La Chapelle-Godefroy
- Robert MAROT, collecteur des tailles pour l'année 1696 à La Chapelle-Godefroy

François CHAPUIS et Edmée PESCHE sont les parents de:

Edmé, ° & b 29.12.1687 La-Chapelle-Godefroy, p Edmé LANGE/L'ANGE, signe, m Jeanne GUICHART/GUICHARD, ne sait pas signer

Jean, ° & b 17.8.1693 La-Chapelle-Godefroy, p Jean GALLOIS, signe, m Jeanne PARATRE, ne sait pas signer

Jeanne, ° 25.12.1695 La-Chapelle-Godefroy, p François SORTIN, ne sait pas signer, m Jeanne THOMAS, ne sait pas signer

CHARON

A. Jean, à La Chapelle-Godefroy, ! en 1591, ∞ à Claude

En 1591, Jean CHARON comparait avec d'autres habitants de La Chapelle-Godefroy dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts¹⁰⁷.

Jean CHARON et Claude sont les parents de:

➤ Thomas MIGOURDIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy

➤ Jacques LEPAGE, cordonnier

➤ Claude BEIGNOT, marchand

➤ Edmé CHAPUISSEAU, huissier

vendent des emblaves à Jean CHARON et Nicolas COLLET, laboureurs à Marnay, et Anthoine LIZET, bachoteur à Marnay [AD 10 - 2E 66/33]

107 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour La Chapelle-Godefroy: Simon LE MERLE, Gabriel ARCELLIN, Jehan SURTIN, Jehan DAUPHIN, Claude MORIN, Jehan CHARON, Michel MERCIER, Louet ..., Nicolas POTHIER, Mathias SOMMILLON [AD 10 - E* 2801]

Nicolas, b 3.2.1582 La Chapelle-Godefroy, p
Nicolas POTIER, m Georgette épouse de Claude
MERLIN

Marguerite, b 29.3.1585 La Chapelle-Godefroy, p
noble homme Scipion DE BEZULLES, m
Marguerite fille de † ...

B. Jean, à La Chapelle-Godefroy, de La Saulsotte,
laboureur à Marnay/Seine, ∞ 3.2.1682 La-Chapelle-
Godefroy¹⁰⁸ à Anne LHERMITE, de La-Chapelle-
Godefroy, fille de Jacques L. et Jeanne TABOUREAU
Edmé, ° & b 17.2.1683 La-Chapelle-Godefroy, p
Edmé ROSEY, ne sait pas signer, m Jeanne
BOSSUAT, ne sait pas signer

Saint-Aubin^{112, 113}.

Claude CHARONNAT et Marie MASSON sont les
parents de:

CHARONNAT

A. Jean, † /1581

Jean, de Nogent/Seine, ∞ en 1.1581 La Chapelle-
Godefroy à Claude JACQU...ET, fille de Jean J.,
† /1581

B. Jean, de Nogent/Seine, † /1674, ∞ 8.8.1631 à
Michele GALLOIS, † /1674, fille de Nicolas G. et
Catherine COLLET

Catherine, ° ca 1647, (†) 25.3.1674

C. Claude, vigneron, ! en 1656-1676, ∞ à Marie
MASSON

En 1656, Claude CHARONNAT achète du bois avec
d'autres habitants de Saint-Aubin¹⁰⁹.

En 1676, Claude CHARONNAT et Jean LIEURAT,
vignerons à Saint-Aubin, prennent des religieuses du
Paraclet le bail de 6 arpents de terre pour 6 ans. Ils ne
savent pas signer¹¹⁰.

En 1687, Claude CHARONNAT, vigneron à Saint-
Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet, le bail de 2
pièces de vigne. Il ne sait pas signer¹¹¹.

En 1693, dans le censier de l'Abbaye du Paraclet, 2
particuliers de Saint-Aubin déclarent des vignes qui
appartenaient à feu Claude CHARONNAT, vigneron
à Saint-Aubin, et acquis de sa fille Françoise
CHARONNAT, veuve d'Edmé THOMAS, vigneron à

108 Témoins: Jean GUICHART, ne sait pas signer, et
François THOMAS, ne sait pas signer

109 Le 11.3.1656, vente de bois à Jehan GRILLAT, Claude
CHARONNAT, Edmé BOUTET, Léonnard MERSIER et
Jehan DENTIGNY [AD 10 - E* 2803]

110 Le 4.5.1676, Claude CHARONNAT et Jean LIEURAT,
vignerons demeurant à Saint-Aubin, prennent des
religieuses du Paraclet le bail de 6 arpents de terre pour 6
ans. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 24 H 109]

111 Le 30.9.1687, Claude CHARONNAT, vigneron
demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend
des religieuses du Paraclet, le bail de 2 articles de vigne,
en l'Essart et à Pothière [AD 10 - 24 H 105]

112 Le 10.4.1693, Claude BUISSOT, qui signe, menuisier
demeurant à La Chaulme, déclare 1 quartier de vigne
faisant partie de 3 quartiers, qui appartenait à feu Claude
CHARONNAT, acquis de Françoise CHARONNAT,
veuve d'Edmé THOMAS, les 2 autres quartiers à Michel
VAILLANT, laboureur à Saint-Aubin, baillé des
religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

113 Le 21.9.1693, Michel VAILLANT, qui ne sait pas
signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin, déclare 1/2
arpent de vigne faisant partie de 3 quartiers, qui
appartenaient à feu Claude CHARONNAT, vigneron à
Saint-Aubin, acquis d'Edmé THOMAS, vigneron
demeurant à Saint-Aubin, gendre de CHARONNAT,
l'autre quartier à Claude BUISSOT, menuisier demeurant
à La Chaulme, baillé des religieuses du Paraclet [AD 10 -
24 H 105]

Françoise, ° ca 1654/1656, ∞ 27.11.1673 à Barthélémy HARLUISON, manouvrier, d'Avant-lès-Marcilly, ° ca 1653, fils de Nicolas H. et Jeanne MIGORDIN; ∞(2) 6.2.1680 à Pierre COLLAT ou COLLARD, ° ca 1658, fils de Jean C. et Barbe MARIN, † /1680; ∞(3) 23.11.1682 à Edmé THOMAS, vigneron, manouvrier, d'Orvilliers, ° ca 1657, fils de Antoine T., † /1682, et Noëlle BENOIST, † /1682

Ambroise, b 30.11.1657, p Jean FONTAT, m Edmée MERLIN

C. (?) Claude, † /1704, ∞ à Anne GAUDIER

Claude, ° ca 1672/1673, ∞ à Charlotte FONTAINE

C.1. Claude, signe: C Charonnat, compagnon maréchal puis maréchal-ferrant, † & (†) 26.4.1718, a reçu le sacrement des infirmes, ∞ 14.7.1704 à Charlotte FONTAINE, ne sait pas signer, ° ca 1683, fille de Claude F., ne sait pas signer, vigneron, et Anne CAILLÉT, † /1704

Anne, ° & b 17.4.1705, p Simon PRUDHON, laboureur et sindicq de St Aubin, signe: S Prud'hon, m Anne DEVIGNE, ne sait pas signer, † 22.7.1708, (†) le 23

Claude, ° & b 21.9.1706, p François MASSEY, manouvrier, ne sait pas signer, m Barbe JAQUOT, signe: Barbe Jaquot, † 30.11.1710, (†) le 1.12

Charlotte, ° & b 4.11.1708, p Charle BUISSOT, m Claudine FONTAINE, ne sait pas signer
François, ° 29.9.1711, b le 30, p François GRILLAT, m Honneste Femme Edmée HERLUISON

Jeanne, ° & b 25.6.1714, p Edmé PRUD'HON, signe: Edmé Prud'hon, m Jeanne MASSEY, ne sait pas signer

Marie, ° 11.3.1717, b le 12, p Toussaint LAURENT, ne sait pas signer, m Marie JUCHAT, ne sait pas signer

D. Eloi, ∞ à Catherine BONNEST ou BEAUVAIS

Denis, b 3.6.1663, p Denis SARAZIN, m Toussaint DUCHAT

Pierre, b 5.8.1664, p Pierre VALLÉE, m Genevifve POTHIER

CHARONNE

A. Jean, de Nogent/Seine, † /1491

Les héritiers de feu Jean CHARONNE de Nogent/Seine payent censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491 et 1494¹¹⁴.

CHARPENTIER

Famille originaire d'Avant-lès-Marcilly. Pierre CHARPENTIER, laboureur à Avant-lès-Marcilly, est

témoins dans une enquête en 1500. Il est âgé de 80 ans¹¹⁵.

Sur le rôle de la taille d'Avant-lès-Marcilly de 1498, on trouve déjà 3 chefs de famille portant ce nom, il s'agit de Jean, Pierre et Jacques¹¹⁶.

A. Edmé, † /1679, peut-être b 17.4.1625 Avant-lès-Marcilly, fils d'Etienne C. et Liesse, ∞ à Anne COLLINET, † 24.1.1686 Avant-lès-Marcilly, (†) le 25, peut-être b 18.11.1624 Avant-lès-Marcilly, fille de Gabriel C. et Toussainte

Edmée, de Quincey, ° ca 1650/1653, † 15.6.1713, (†) le 16, ∞ 5.7.1673 à Aubin GUILLEMARD, vigneron, manouvrier, ° ca 1638, † /1702, fils de Jean G., † /1673, et Jeanne DIRESENE, † /1673

Marie, b 16.8.1654 Avant-lès-Marcilly, p Nicolas CHARPENTIER, m Louyse QUENTIN

Louise, b 18.11.1657 Avant-lès-Marcilly, p Thomas CHARPENTIER, m Louize DUCHAT, ∞ 26.11.1679 Avant-lès-Marcilly à Pierre SIMON, fils de feu Jean S. et feu Nicole THOMAS

Catherine, b 24.9.1662 Avant-lès-Marcilly, p Tousst CHARPENTIER, m Cathrine JOANE, † 4.11.1669 Avant-lès-Marcilly, (†) le 5

Edmé, b 21.5.1665 Avant-lès-Marcilly, p Edmé CHARPENTIER, m Nicole DANTIGNY

CHARTIER

A. Nicolas, signe: Nicolas Chartier, ! en 1568-1578, † 1578/1580, ∞ à NN., ! en 1580, probablement fille d'Etienne MERLIN

Nicolas CHARRETIER paye régulièrement sa contribution au censier du Seigneur de Saint-Aubin entre 1568 et 1578. Il paye pour Nicolas SYMON le jeune en 1574 et pour Edmé et Lyénarde ADAM, frère et sœur, en 1577 et 1578. Sa veuve paye en 1580¹¹⁷.

115 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paracllet contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont (dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes.25.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

Perrin CHARPENTIER, laboureur, âgé de 80 ans, demeurant à Avant, natif d'Avant où il a toujours demeuré.

➤ en son jeune âge, il y à 60 ans et plus, il a oui dire à feu Jehan MONJUSTIN et Pierre BOUCHER, demeurant aux Ormeaux, qui étaient âgés chacun d'environ 100 ans, pour leur témoignage sur les limites de la garenne de Pont au dedans des murs du parc

➤ mention des guerres [AD 10 - 24 H 66 & E* 2860]

116 Rôle de la taille d'Avant-lès-Marcilly de 1498 [AD 10 - C 2082]

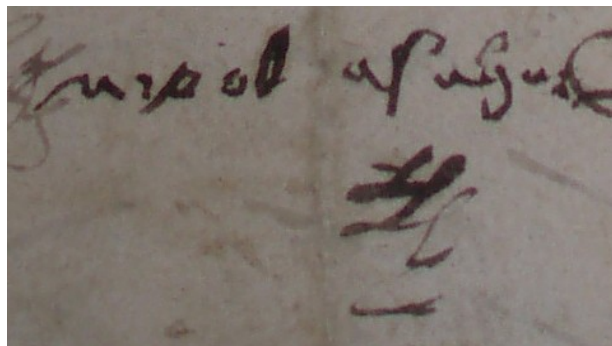
117 Nicolas CHARRETIER paye censive à Saint-Aubin en 1568-1578; en 1574, il paye à la décharge de Nicolas SYMON le jeune; en 1577, il paye censive pour Edmé ADAM; en 1578, il paye pour Edmé ADAM et Lyénarde sa sœur; sa veuve paye censive en 1580 [AD 10 - E* 2881]

114 Les héritiers de feu Jehan CHARONNE de Nogent payent cens à Saint-Aubin en 1491 (3 fois) et 1494, Symon OD(INET) tient les héritages [AD 10 - E* 2880]

En 1568, Nicolas CHARRETIER, manouvrier à Courclain, achète 2 pièces de terre à Denis POPILLART¹¹⁸.

En 1574, Nicolas CHARRETIER fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre la sixième partie d'un héritage à Courclain où il y a un poirier, qu'il partage avec les héritiers d'Etienne MERLIN. Il signe "Nicolas Chartier"^{119, 120}.

En 1610, Claude BOSSUOT, contribue au censier du seigneur de Saint-Aubin comme héritier de Nicolas CHARRETIER¹²¹.



CHASTELAIN

A. Jules, Noble Homme, Honorable Homme, Maître, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy le 19.12.1658, témoin le 29.10.1661, ∞ à Demoiselle Edmée MERCIER, signe, marraine à La Chapelle-Godefroy les 13.10.1648 et 17.6.1663, fille de Noble Homme Michel M. et Demoiselle Marthe PARASTRE

CHATRYAT

A. Jean, ! en 1528-1529

Jean CHATRYAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1528 et 1529 pour sa maison¹²².

CHAUMART

Ancienne famille de Nogent/Seine.

A. Jacquin, + /1491, ∞ à NN., ! en 1491-1502 à La Chapelle-Godefroy

La veuve de Jacquin CHAUMART, de Nogent/Seine paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy entre 1491 et 1502. Elle paye avec Antoine CLEMENS. Les héritiers de Jacquin CHAUMART payent en 1504¹²³.

B. Pierre, ! en 1573-1585, + /1610, ∞ à Claude ROBERT, ! en 1610-1613, peut-être fille de Jean R.

Nicolas MAISTRE l'aîné, Nicolas MAISTRE le jeune (son fils), Jérosme COLLARD (son gendre) et enfin Quentin MAROT (second époux de la veuve de Nicolas MAISTRE l'aîné) payent censive pour Pierre CHAUMART entre 1573 et 1585. Pierre CHAUMART paye entre 1574 et 1578. Il paye pour les héritiers ROBERT en 1574.

118 Le 30.10.1568, Denis POPILLART, manouvrier demeurant à Courclain, et Jehanne FORESTIER sa femme, vendent à Nicolas CHARRETIER, aussi manouvrier à Courclain:

- 3 parts sur 5 d'1 quartier 1/2 de terre à Saint-Aubin au lieudit "les Gravattes", entre l'acheteur et un chemin, la terre de la cure de Saint-Aubin et les héritiers de feu Jehan ROUSSAT, partant par indivis avec l'acheteur et Jehan POPILLART son frère, et d'autres
- 2 parts sur 5 d'1 quartier de terre à Courclain partant comme dessus, entre Léonard BRODYER et les héritiers de feu Jehan GALLOYS, un chemin commun et un autre chemin [AD 10 - E* 2878]

119 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 8.6.1574 de Nicolas CHARTIER, qui signe "Nicolas Chart...", pour:

- un quartier et demi ou environ de terre au finage de Saint-Aubin, au lieudit la coste des vignes des garannes, entre George COLLAS et -, les héritiers Michel BENOIST et -
- 2 petits jardins avec une mesure à Corclain
- un quartier de terre à Corclain, au lieudit les Barres, entre Claude DAOST et Jehan HUGUENIN, le chemin commun et le même
- un quartier et demi de terre près le perier à la Hodoux, entre Claude DAOST et Loupvet ROSSAT, la terre de la cure dudit Saint-Aubin et -
- 10 cordes de pré ou environ à Courclain, entre la commune et les hoirs Claude DESQUAINS, Quentin DUCLOS et la vieille rivière
- la sixième partie d'une petite portion d'héritage auquel il y a un poirier, partant avec les hoirs Estien. MERLIN séant à Corquelain, auprès de la maison dudit CHARETTIER
- un total de 1 arpent et 10 cordes de terres [AD 10 - E* 2874]

120 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Nicolas CHARRETIER pour 6 articles dont:

- 2 petits jardins avec une mesure
- 1/6 d'héritage où il y a un poirier, partant avec les hoirs d'Estienne MERLIN, à Courclain, près la maison dudit CHARRETIER [AD 10 - E* 2882]

121 Censier de Saint-Aubin de 1610, déclaration de Claude BOSSUOT, héritier de Nicolas CHARRETIER [AD 10 - E* 2883]

122 Jehan CHATRYAT paye cens à Saint-Aubin en 1528 pour sa maison et autres héritages; il paye en 1529 (2 fois) [AD 10 - E* 2880]

123 La veuve de Jacquin CHAUMART de Nogent paye cens à La Chapelle en 1491 pour ses terres assises à La Chapelle; elle paye en 1500 à La Chapelle pour la censive de ses terres; elle paye en 1502 à La Chapelle avec Antoine CLEMENS pour leurs censives; les héritiers de Jaquin CHAUMART payent en 1504 à La Chapelle pour les cens de leurs terres [AD 10 - E* 2880]

Pierre CHAUMART paye censive à Saint-Aubin en 1593; Guillaume DESQUAINS puis sa veuve payent pour lui entre 1593 et 1612^{124, 125, 126}.

En 1610, Claude ROBERT, veuve de Pierre CHAUMART, déclare 18 arpents et 75 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin^{127, 128}.

C. Martin, ! en 1593

Martin CHAUMART paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593¹²⁹.

124 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre CHAUMART paye censive en 1593; Guille. DESQUAINS paye à la décharge de Pierre CHAUMARD en 1593, en 1595 sans préjudice du passé, 1596, 1597, 1598 - il doit lods et ventes -; Guille. DESQUAINS paye pour ledit CHAUMARD pour un arpent demi-quartier de terre qu'il a acquis des héritiers Maître Nicole DESQUAINS en 1597 - il doit lods et ventes -; Guille. DESQUAINS paye pour Pierre CHAUMART (CHAUMARD) chaque année de 1600 à 1610; la veuve de Guille. DESQUAINS paye pour la veuve de Pierre CHAUMARD en 1611 [AD 10 - E* 2883]

125 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Guille. DESQUAINS paye pour (à la décharge de) Pierre CHAUMARD en 1595-1610; la veuve de Guille. DESQUAINS paye pour Pierre CHAUMARD en 1611 [AD 10 - E* 2883]

126 La veuve de Guillaume DESQUAINS paye censive à Saint-Aubin pour Pierre CHAUMARD en 1612; la veuve de Pierre CHAUMARD paye en 1613 [AD 10 - E* 2881]

127 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 15.7.1610 de Claude ROBERT, qui ne sait pas signer, veuve de Pierre CHAUMART pour:

- un arpent de terre audit finage au dessus de Corquellin, entre Messieurs de Saint Jehan de Sens et plusieurs, le chemin de Corquellin et M.r de Saint-Aubin
- 3 quartiers en ce même lieu pris en un arpent, entre M.r ANGENOUST et Guillaume DESQUAINS, le chemin tendant de Corquellin à Mascon et les terres du couvent du Paraclat
- 7 quartiers au dessus de ce même lieu, entre Monsieur de Saint-Aubin et Guillaume GILLES, le chemin d'Orléans tendant de Corquellin à Mascon et les terres du couvent
- 3 quartiers au dessus de ce même lieu, entre Mademoiselle GAIET et M.r de Saint-Aubin, Claude GUMERY et ladite Demoiselle GAIET
- 1 quartier 6 cordes au dessus de ce même lieu, entre Jehan DAMAS et Guillaume DESQUAINS, le chemin de l'Etriay et plusieurs
- un quartier et demi en ce même lieu, entre Denis MERCIER et plusieurs, le chemin de l'Etriay et plusieurs
- 3 arpents et demi proche de la croix des Pellerins, entre les terres du couvent et Girard DANGLEURE, les terres des Mergers et le chemin qui tient de Saint-Aubin à Mascon
- un arpent en la fin, entre les hoirs François COUSIN et les héritiers Nicolas GALLOIS, les terres du couvent et

D. NN.

Loup, ∞ à Edmée GERFROID

Louis

D.1. Loup ou Louis, ne sait pas signer, laboureur à La Chapelle-Godefroy, † /1694, ∞ à Edmée BOURGEOIS ou GERFROID, † /1694

En 1674, Louis CHAUMARD, laboureur à La Chapelle-Godefroy, et Edmée BOURGEOIS sa femme, passent un contrat avec Pompée DARNOUL¹³⁰.

Loup CHAUMART et Edmée GERFROID sont les parents de:

- plusieurs
- cinq quartiers de terre au dessus de Corquellin, entre Guillaume GILLES et les terres de la Michelette, les terres de Saint Pere et le chemin Caroge
 - un quartier en ce même lieu, entre Claude GUMERY et Linart PROTIER, le chemin Caroge et François DE FLAIZ
 - un quartier six cordes en ce même lieu, entre François GALLOIS et Estienne BARBETTE, le chemin Caroge et autres
 - un quartier en Vallesart, entre Claude GUMERY et Guillaume GILLES, les pastures et le chemin de Nogent
 - en ce même lieu un demi-arpent demi-quartier, entre Messieurs de Saint-Aubin et Mademoiselle GAIET, les pastures et le chemin de Nogent
 - sept quartiers près de la Fousse du Bordeau, entre les terres du couvent et David ROUSSE à cause de sa femme, les héritiers Jacques MIGORDIN et le chemin Caroge
 - un quartier et demi de terre en Barmonet, Guillaume MIGORDIN et les terres de Saint Pere, les héritiers François COUSIN et plusieurs
 - un arpent de terre en La Tavelle, entre M.e Jehan GUION et Germain VOICTERIN, M.r de Saint-Aubin et plusieurs
 - deux arpents et demi en ce même lieu, entre les terres du Paraclat et les mêmes, les mêmes et -
 - 3 quartiers en ce même lieu, entre Guillaume MIGORDIN et le même, le chemin de l'Etriay et un petit chemin qui tient droit à la justice d'Avans
 - un total de 18 arpents et 75 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

128 Nicolas MAISTRE l'aîné paye censive à Saint-Aubin pour Pierre CHAUMART en 1573, 1575 et 1577, Nicolas MAISTRE le jeune en 1579-1582; Pierre CHAUMART paye censive pour les hoirs ROBERT en 1574; il paye censive en 1576 et 1578; Hierosme COLLARD paye pour lui en 1583; Quentin MAROT paye pour lui en 1584-1585 [AD 10 - E* 2881]

129 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Martin CHAUMART paye censive en 1593 [AD 10 - E* 2883]

130 Le 25.1.1674, Louis CHAUMARD, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Edmée BOURGEOIS sa femme, passent un contrat avec Pompée DARNOUL. Mention d'un traité du 9.1.1674 avec Jean NUGAULT, seigneur de La Chapelle-Godefroy, et Demoiselle Anne Marie NUGAULT, sa femme, héritière

Christophe, ° ca 1668, (†) 13.4.1672 La-Chapelle-Godefroy
 Marie Gervaise, ° & b 23.1.1670 La-Chapelle-Godefroy, p Sébastien LEGROS, vigneron, signe, m Gervaise VIELLARD, ne sait pas signer, fille de † Edmé V., vivant vigneron
 Edmé, ∞ 5.7.1694 Marnay/Seine¹³¹ à Lupienne MORIOT, ∞(1) à Jean QUIN
 Hubert

CHELAY

A. Mathieu, ne sait pas signer, marchand mercier, "m'est venu avertir que Marie Françoise LESSA qu'il a protesté pour sa femme, en passant aud. lieu de St Aubin y étoit accouchée d'une fille", ∞ à Marie Françoise LESSA

Marie Jeanne, ° 22.4.1715, b le 23, p Edmé ALLARD, signe: E Allard, m Jeanne DIRESENE, ne sait pas signer

CHEMET

A. Alexandre¹³², † /1646, ∞ à NN., † 5.4.1624 Nogent/Seine; ∞(2) 12.5.1624 Nogent/Seine à Anne GANGUEUX

En 1625, Alexandre CHEMET, manouvrier au Faubourg de Nogent/Seine, et Anne GANGUEUX, sa femme, font un accord avec un marchand pour terminer un procès. Il ne savent pas signer¹³³.

En 1635, Alexandre CHEMET, marchand au Faubourg de Nogent/Seine, prend le bail d'une maison au Faubourg de la porte de Troyes. Il ne sait pas signer¹³⁴.

Alexandre CHEMET est le père de:

Gabriel, ° ca 1625, ∞ à Jeanne BENOIST

A.1. Gabriel, signe: G Chemet avec paraphe, Maître, greffier en la justice de La Chapelle-Godefroy, (†) 24.5.1675 La-Chapelle-Godefroy, ∞ 17.2.1648 à Jeanne BENOIST, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 31.12.1666, fille de Camélien B.

En 1662, Maître Gabriel CHEMET, greffier en la justice de La Chapelle-Godefroy, et Jeanne BENOIST sa femme, vendent une maison provenant de Camélien BENOIST, son père, à Jean BENOIST et Nicole PILLARD¹³⁵.

En 1674, Jeanne MORELET, paye une dette à Gabriel CHEMET, greffier de la Mairie de La Chapelle-Godefroy. Il signe "G Chemet"¹³⁶.

En 1674, Gabriel CHEMET, vigneron à La Chapelle-Godefroy, prend le bail d'une maison à La Chapelle-Godefroy. Il signe "G Chemet" avec paraphe¹³⁷.

Gabriel CHEMET et Jeanne BENOIST sont les parents de:

de feu Demoiselle Jeanne PARASTRE, femme dudit seigneur de La Chapelle-Godefroy, pour 16 arpents en la prairie de Marnay échus de Demoiselle Jeanne PARASTRE [AD 10 - 2 E 66/25]

131 Témoins de l'époux: Hubert CHOMARD, frère, Louis CHOMARD, oncle, ne sait pas signer; témoins de l'épouse: Michel COUET, frère, Jean POTIER, oncle, ne sait pas signer

132 A Nogent/Seine, Alexandre CHEMET, époux de Judith, d'où:

➤ Denise, b 17.3.1616

➤ Séverin, b 15.5.1618

133 Le 28.6.1625, Alexandre CHEMET, manouvrier au Faubourg de Nogent/Seine, et Anne GANGUEUX, sa femme, qui ne savent pas signer, font avec Honnête Martin MAROYS, marchand à Nogent/Seine, un accord pour terminer un procès [AD 10 - 2 5 66/5]

134 Le 10.5.1635, Alexandre CHEMET, marchand au Faubourg de Nogent/Seine, qui ne sait pas signer, prend de Jehan LHOIR, hôtelier à Nogent/Seine, qui signe "Jehan Le Loir", tuteur des enfants mineurs de feu Jehan GUYOT, huilier à Nogent/Seine, le bail d'une maison au Faubourg de la porte de Troyes [AD 10 - 2 E 66/9]

135 Le 14.5.1662, Maître Gabriel CHEMET, greffier en la justice de La Chapelle, y demeurant, et Jeanne BENOIST sa femme, vendent à Jean BENOIST, vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Nicolle PILLARD sa femme, une maison couverte de paille rue aux charrons à Saint-Aubin. La maison provient de Camélien BENOIST, père de Jeanne BENOIST [AD 10 - 2 E 66/17]

136 Le 26.8.1674, Jeanne MORELET, veuve d'Alexandre PESCHÉ, vigneron à La Chapelle-Godefroy, paye une dette à Gabriel CHEMET, greffier de la Mairie de La Chapelle-Godefroy. Il signe "G Chemet" [AD 10 - 2E 66/25]

137 Le 20.4.1674, Gabriel CHEMET, vigneron à La Chapelle-Godefroy, prend de Pompée DARNOUL, le bail d'une maison à La Chapelle-Godefroy. Il signe "G Chemet" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/25]

Jean-Baptiste Gaston, b 28.1.1650 Nogent/Seine
 Gervaise, b 7.7.1654 La Chapelle-Godefroy, p
 Pierre GANGUEULX, ne sait pas signer, fils de
 † Gabrielle G., m Gervaise DESQUAINS, ne sait
 pas signer, fille de † Guillaume D.
 Jean-Louis, b 8.11.1656 La Chapelle-Godefroy, p
 Jean NUGAULT, Escudier, m Damoiselle Louise
 PARASTRE
 Edmé, b 23.3.1659 La Chapelle-Godefroy, p Edmé
 TROTIN, m Nicolle TALONNE
 Claude, manouvrier, ° 13.6.1663 La Chapelle-
 Godefroy, b le 14, p Claude LE PAGE, vigneron,
 ne sait pas signer, m Estienne PINÉE, ne sait
 pas signer, fille de † Jean P., ∞ 22.6.1687
 Nogent/Seine¹³⁸ à Marie LODIDIER, ° ca 1667, †
 14.2.1688 Nogent/Seine, (†) le 15, fille de
 Jacques L., † /1687, et Edmée GARNIER; ∞(2)
 18.7.1689 Nogent/Seine¹³⁹ à Jeanne PIERRON,
 ∞(1) à André DANDON, laboureur
 Nicolas, ° 5.2.1666 La Chapelle-Godefroy, b le 7, p
 M.e Nicolas THIVEAU, p.r et nottaire au
 Bailliage de Nogent sur Seyne, m Edmée
 BESANSON, ne sait pas signer, épouse de
 Charle PILLAVOYNE, laboureur
 Charlotte, ° 22.1.1669 La-Chapelle-Godefroy, b le
 24, p Honorable Hom.e Claude GALLION,
 recepveur de la terre de St Aubin, signe, m
 Charlotte CHERAULT, épouse de Nicolas
 RETOY, voiturier par eau, dem.t à Marnay
 Jeanne, ° & b 5.2.1671 La-Chapelle-Godefroy, p
 Nicolas MARCHERAT, ne sait pas signer, m
 Jeanne TABOUREAU, ne sait pas signer
 Charlotte, ° & b 22.1.1674 La-Chapelle-Godefroy,
 p Nicolas MARCHERAT, ne sait pas signer, m
 Jeanne TABOUREAU, ne sait pas signer

CHERAULT

A. Perrin, ! en 1511

Perrin CHERAULT paye censive au seigneur de
 Saint-Aubin en 1511¹⁴⁰.

B. Charles, ne sait pas signer, maçon, laboureur à
 Quincey, ! en 1606, ∞ 13.11.1587 Quincey à Catherine
 GARNIER, ! en 1620-1621, fille de Nicolas G.¹⁴¹, † /
 1587

En 1606, Charles CHERAULT, maçon à Saint-Aubin,
 prend de l'Abbaye du Paraclat le bail d'un demi-
 arpent de vigne. Il ne sait pas signer¹⁴².

138 Témoins: Claude LEPAGE, Nicolas ALAIS

139 Témoins: Claude LEPAGE, Pierre DANDON, Nicolas
 CHEMET

140 Perrin CHERAULT paye cens à Saint-Aubin en 1511
 [AD 10 - E* 2880]

141 b 13.4.1574 à Quincey de Claude, fils de Nicollas
 GARNIER et Anthoinette, p Guillaume fils de Nicolas
 DUCLOS

142 Le 19.12.1606, Charles CHERAULT, maçon
 demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière
 emphytéotique des religieuses du Paraclat 1/2 arpent de
 terre édifié en vigne à Pothière et s'engage à en amener

En 1620-1621, Catherine GARNIER, veuve de Charles
 CHERAULT, laboureur à Quincey, fait une
 déclaration au censier de Quincey. Elle déclare la
 moitié de 3 quartiers de terre avec les héritiers de Jean
 CHERAULT et des terres en indivis avec Jérôme
 GARNIER, laboureur¹⁴³.

Dans le censier de Quincey, la déclaration des
 héritiers de feu Catherine GARNIER est payée entre
 1646 et 1654 par Lié VOITERIN, la veuve de Lupien
 DAOUT, François DESQUINS et d'autres¹⁴⁴.

Charles CHERAULT et Catherine GARNIER sont les
 parents de:

probablement François, ∞ /1623 à Anne
 Simon, ! en 1606

Catherine, ∞ 17.11.1609 à François GALLOYS, fils
 de François G. l'aîné

Charles, ! en 1613

Claude (M), b 13.5.1607, p Claude fils de
 Guillaume DESQUENS, m Jeanne épouse de
 Guillaume HUGENIN, et Jeanne BARBOTIN

B.1. (?) François, maçon, ∞ /1623 à Anne

En 1623, François CHERAULT, maçon à Quincey,
 déclare des biens en indivis avec Jean DUREAU¹⁴⁵.

En 1638, François CHERAULT, maçon à Quincey, et
 deux autres maçons, passent un marché avec un
 particulier de Nogent/Seine¹⁴⁶.

En 1646, François CHERAULT, maçon, fait une
 déclaration au censier de Quincey. Plusieurs
 particuliers, dont Lupien DAOUT en 1651, payent

les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il ne sait pas signer
 [AD 10 - 24 H 118]

143 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621:

Le 10.5.1621, Katherine GARNIER, veuve de Charles
 CHERAULT, laboureur à Quincey, déclare une maison à
 2 chas, la moitié de 3 quartiers de terre avec les hoirs de
 Jean CHERAULT, des terres en indivis avec Hierosme
 GARNIER, laboureur [AD 10 - E prov 158]

144 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, déclaration
 des héritiers de feu Catherine GARNIER: ils payent en
 1646, Lié VOITERIN paye pour 1/3 en 1647, la veuve de
 Lupien DAOUT paye pour 1/3 en 1647, Lié VOITERIN
 paye pour tout en 1648-1650 et sa veuve en 1651; en 1651,
 mention de Monsieur BELOT, François DESQUINS,
 Lupien DAOUT et François CHERAULT; en 1652,
 mention de Jean POMMERAYE; Louys VOITERIN paye
 en 1652-1654; une note indique que depuis le départ de
 François CHERAULT, Lié VOITERIN paye [AD 10 - E*
 2932]

145 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621:

Le 20.1.1623, François CHEREAULT, maçon à Quincey,
 déclare un accin où il y a une maison à 2 chas, par indivis
 avec Jean DUREAU [AD 10 - E* 2933]

146 Le 18.10.1638, François CHERAULT, maçon à
 Quincey, et Jehan et Simon RAMONNET, maçons à
 Nogent/Seine et Ferreux, font un marché avec Maître
 Jacques BERTAULT, conseiller du roi [AD 10 - 2 E 66/10]

ensuite pour lui^{147, 148}.

CHERBAUT

A. Paquet, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Jeanne, (+)
31.5.1584 La Chapelle-Godefroy¹⁴⁹

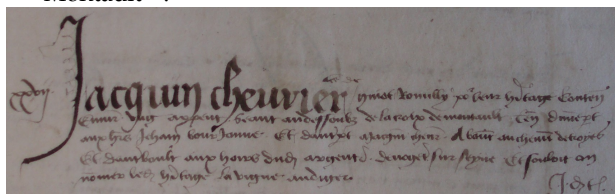
CHEVRIER

A. Jacquin, ! en 1488-1520, + 1520/1526

Jacquin CHEVRIER doit censive à la seigneurie de Saint-Aubin pour une terre et pour un jardin qu'il partage avec Jean DE SAINT-AMOUR, et pour une rente avec Félisot ROMILLY¹⁵⁰.

En 1485, Jacquin CHEVRIER et Félisot ROMILLY, de Saint-Aubin, reconnaissent une obligation à l'Abbaye du Paracllet pour les grands dîmes de Saint-Aubin¹⁵¹.

Dans un censier de l'Abbaye du Paracllet établi en 1488-1490, Jacquin CHEVRIER fait une déclaration. Il déclare à cause de Guyot ROMILLY un héritage contenant un arpent au dessus de la croix de Montault¹⁵².



Jacquin CHEVRIER paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1520. Il paye entre autre:

- pour héritages qui furent à feu Guyot ROMILLY en 1491 et avec Félisot ROMILLY en 1495
- pour les héritages de feu la MERSIERE en 1506 et comme héritier de feu MERCIER en 1507

Après 1526, plusieurs particuliers payent pour leur part des héritages de Jacquin CHEVRIER. Il s'agit de Pierre DOURY, en 1529 et 1533, Michau BENOIST en 1526, Jean CHEVRIER, Claude CHEVRIER et Jean MACE en 1529. Jacquin CHEVRIER est déjà mort en 1529¹⁵³.

En 1500, Jacquin CHEVRIER est témoin lors d'une enquête¹⁵⁴.

Jacquin CHEVRIER est probablement le père de:

Jacques
Jean
Claude
une fille, ∞ à Jean MACE

Et peut-être de:

153 Jaquin CHEVRIER paye cens en 1491 (2 fois) et 1496 pour les héritages qui furent à feu Guiot ROMILLY, pour la rente desdits héritages, pour le jardin près du champs aux Billeux, pour les "Murs HUOT" en rente, pour sa plante; il paye en 1491 pour cens et pour la rente de sa maison; il paye en 1494 et 1495 pour ses terres de la Tavelle; il paye en 1496 (2 fois) pour sa part des "Murs HUOT", pour son "host..." ou "houltie" et accin, pour ses autres héritages, pour sa vigne, pour sa plante; il paye en 1495 pour rente, pour la censive, avec Félisot ROMILLY pour censive et pour rente, pour la plante, pour le champs aux Billeux; il paye tant pour rente que cens en 1498; Jaqin CLEMER paye en 1500 à Saint-Aubin pour les cens de son accin, pour sa vigne, pour son jardin du champs au Billeux, pour sa maison, pour un jardin qu'il a acquis de la veuve PAUPILLART; il paye en 1502 (2 fois) pour les cens de son accin, pour sa vigne, pour son jardin du champs aux Billeux, pour sa maison, pour un jardin qu'il a acquis de la veuve PAUPILLART; il paye en 1504, 1505 et 1506 pour l'herbage du château de Saint-Aubin, pour la rente de sa maison et ses censives; il paye en 1506 pour les rentes et cens des héritages de feu la MERSIERE; il paye en 1507 pour sa part des héritages PELUCHOT mais son nom est barré, pour l'herbe du château, pour la rente et censive des terres et vignes; il paye comme hoir de MERSIER avec Collin SYMON, Jaquin MERSIER, Jeh. MERSIER, Benoist BENOIST, Jeh. HODOUART et Katherine MERSIERE; il paye en 1511 avec Jaquin MERLIN et Estienne VOLTON pour le château, mais la citation est barrée; il paye en 1510 et 1513; en 1518, Jacques CHEVRIER paye pour la rente et cens de sa maison, pour d'autres cens, pour les "Meurs HUOT", pour deux arpents de terre qu'il a eu de ROMILLY et pour la Tavelle, pour le champs au Billeux pour rente, de cens; il paye en 1519 pour tous ses cens et rente; il paye en 1520; Pierre DOURY paye en 1529 pour sa part des terres de Jaquin CHEVRIER et en 1533 pour les hoirs CHEVRIER; Michau BENOIST paye en 1526 pour sa part des héritages de CHEVRIER, de cens; Jehan CHEVRIER, Claude CHEVRIER et Jehan MACE payent en 1529 pour feu Jaquin CHEVRIER [AD 10 - E* 2880]

154 Jaquin CHEUVRIER est témoin lors d'une procédure du 6.8.1500 [AD 10 - E* 2860]

147 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, François CHERAULT, maçon, paye en 1646, Jean LARIBBE paye sa déclaration en 1648, Monsieur DESMASSUES en 1649, François THOMAS en 1649, Monsieur BELOT en 1649 et 1651, Anthoine LARIBBE en 1651 au lieu de Jean son fils, Lupien DAOULT en 1651 [AD 10 - E* 2932]

148 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Claude DESMASSUES, écuyer à Quincey, déclare un acquis du 26.3.1648 de François CHERAULT [AD 10 - E* 2932]

149 Son exécuteur testamentaire est son mari

150 Dans un mémoire sans date des cens dûs à la seigneurie de Saint-Aubin, déclaration de Jacquin CHEVRIER pour une terre et pour un jardin avec Jehan DE ST AMOUR pour sa part; puis déclaration de Félisot ROMMELY pour sa part de la rente de Saint-Aubin qu'il doit avec CHEVRIER et ST AMOUR [AD 10 - E* 2873]

151 Le 24.6.1485, Félisot ROMILLY et Jacquin CHEVRIER, demeurant à Saint-Aubin, reconnaissent une obligation aux religieuses du Paracllet pour les grands dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

152 En 1488-1490, Jacqñ CHEVRIER, déclare au censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin:

➤ à cause de Guyot ROMILLY pour leur héritage contenant environ un arpent, au dessus de la croix de Montault, au lieudit la vigne Audiger, entre les hoirs Jehan BOURJONNE et Jacqui. CHEVR., le chemin de Troyes et les hoirs dudit ARGENTIER de Nogent sur Seine [AD 10 - 24 H 115 & 118]

une fille, ∞ à Michault BENOIT
une fille, ∞ à Pierre DOURY

A.1. Jacques, ! en 1528-1541

Jacques CHEVRIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1528 et 1533. En 1528, il paye comme héritier de son père¹⁵⁵.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin dressée en 1541 apparaît Jacques CHEVRIER¹⁵⁶.

Dans un censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin établi en 1532, Jacques CHEVRIER, Olivier SIMON, Jacquinet MERCIER, la veuve BENOIST et Pierre DORY payent ensemble pour 3 quartiers de terre¹⁵⁷.

A.2. Jean, laboureur à Saint-Aubin, ! en 1526-1543, ° ca 1466, † ca 1543

Jean CHEVRIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1527 et 1533. Il paye pour feu Jacquin CHEVRIER en 1529. Pierre DOURY paye pour lui en 1526¹⁵⁸.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin dressée en 1541 apparaît Jean CHEVRIER¹⁵⁹.

En 1543, Jean CHEVRIER, laboureur à Saint-Aubin, âgé d'environ 67 ans et natif de Saint-Aubin est témoin dans une enquête¹⁶⁰.

155 Jacques CHEVRIER paye censive à Saint-Aubin comme héritier de son père en 1528, il paye en 1529; il paye en 1532 pour les terres de la Tavelle pour sa part; il paye en 1533 [AD 10 - E* 2880]

156 Jacques CHEVRIER est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

157 Censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les héritiers de Jacquin MERCYER déclarent:

- une maison et accin où il y a aulnois et saulsois, entre les religieux Saint-Jehan et soi-même, entre la Grand Rue et le chemin qui va à Correclain
- 3 quartiers de terre au dessus de ladite maison.

Le 3.5.1532, Colin SIMON (SYMON), Martin MIGORDIN, Michel(et) BENOIST et Jacquinet BAIGUE (BEIGUE) déclarent:

- une maison et accin où il y a aulnois et saulsois, entre les religieux Saint-Jehan et soi-même, entre la Grand Rue et le chemin qui va à Correclain (plus tard à Guille. MYGOURDIN, barré, et Louys MERAT, en 1643 à Mademoiselle PIER)

- 3 quartiers de terre au dessous de la maison, Jacques CHEVRIER, Olivier SIMON, Jacquinet MERCIER, la veuve BENOIST et Pierre DORY payent

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, les mêmes déclarent la même maison et accin [AD 10 - 24 H 81bis]

158 Pierre DOURY paye censive à Saint-Aubin en 1526 pour la part de ses enfants, pour Jehan CHEVRIER; Jehan CHEVRIER, Claude CHEVRIER et Jehan MACE payent en 1529 pour feu Jacquin CHEVRIER; Jehan CHEVRIER paye censive en 1527, 1533 [AD 10 - E* 2880]

159 Jehan CHEVRIER est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

160 Le 18.2.1543, enquête à la requête des Religieuses du Paraclét au sujet des terres et bois de Pothière contre

En 1548, Jean TROTIN, greffier en la justice de Saint-Aubin, témoigne qu'il connaît depuis 25 ans feu Jean CHEVRIER, mort 5 ou 6 ans auparavant. Il demeurait à Saint-Aubin et il fut condamné 10 ans plus tôt par le juge de la Mairie de Saint-Aubin à 10 sols d'amende pour parjure lors de la vente d'une jument¹⁶¹.

A.3. Claude, ! en 1526-1533

Claude CHEVRIER paye censive avec Jean VOITRIN et Jacquin GRILLAT en 1526 et 1527 pour la vigne de Guillot GALLOIS et seul en 1533¹⁶².

B. Pierre, ! en 1559-1578

En 1559, Pierre CHEVRIER prend du roi le bail de 4 arpents de terre¹⁶³.

Pierre CHEVRIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1562 et entre 1572 et 1578¹⁶⁴.

C. Jacques, ! en 1559-1566, + 1566/1567, ∞ à Marion PILLAVOINE, ! en 1567-1576, † 1576/1578

Jacques CHEVRIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1565. Lui en 1565 puis sa veuve Marion PILLAVOYNE entre 1567 et 1577, paye pour la maison PILLAVOYNE, maison de son père. Les héritiers de la veuve, Marion

Laurent NUGAULT comparait comme témoin:

- Jehan CHEVRIER, laboureur demeurant à Saint-Aubin, âgé d'environ 67 ans, natif de Saint-Aubin. Il cite TROSSELIN, seigneur de Saint-Aubin, feu Jehan DE RANC l'aîné, seigneur de Saint-Aubin, et Jehan DE RANC son successeur [AD 10 - E* 2809]

161 Dans une enquête du 27.10.1548 à Saint-Aubin intervient Jehan TROTIN, greffier en la justice de Saint-Aubin, âgé de 45 ans. Il déclare qu'il y a 23 ans ou environ qu'il est greffier en la justice de Saint-Aubin. Il connaît depuis 25 ans feu Jehan CHEVRIER, mort il y a 5 ou 6 ans, demeurant à Saint-Aubin, qui fut condamné il y a 10 ans par le juge de la Mairie de Saint-Aubin Jehan GOBILLON à 10 sols d'amende pour parjure à propos de la vente d'une jument à Jehan ROUSSAT, de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E*2809]

162 Claude CHEVRIER, Jeh. VOICTRIN et Jacquin GRILOT/GRILLART payent censive à Saint-Aubin en 1526 et 1527 pour la vigne de Guillot GALLOIS; Claude CHEVRIER paye en 1533 [AD 10 - E* 2880]

163 Le 6.8.1559, bail par le roi de 4 arpents de terre à Saint-Aubin, près le chêne du guet, à Pierre CHEVRIER [AD 10 - E 113]

164 Pierre CHEVRIER paye censive à Saint-Aubin en 1562, 1572-1573, 1575, 1577-1578 [AD 10 - E* 2881]

PILLAVOYNE, payent entre 1578 et 1582^{165, 166}.

Vers 1570-1580, la veuve de Jacques CHEVRIER fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre la moitié d'une maison rue Chèvre, partagée avec les héritiers de Pierre MIGOURDIN¹⁶⁷.

D. Nicolas, signe: Nicolas Chevrier, laboureur, ! en 1561-1582

Nicolas CHEVRIER paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1561 et 1567. Il paye pour la veuve et les héritiers d'Etienne MERLIN entre 1563 et 1566 et avec Nicolas THEVENIN (gendre d'Etienne MERLIN) en 1572. Il paye avec Claude CHEVRIER entre 1569 et 1571. Entre 1576 et 1582, il paye pour sa fille Nicole¹⁶⁸.

En 1571, Nicolas CHEVRIER est caution avec François et Guillaume BENOIST, de Jacques BOIVIN pour le bail du moulin du Paraclet¹⁶⁹.

En 1573, Nicolas CHEVRIER, laboureur à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'une terre en l'Essart. Il signe¹⁷⁰.

Vers 1575-1576, Nicolas CHEVRIER déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet un demi-arpent de terre et vigne en l'Essart. Il signe "Nicolas Chevrier"¹⁷¹.

En 1610, Pierre CAULAY paye 28 ans de censive pour un demi-arpent de terre en la Tavelle qui fut à Nicolas CHEVRIER¹⁷².

Nicolas CHEVRIER est le père de:

Nicole, ! en 1574-1582

Pierre GIRARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour les terres de Nicole CHEVRIER en 1593¹⁷³.

E. Claude, ! en 1571-1572, probablement parrain le 8.12.1566 à La Chapelle-Godefroy

Le nom de Claude CHEVRIER est évoqué entre 1571 et 1575 dans le censier du seigneur de Saint-Aubin¹⁷⁴.

F. Agnès, ! en 1569-1572, peut-être mère de Sébastien BEGUE

Agnès CHEVRIER et Sébastien BEGUE payent ensemble leur contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1569 et 1572. En 1571 et 1572, elle paye pour Margueritte CHEVRIER¹⁷⁵.

G. Marguerite et Nicole, ! en 1559-1572, la première ∞ à Félix MARTIN et la seconde, ∞ à Jean BEGUE

Marguerite et Nicole CHEVRIER payent ensemble leur contribution au censier du seigneur de Saint-

demeurant à Saint-Aubin, qui signe, prend un bail perpétuel des religieuses du Paraclet pour une pièce de terre en l'Essart. Comparait Jehanne MATIGNON, veuve de Marquet LARIBE auquel pareil bail avait été fait, Denis et Jehan LARIBE, frères du défunt, ledit Jehan LARIBE tuteur et curateur de Lazare LARIBE et Gabrielle, enfants dudit défunt, renoncent à leur droit. Ils ne savent pas signer. [AD 10 - 24 H 105]

171 En 1575/1576, dans un censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (repris les 16.9.1615 et 2.5.1616), Nicolas CHEVRIER, qui signe "Nicolas Chevrier", déclare:

➤ 1/2 arpent de terre et vigne en l'Essart [AD 10 - 24 H 118]

172 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Pierre CAULAY paye pour 1/2 arpent de terre assis en la Tavelle qui fut à Nicolas CHEVRIER et pour xxviii années en 1610 [AD 10 - E* 2883]

173 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre GIRARD paye censive pour les terres Nicole CHEVRIER en 1593 [AD 10 - E* 2883]

174 En 1571, Claude CHEV... paye censive à Saint-Aubin pour la maison de Guillemain POPILLART; Nicolas ROZEE, Pierre BROCARD, Nicolas THEVENIN payent censive pour Claude CHEVRIER en 1572; en 1575, la veuve de Claude DAOUST paye censive pour la vigne que son feu mari avait acquise de Claudin CHEVRIER [AD 10 - E* 2881]

175 Agnès CHEVRIER et Sébastien BEGUE payent censive à Saint-Aubin en 1569-1572; en 1571-1572, Agnès CHEVRIER paye pour Margueritte CHEVRIER [AD 10 - E* 2881]

165 Jacques CHEVRIER paye censive à Saint-Aubin en 1559-1565; en 1561 il paye pour sa maison; en 1562-1563 et 1565-1566, il paye pour la maison PILLAVOYNE; en 1565, il paye à la décharge de Jacques MERCIER; sa veuve Marion PILLAVOYNE paye en 1567-1568 et 1576 pour la maison PILLAVOYNE et en 1577 pour la maison de feu son père; elle paye encore en 1569-1576; en 1578-1579, les hoirs de la veuve payent censive [AD 10 - E* 2881]

166 Les hoirs de Marion PILLAVOYNE payent censive à Saint-Aubin en 1578-1582 [AD 10 - E* 2881]

167 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de la veuve de Jacques CHEVRIER, pour 14 articles dont:

- une maison, jardin et accin rue Pescheloche, voisin de P.re SYMON
- 1/2 maison, cour, jardin et accin, en partie fermée de murailles, rue Chèvre, partant avec les hoirs de P.re MIGOURDIN
- 1/3 de terre, à coté des hoirs Jean CHEVRIER [AD 10 - E* 2882]

168 Nicolas CHEVRIER paye censive à Saint-Aubin en 1561-1567; en 1563, il paye pour la veuve d'Estienne MERLIN, femme de Pierre GUEU; en 1565-1566, il paye pour les hoirs d'Estienne MERLIN; en 1571, Jehan POPILLART paye pour lui; en 1569-1571, Nicolas et Claude CHEVRIER payent censive ensemble; en 1572, Nicolas CHEVRIER et Nicolas THEVENIN payent pour eux; Nicolas CHEVRIER paye censive en 1574; en 1576-1582, il paye censive pour sa fille Nicole; en 1582, Claude COLAS paye à sa décharge [AD 10 - E* 2881]

169 Le 11.2.1571, Jacques BOYVIN, charron demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, le bail pour 9 ans du moulin du Paraclet. Cautions: François BENOIST, Guillaume BENOIST et Nicolas CHEVRIER, laboureurs demeurant à Saint-Aubin. Témoin: Marquet LA RIBLE, demeurant audit moulin, détenteur du bail [AD 10 - 24 H 3]

170 Le 11.4.1573, Nicolas CHEUVRIER, laboureur

Aubin entre 1559 et 1563. Antoine PROTHEAU puis sa veuve payent pour elles entre 1564 et 1567.

Marguerite CHEVRIER paye censive entre 1576 et 1585. Agnès CHEVRIER paye pour elle en 1571 et 1572. En 1576, elle est veuve de Felix MARTIN (?).

Nicole CHEVRIER paye censive entre 1576 et 1580. Elle paye pour le douaire de Jean BEGUE en 1580. Est-elle la fille de Nicolas CHEVRIER citée entre 1576 et 1582?¹⁷⁶

CHEVALIER

A. Simon, † /1530

Dans plusieurs censiers de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin établis entre 1530 et 1531, la veuve et les héritiers de Simon CHEVALIER déclarent 1 quartier de terre, que Jeanne CHEVALIER reprend à partir de 1532^{177, 178}.

Dans le censier du seigneur de Saint-Aubin de 1528, Jeanne, fille de Simon CHEVALIER, paye pour l'achat d'un quartier de terre en oche qu'elle a fait de Catherine CHEVALIER sa sœur¹⁷⁹.

Simon CHEVALIER est le père de:

Jeanne
Catherine

A.1. Jeanne, ! en 1530-1532

Dans plusieurs censiers de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin établis entre 1530 et 1532, Jeanne CHEVALIER déclare un quartier de terre rue au

176 Marguerite et Nicole CHEVRIER payent censive à Saint-Aubin en 1559-1563; en 1564-1565, Anthoine PROTHEAU paye pour elles, en 1566-1567, sa veuve paye pour elles.

En 1571-1572 Agnès CHEVRIER paye pour Marguerite CHEVRIER; Marguerite CHEVRIER paye seule en 1576-1585; en 1576, elle est veuve de Felix MARTIN (?).

Nicole CHEVRIER paye censive en 1576 pour le douaire de Jehan BEGUE; elle paye en 1577-1579; en 1580; Nicolas CHEVRIER paye censive pour sa fille Nicole en 1576-1582 [AD 10 - E* 2881]

177 Déclaration au terrier du 15.9.1530 de la veuve et des héritiers de Symon CHEVALIER pour 1 quartier de terre [AD 10 - E* 2875]

178 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, la veuve et les héritiers de feu Symon CHEVALIER déclarent 1 quartier de terre rue au Rasle

Le 3.2.1532, Jehanne CHEVALIERE déclare un quartier de terre rue au Rasle (plus tard, Jean BOSSU, l'église de Saint-Aubin et autres), François VILLAIN paye l'article ci-dessus

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

179 En 1528, Jehanne CHEVALIER, fille de Simon CHEVALIER, paye cens à Saint-Aubin pour l'acquêt par elle fait de Katherine CHEVALIER sa sœur d'un quartier de terre en oche; Jehannot/Thiennot CHEVALIERE paye cens en 1529 (2 fois) [AD 10 - E* 2880]

Rasle, tenu par François VILLAIN^{180, 181}.

B. Claude, ! en 1559

Claude CHEVALIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1559¹⁸².

CHEVALLOT

A. Etienne, de La Chapelle-Godefroy, ! en 1538-1541, † /1559

En 1538, Etienne CHEVALLOT déclare un quartier de terre dans le censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin¹⁸³.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy dressée en 1541 apparaît Etienne CHEVALLOT¹⁸⁴.

En 1560, Philbert DU MAIGNON, époux de la veuve du seigneur de Saint-Aubin, empêche l'inventaire des biens de feu Etienne CHEVALLOT, de La Chapelle-Godefroy¹⁸⁵.

Michel MERCIER paye censive comme héritier d'Etienne CHEVALLOT entre 1559 et 1564. Sébastien BEGUE paye à cause d'Etienne CHEVALLOT en 1559¹⁸⁶.

CHEVILLART

A. Bon, ne sait pas signer, meunier au moulin de la Chapelle-Godefroy, ! en 1616

En 1616, Bon CHEVILLART, meunier au moulin de La Chapelle Saint-Michel, prend du seigneur de Saint-Aubin, le bail de la moitié de la quête pour le moulage de la terre et seigneurie de Saint-Aubin. Il ne

180 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Jehanne CHEVALIERE pour 1 quartier de terre rue au Rasle [AD 10 - E* 2875]

181 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraclet, Jehanne CHEVALIERE déclare:

➤ 1 quartier de terre en la rue au Rasle, payé par François VILAIN (en marge, François VILAIN tient) [AD 10 - 24 H 118]

182 Claude CHEVALIER paye censive à Saint-Aubin en 1559 [AD 10 - E* 2881]

183 Estienne CHEVALAT déclare 1 quartier de terre en 1538 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

184 Estienne CHEVALLOT est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

185 Le 3.5.1560, Phillebert DU MAIGNON, qui a épousé la veuve de Laurens NUGAULT, empêche l'inventaire des biens de feu Estienne CHEVALLOT, de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 2860]

186 Michel MERCIER paye censive à Saint-Aubin en 1559-1561 au lieu d'Estienne CHEVALOT, il paye comme son héritier en 1563-1564; Sébastien BEGUE paye à cause de lui en 1559 [AD 10 - E* 2881]

sait pas signer¹⁸⁷.

CHEUVEUX

A. Léonard, Maître, receveur du domaine, ! en 1548-1578, ∞ à Honnête Femme Claude THONNELIER, signe: Claude Tonnelier, ! en 1581-1582

En 1536, Léonard CHEUVEUX obtient l'adjudication de 28 arpents de bois¹⁸⁸.

Une enquête de 1548 fait état de terre appartenant à Mathias GUENARD et Léonard CHEUVEUX¹⁸⁹.

Maître Léonard CHEUVEUX paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1563 et 1578¹⁹⁰.

En 1564 dans le censier de Saint-Martin-de-Bossenay est cité Léonard CHEUVEUX, receveur¹⁹¹.

En 1567, Léonard CHEUVEUX, receveur, fermier, reçoit 25 livres tournois pour ses gages¹⁹².

En 1575 et 1582, Honnête Femme Claude THONNELIER, femme séparée de biens de Maître Bernard CHEUVEUX, naguère receveur du domaine pour le roi de Nogent/Seine, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Elle signe "Claude

Tonnelier"^{193, 194, 195}.

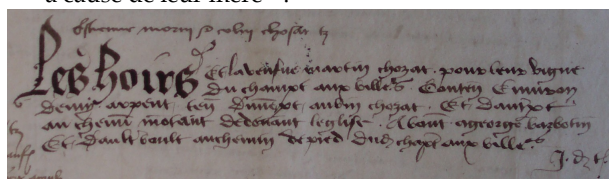
CHOISAT

Une des plus ancienne famille de Saint-Aubin. "Jeh. LE CHOSAT" est cité dans un censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin en 1340¹⁹⁶.

Les 3 membres de cette famille présents à Saint-Aubin entre la fin du XVème et le début du XVIème siècle sont de proches parents.

A. Martin, † /1488, ∞ à NN., ! en 1491-1502

En 1488-1490, les héritiers de la veuve de Martin CHOISAT déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet un demi-arpent de vigne au Champs au Billeux, repris ensuite par Etienne MORIN et Colin CHOISAT, et aussi par les enfants de Jeannot PINERT à cause de leur mère¹⁹⁷.



Les héritiers de feu Martin CHOISAT payent censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1504 et sa veuve entre 1491 et 1502. Colin GILLET paye pour les héritiers en 1498. Etienne MORIN paye en 1505 pour sa part de la rente que devait feu Martin CHOISAT et pour sa part des terres dudit CHOISAT. Jeannot PINERT de Nogent/Seine paye entre 1505 et 1507

187 Le 18.11.1616, Bon CHEVILLART, qui ne sait pas signer, meunier au moulin de La Chapelle Saint-Michel, prend de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Croslière, le bail de la moitié de la quête pour le moulage de la terre et seigneurie de Saint-Aubin. L'acte est signé "Nugault" [AD 10 - 2 E 66/3]

188 Le 24.12.1536, adjudication de 28 arpents de bois à Liénard CHEUVEUX [AD 10 - E* 2860]

189 Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin:

Pierre JEHANNOT, manouvrier demeurant à Gélannes, âgé d'environ 54 ans.

➤ Il cite des vignes appartenant à Mathias GUENARD et Lyenard CHEVEUX, une terre labourable appartenant aux MERLINS, les terres des QUINSONS et BARBOTINS obtenues par bail fait il y a 30 ans et plus par le seigneur de Bompas lors seigneur de Saint-Aubin auxdits BARBOTINS [AD 10 - E*2809]

190 Maistre Lyénard CHEUVEUX paye censive à Saint-Aubin en 1563-1565, 1572, 1575-1578 [AD 10 - E* 2881]

191 Dans le censier de Saint-Martin-de-Bossenay, Léonard CHEVEUX, receveur, est cité dans un acte du 20.2.1564 [AD 10 - E* 2853]

192 Le 15.9.1567, Bernard ou Léonard CHEVEUX, receveur, fermier, reçoit 25 livres tournois pour ses gages [AD 10 - E 113]

193 Le 26.10.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Honneste Femme Claude THONNELYER femme séparée de biens de Maître Bernard CHEVEUX, naguère receveur du domaine pour le roi de Nogent/Seine, qui signe "Claude Tonnelier" [AD 10 - 24 H 93]

194 Le 25.10.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Honnête Femme Claude THONNELIER, qui signe, femme séparée de biens de Maître Bernard CHEVEUX, naguère receveur du domaine pour le roi à Pont et Nogent sur Seine, déclare:

➤ 3 arpents de vigne à Pothières

➤ 1/2 arpent de vigne au même lieu [AD 10 - 24 H 118]

195 En 1575/1576, Claude THONNELIER, veuve de Léonnart CHEVEUX, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ 3 arpent de vigne à Pothière, en 1623 aux héritiers de ladite veuve

➤ 1/2 arpent de vigne à Pothière [AD 10 - 24 H 118]

196 [AD 10 - 24 H 25]

197 En 1488-1490, les héritiers et la veuve de Martin CHOZAT, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

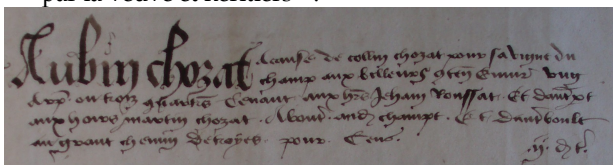
➤ leur vigne du Champs au Billeux contenant un demi-arpent, entre Aubin CHOZAT et le chemin montant de devant l'église, George BARBOTIN et le chemin de pied dudit Champs au Billeux, plus tard à Estienne MORIN & Colin CHOSAT, Pierre OUDIN tient pour les enf. de Jehannot PINERT à cause de Jehanton ou Thienon (?) leur mère [AD 10 - 24 H 115 & 118]

pour sa part de la rente de feu Martin CHOISAT¹⁹⁸.

B. Colin, ! en 1500

C. Aubin, ! en 1488-1506, † en 1506, ∞ à Jeannette, ! en 1506-1527, probablement fille de Georges BARBOTIN

En 1488-1490, Aubin CHOISAT déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet un arpent de vigne Champs au Billeux à cause de Colin CHOISAT, plus tard repris par la veuve et héritiers¹⁹⁹.



Aubin CHOISAT paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1506. Il paye avec Jacquin BARBOTIN et autres en 1491. Il paye en 1498 à cause de feu George BARBOTIN.

198 Les héritiers de feu Martin CHOSAT payent rente à Saint-Aubin en 1491 et 1496; ils payent en 1491 (2 fois) et 1496 (3 fois) pour les terres devers la Garenne, pour les terres des Mergers, pour leur maison et oche; ils payent en 1491 pour la rente, pour les terres devers la Garenne, pour les terres des Mergers, pour sa plante, terre et vignes; ils payent pour moitié de leur rente en 1497; sa veuve paye en 1491 (2 fois) et 1496 pour les terres des Mergers et pour la plante; elle paye en 1493 pour la rente à cause de ses héritages, pour ses terres devers la Garenne, pour les terres des Mergers, pour sa plante; en 1493, elle renonce à huit arpents; sa veuve et ses héritiers payent en 1495 pour leurs terres des Mergiers, pour rente, pour la terre devers la Garenne, pour sa plante; les héritiers payent en 1496 pour les terres qu'ils ont devers les Mergers; Collin GILLET paye pour eux en 1498; sa veuve et ses héritiers payent en 1498, 1499 et 1500 pour la rente de leur accin assis à Saint-Aubin, pour VI arpents assis aux Mergers ou la Tavelle, pour une pièce de terre contenant XXII arpents assise aux Caillautz; Colin SYMON paye en 1496 et 1498 pour les terres des CHOSSAT devers la Garenne et en 1500 pour quatre arpents de terre par lui acquis de Martin CHOSAT; sa veuve et ses héritiers payent en 1502 (2 fois) pour leurs terres et accins assis à Saint-Aubin, pour une pièce de terre; ses héritiers payent en 1504 pour les cens de leurs terres, pour les terres des Mergers, pour la rente de sa maison; Estienne MORIN paye en 1505 pour sa part de la rente que devait feu Martin CHOUSAT et pour sa part des terres dudit CHOUSAT; Jehanninot PINART paye en 1505 pour sa part de la rente de feu Martin CHOUSAT et pour sa part de la pièce de terre devers la Garenne; Jehan PINARD de Nogent paye en 1506 et 1507 pour sa part de ces héritages [AD 10 - E* 2880]

199 En 1488-1490, Aubin CHOSAT, déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

- à cause de Collin CHOZAT pour sa vigne du Champs au Billeux contenant un arpent ou trois quartiers, entre les hoirs Jehan ROUSSAT et les hoirs Martin CHOZAT, ledit Champ et le grand chemin de Troyes, plus tard à la veuve et héritiers [AD 10 - 24 H 115 & 118]

Jeannette, veuve d'Aubin CHOISAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1506 et 1527. Elle paye en 1506, 1507 et 1518 pour la vigne ou les terres qui furent à feu Nicolas CHOISAT, son fils. Elle paye en 1510 pour Jean ANPENOT et pour Jean PINERT. Ses héritiers payent entre 1526 et 1533²⁰⁰.

En 1500, Aubin CHOISAT est témoin dans une enquête^{201, 202}.

Dans plusieurs censiers de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin établis entre 1530 et 1532, les héritiers d'Aubin CHOISAT, à savoir la GAULTIERE, la VERNIERE et Julienne la VERNIERE déclarent 3 quartiers de terre que tient la MORINE^{203, 204, 205}.

200 Aubin CHOSAT paye cens à Saint-Aubin en 1491 (3 fois) et 1494 pour ses héritages; il paye en 1491 pour les terres devers la Garenne payé par lui et Jaqin BARBOTIN; Jaquin BARBOTIN, Aubin CHOISAT et autres payent en 1491; il paye en 1493 pour sa maison et héritages, pour deux arpents devers la Garenne, pour les terres de la Tavelle, cinq arpents, pour sa part de l'oche "habrit"; il paye en 1494 et 1495; il paye en 1495 pour ses censives, pour sa vigne contenant un arpent, pour cinq arpents de terre séant en la Tavelle, pour la rente de leur oche à cause de leur p. (père ou part); il paye en 1496 (2 fois) pour ses censives, il paye en 1496 tant pour la Tavelle que pour les oches de son "ch...e"; il paye en 1498 à cause de feu George BARBOTIN; il paye en 1498, 1499, 1500, 1502 (2 fois) et 1504 pour toutes ses censives qu'il doit bailler par déclar...; il paye en 1505 et 1506 pour ses censives, pour les terres à la Benarde; sa veuve paye en 1506, et en 1507 pour la vigne qui fut à Nicollas CHOISAT, pour ses censives, pour les terres à la Benarde; elle paye en 1510 (2 fois); elle paye en 1510 pour Jehan ANPENOT et pour Jehan PINERT; elle (Jehannete) paye en 1511, 1513 et 1519 pour cens; elle paye en 1517 et 1520; elle paye en 1518 pour II arpents de terres assis en la Tavelle, à lui par le trépas de feu Nicolas CHOISA son fils, et pour ses censives; ses héritiers et sa femme payent en 1527; ses héritiers payent en 1526, 1528, 1529 (2 fois, une par TROTIN ?), 1533 [AD 10 - E* 2880]

201 Aubin CHOSAT est témoin lors d'une procédure du 6.8.1500 [AD 10 - E* 2860]

202 Procédure entamée le 16.8.1500 opposant les religieuses du Paraquet à Marguerite et Charlotte D'ARMAGNAC, dames de Nogent/Seine au sujet des droits de pâture pour les troupeaux des religieuses du Paraquet à Saint-Aubin et Quincey.

Le 24.8.1500, vers 7 heures du matin, les parties se transportent à Quincey en l'hôtel de Gillet GILOTTE pour entendre les témoins des religieuses:

Aubin CHOISAT [AD 10 - 24 H 66]

203 Censive de l'Abbaye du Paraquet du 15.9.1530, déclaration des hoirs Aulbin CHOISAT avec La GAULTIERE, La VERNIERE, Julienne pour 3 quartiers de terre [AD 10 - E* 2875]

204 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraquet, les héritiers d'Aubin CHOISAT, à savoir la GAULTIERE, la VERNIERE, Julienne la VERNIERE déclarent:

- 3 quartiers de terre que tient la MORINE [AD 10 - 24 H 118]

205 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les héritiers d'Aubin CHOISAT payent censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1568²⁰⁶.

Aubin CHOISAT est le père de:

Nicolas, ! 1505-1506²⁰⁷, † 1506/1507

CHOUART

A. Nicolas, Honorable Homme, marchand

Nicolas, signe, parrain à La Chapelle-Godefroy le 5.11.1642

B. Nicolas, † /1695

Jean, ∞ à Geneviève POSSOT

B.1. Jean, Maître, conseiller du roi élu en l'élection de Nogent/Seine, † /1688, ∞ à Dame Geneviève POSSOT, ! en 1688, fille de Claude P. et Marie MOREAU, ∞(2) à Noble Homme Maître Claude Henri MOYNERIE, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Nogent/Seine

En 1688, Demoiselle Geneviève POSSOT, veuve de Maître Jean CHOUARD, conseiller du roi, élu en l'élection de Nogent/Seine, et Demoiselles Barbe, Catherine et Claude CHOUARD, ses filles, interviennent comme créanciers exerçant les droits de la succession de Paquet DIRESME²⁰⁸.

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hoirs Aulbin CHOISAT déclarent 3 quartiers de terre

Le 3.5.1532, les hoirs Aubin CHOISAT, à savoir la Gauthière, la Vernière (Bernière) Julienne déclarent 3 quartiers de terre (plus tard à Jean BOSSU, l'église de Saint-Aubin et autres)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

206 Les hoirs Aulbin CHOISAT payent censive à Saint-Aubin en 1559-1568 [AD 10 - E* 2881]

207 Nicolas CHOUSAT paye cens en 1505 à Saint-Aubin pour deux arpents de terre assis derrière les Mergers appelé la Tavelle; il paye en 1506 [AD 10 - E* 2880]

208 Le 26.9.1688, Claude DIRESME, vigneron demeurant à Saint-Aubin, âgé de 25 ans, et Estienne MASSEY, sa femme de l'an, qui ne savent pas signer, prennent de Noble Homme Maître Claude Henry MOYNERIE, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Nogent, et Demoiselle Genevieve POSSOT, son épouse, auparavant veuve de Maître Jean CHOUARD, conseiller du roi élu en ladite élection, Demoiselles Barbe et Catherine CHOUARD, filles majeures et héritières dudit CHOUARD, pour elles et Demoiselle Claude CHOUARD, fille mineure, créanciers exerçant les droits de la succession de Pasquier DIRESME, vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Marguerite ADAM sa veuve, le bail d'une maison à Saint-Aubin dans la Grand Rue proche la maison seigneuriale, en assez mauvais état, provenant de la succession DIRESME-ADAM, à 2 chas, petite grangette couverts de paille, jardin, chénevière, fermés de haies, entre la ruelle montant aux vignes et une haye simple le long de la ruelle allant de Saint-Aubin à Nogent, la Grand Rue et Michel HEDRY. L'acte est signé "Moynerie" avec paraphe, "G Possot", "C Chouart", "Barbe Chouart" [AD 10 - 2 E 66/29]

Jean CHOUART et Genevève POSSOT sont les parents de:

Barbe

Catherine

Marguerite Claude, ! en 1695²⁰⁹

CHOSSIN

A. Jean, ! en 1510-1513, † 1513/1517, ∞ à NN., ∞(2) à Robert HEURLOT²¹⁰

CHRISTIACHE

A. Pierre, ° ca 1610, † 22.10.1710, (†) le 23

CLAIRET

A. Louis, ∞ à Marie Anne JEANNOT

Marie, ° dernier.2.1714, b le 1.3, p Nicolas ANCEAU, signe: Nicolas Anceau, m Barbe JEANNOT, ne sait pas signer

Marie Anne, ° 6.8.1715, b le 7, p Jean BUISSOT, signe: Jean Buisot, m Marie JUCHAT, ne sait pas signer

CLEMENT

A. Mangin, † /1510

Les héritiers de Mangin CLEMENT payent censive au seigneur de Saint-Aubin de 1510 à 1513²¹¹.

209 Déclaration au terrier du 27.6.1695 de Barbe, Catherine et Marguerite Claude CHOUART, pour 37 arpents, 88 cordes de terres:

- baillées à Jean et André GUILLEMARD, père et fils, venant de feu Nicolas CHOUART, aïeul des dites, puis à Pasquet GRISLAT, excepté une pièce à Pierre MASSE, Pierre GALLOIS et Anthoine CAILLE
- venant de feu Pasquet DIRESNE, Marguerite ADAM et Antoine ADAM
- venant de feu Claude POSSOT et Marie MOREAU sa femme, aïeule des dites [AD 10 - E* 2876]

210 Jehan CHOSSIN de Nogent paye censive à Saint-Aubin en 1510 pour Jehan HUOT; il paye en 1511 et 1513 pour cens et rente; en 1517, il est cité pour cens et rente, mais son nom est barré; Robart HEURLOT doit de cens en 1517 à cause des héritages à lui appartenant à cause de sa femme qui fut femme de feu Jeh. CHOSSIN; Jehan SIMON paye en 1520 pour tous ses cens comprenant l'héritage par lui aquis de la veuve Jehan CHOSSIN à présent femme de Robart HEURLOT; Jehan SYMON paye en 1527 pour les héritiers CHOSIN [AD 10 - E* 2880]

211 Les hoirs Mangin CLEMENT payent à Saint-Aubin en 1510, 1511 et 1513 pour cens et rente; Jehan HUOT paye en 1507 pour Manchin CLEMENS et Jehan GAILLART pour II parts des héritages SOMILLON [AD 10 - E* 2880]

B. Antoine, ! en 1502

La veuve Jaquin CHAUMART et Antoine CLEMENT payent censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1502²¹².

C. André, tondeur, (†) 21.1.1662

D. Louis, ° ca 1618, (†) 15.3.1678 La-Chapelle-Godefroy²¹³, ∞ à Simone, (†) 17.12.1681 La-Chapelle-Godefroy²¹⁴

E. Nicolas, signe: Nicolas Clemen ou Clemans, meunier à La Chapelle-Godefroy, † 8.10.1669 La-Chapelle-Godefroy, (†) le 9²¹⁵, ²¹⁶, ∞ à Marie THOMAS, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 19.5.1623, 15.5.1627 et 8.3.1637

En 1632, Nicolas CLEMENT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, prend le bail de la moitié des bâtiments de la Croslière²¹⁷.

En 1634, Nicolas CLEMENT, meunier à La Chapelle-Godefroy et Jean GALLOIS (son gendre) passent avec le curé du village un accord sur les dîmes²¹⁸.

Nicolas CLEMENT et Marie THOMAS sont les parents de:

Louis, parrain à La Chapelle-Godefroy en 1631 et le 27.3.1649, ∞ à Simone MAUGIS

Noël, ne sait pas signer, parrain à La Chapelle-Godefroy les 16.6.1647 et 15.5.1649, ∞ à Edmée PICARD

Claude, marraine à La Chapelle-Godefroy les 13.9.1629 et 17.7.1630, b 30.1.1616 La Chapelle-Godefroy, p DE CHANTEROLLE, m Anne NODIN & Georgeon TROTIN, ∞ à Jean GALLOIS

Nicolas, b 19.1.1621 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas COLLOT, m Jehanne VOYTERIN

Louise, b 20.3.1622 La Chapelle-Godefroy, p Jehan fils de Charle LE NUGAULT, escuyer de Saint Aubin, m Louyse fille de Jehan ENGUENEL, escuyer baron de Saint Just

Edmée, b 16.2.1625 La Chapelle-Godefroy, p Hubert fils de Martin TROTIN, m Edmée fille de † Nicolas MERCIER

Jean, b 24.8.1626 La Chapelle-Godefroy, p Jean VALEE, m Isabelle DUREE, y (†) 28.9.1626

E.1. Louis, ne sait pas signer, ∞ à Simone MAUGIS

Jean, b 30.5.1656 La Chapelle-Godefroy, p Jean GALLOIS, m Marthe SURTIN

Louis, ° 30.9.1659 La Chapelle-Godefroy, b le 1.10, p Louis DENQUEREL, m Damoiselle Marie DE BARLE, ∞ à Paquette JACOPIN

E.1.A. Louis, vigneron à La Chapelle-Godefroy, ! en 1688, ∞ 26.11.1682 La-Chapelle-Godefroy²¹⁹ à Paquette JACOPIN, fille de Nicolas J. et Anne GARSONNAT

En 1688, Louis CLEMENT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, et Paquette JACOPIN, sa femme, rétrocède le bail à rente d'une maison²²⁰.

Louis CLEMENT et Paquette JACOPIN sont les parents de:

212 La veuve Jaquin CHAUMART et Anthoine CLEMENS payent censive en 1502 à La Chapelle pour leurs censives [AD 10 - E* 2880]

213 Témoins: Edmé ROSEY, ne sait pas signer, Jean LOY, ne sait pas signer

214 Témoins: Jean LANGUOT, ne sait pas signer, Jean LOUET, ne sait pas signer

215 Témoins: Louis CLEMENT, ne sait pas signer, fils, Jean GALLOIS, ne sait pas signer, gendre, Jean LOY, ne sait pas signer, petit-fils, Nicolas D'AOUST, m.re d'escolle, signe

216 Nicolas CLEMENTS, † 8.10.1674 La-Chapelle-Godefroy, (†) le 9, témoins: Louis CLEMENTS, ne sait pas signer, Jean GALLOIS, ne sait pas signer, Jean LOY, ne sait pas signer

217 Le 24.5.1632, Nicolas CLEMENT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, qui signe "Nicolas Clemans", prend de Jehan NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, le bail de la moitié des bâtiments de La Croslière [AD 10 - 25 66/8]

218 Le 6.6.1634, Nicolas CLEMENT et Jehan GALLOYS fils de Michel, qui ne sait pas signer, meunier et vigneron à La Chapelle Godefroy, passent un accord sur les dîmes avec Maître Nicolas RISSEY, p.tre curé de La Chapelle. L'acte est signé "Nicolas Clemen" et "N Rissey" [AD 10 - 25 66/8]

219 Témoins: Simon JACOPIN, ne sait pas signer, Jean JACOPIN, ne sait pas signer

220 Le 28.10.1688, Louis CLEMENT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, et Paquette JACOPIN, sa femme, rétrocède à Edmé BEIGNOT, le bail à rente de 8 livres par an d'une maison pris le 27.2 par Anne DONDEAU [AD 10 - 2 E 66/29]

Simon, ° 28.10.1685 La-Chapelle-Godefroy, b le 29, p Jean HAN, ne sait pas signer, m Marguerite DE MAU...E (MAUCLERE ?), ne sait pas signer

E.2. Noël, à La Chapelle-Godefroy, ∞ 9.1.1651 Saint-Loup-de-Buffigny à Edmée PICARD, fille de Jean P., † /1651

Etienne, b 31.1.1652 La Chapelle-Godefroy, p Estienne SURTIN, m Louvette PICARDE, de la paroisse de St Loup, fille de † Jean PICARD

Lupienne, b 1653 La Chapelle-Godefroy, p Hierosme ANCEAU, m Lupienne H..., veuve de Jean GEORGIN

CLEREAU

A. Bon, Maître, praticien, substitut du procureur fiscal de Saint-Aubin, † en 1615-1645, ° ca 1571, ∞ / 1615 à Marguerite GALLOIS, † /1633, ∞(1) à Guillaume DESQUAINS, fille de Nicolas G.

∞(2) 13.4.1633 à Catherine PAYEN, ∞(1) à Nicolas GARNIER

Entre 1615 et 1623, Bon CLEREAU paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin comme mari de Marguerite GALLOYS, veuve de Guillaume DESQUAINS²²¹.

En 1620, Maître Bon CLEREAU, praticien à Saint-Aubin et Marguerite GALLOIS, sa femme, constituent une rente sur une maison à Louis BONNET²²².

221 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Bond CLEREAU paye en 1615, 1618-1623. En 1618-1620, Bond CLEREAU paye à cause de sa femme, veuve Guille. DESQUAINS et St Jehan de Sens. En 1620-1623, Bond CLEREAU paye pour Gabriel DONDEAU

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Bond CLEREAU paye en 1617, 1619 pour deux années, 1620-1623. Il paye à cause de Marguerite GALLOYS sa femme, pour les héritiers de Guille. DESQUAINS, pour St Jehan de Sens. Guille. MIGOURDIN et Bond CLEREAU payent en 1619 pour St Jehan de Sens

222 Le 22.2.1620, Maître Bon CLEREAU, praticien à Saint-Aubin et Marguerite GALLOIS, sa femme, constituent une rente à Noble Homme Louis BONNET, conseiller du roi; le 20.8.1630, reconnaissance de Claude, Jean, laboureurs, François, charpentier et Guillaume, foulonnier et drapier, DESQUAINS, tous de Saint-Aubin, portant fort pour Aubine et Nicolas, leurs frère et sœur, héritiers de Marguerite GALLOIS, leur mère, épouse en secondes noces de Maître Bon CLEREAU; le 16.5.1637, acquisition de Maître Jehan BARDY, fermier et receveur de l'Abbaye de Chantemerle, demeurant à Pont/Seine, sur François et Guillaume DESQUAINS, demeurant ledit Guillaume à Saint-Aubin, et le dit François à Quincey, portant fort pour leurs co-héritiers (Claude et Jehan DESQUAINS, frères des précédents) de Marguerite GALLOIS leur mère, épouse en secondes noces de Maître Bon CLEREAU; le 25.10.1657, reprise par Maître Michel BARDY, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin et François BARDY, greffier y demeurant, fils de Jehan

En 1623, Bon CLEREAU et Samuel SYMON sont cités pour avoir repris une maison près du pont de Saint-Aubin déclarée en 1532 au censier de l'Abbaye du Paracllet par Jean POPILLARD et Jean GALLOIS^{223, 224}.

En 1630, Claude, Jean, François, Guillaume, Aubine et Nicolas DESQUAINS, fils et filles de feu Marguerite GALLOIS, épouse en seconde noces de Maître Bon CLEREAU, reconnaissance la rente prise en 1620²²⁵. En 1637, ils vendent ladite maison à Jean BARDY²²⁶.

En 1630, Maître Bon CLEREAU, substitut du procureur fiscal de Saint-Aubin, et les enfants de feu Guillaume DESQUAINS et feu Marguerite

BARDY [AD 10 - E* 2865]

223 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paracllet, Jehan POUPILLARD et Jean GALLOYS déclarent:

➤ sa maison et jardin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pave (?) commun et au pré de la cure, la rivière et la rue au Rasle (en marge Maître Bon CLEREAU tient)

Déclaration faite par ledit Jehan GALLOYS [AD 10 - 24 H 118]

224 Censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan POUPILLART déclare sa maison et accin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pavé (?) commun et les prés de la cure, la rivière et la rue au Rasle

Le 3.5.1532, Jehan POUPILLARD et Jehan GALLOIS déclarent sa maison et accin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pavé (?) commun et les prés de la cure, la rivière et la rue au Rasle, Jehan GALLOIS paye (Bon CLEREAU et Samuel SYMON en 1623)

Le 18.6.1548, et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

225 Le 20.8.1630, Claude, Jean, laboureurs, François, charpentier et Guillaume, foulonnier de draps, DESQUAINS, tous demeurant à Saint-Aubin, portant fort pour Aubine et Nicolas, leurs frère et sœur, héritiers de feu Marguerite GALLOIS, leur mère, épouse en secondes noces de Maître Bon CLEREAU demeurant audit lieu, passent une reconnaissance pour un contrat de constitution de rente établie le 22.2.1620 au profit de Hélène DE BAR, à présent femme de Henry LAIGNEAU. L'acte est signé "C Desquains" avec paraphe, "J Desquains" avec paraphe, "F Desquains" avec paraphe (Guillaume ne sait pas signer) [AD 10 - 2E 66/7]

226 Le 16.5.1637, intervient Maître Jehan BARDY, fermier et receveur de l'Abbaye de Chantemerle, demeurant à Pont/Seine, redevable envers Noble Homme Maître Henry LAIGNEAU de 12 livres 10 sols de rente à cause de l'acquisition par lui faite d'une maison à Saint-Aubin sur François et Guillaume DESQUAINS, demeurant ledit Guillaume à Saint-Aubin, et le dit François à Quincey, portant fort pour leurs co-héritiers de Marguerite GALLOIS leur mère, épouse en secondes noces de Maître Bon CLEREAU. Mention de deux autres actes:

➤ un titre du 22.2.1621 de la constitution de la rente par Marguerite GALLOYS et Bon CLEREAU à Demoiselle Hélène DE BAR

➤ un titre nouvel pour cette rente fait en mai 1630 par François et Guillaume DESQUAINS, avec Claude DESQUAINS, leur frère [AD 10 - 2 E 66/9]

GALLOIS, remariée audit CLEREAU, en procès sur la succession de Marguerite GALLOIS passent un accord sur la partage de la succession²²⁷.

En 1638, Maître Bon CLEREAU déclare des vignes au censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin²²⁸.

En 1642, Maître Bon CLEREAU déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin la moitié de la succession de Nicolas GARNIER, premier mari de Catherine PAYEN, épouse dudit CLEREAU²²⁹.

En 1643, Bon CLEREAU est témoin avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans une procédure des eaux-et-forêts²³⁰.

En 1645, Bon CLEREAU, praticien à Saint-Aubin, âgé de 74 ans intervient avec d'autres anciens habitants de Saint-Aubin²³¹.

En 1646, Bon CLEREAU, procureur, est témoin dans une enquête avec d'autres habitants de Saint-Aubin²³².

227 Le 20.8.1630, Maître Bon CLEREAU, substitut du procureur fiscal de Saint-Aubin et Claude, Jean, François et Guill. DESQUAINS, frères, fils et héritiers avec Aubine et Nicolas, de feu Guillaume DESQUAINS et Marguerite GALLOIS, épouse en secondes nocces dudit CLEREAU qui étaient près à entrer en grand procès sur la succession GALLOYS, mais bien conseillés par leurs parents et amis, il font un accord:

- les DESQUAINS retiennent les meubles, chevaux, bestiaux à cornes et laine et bâtiments
- Bon CLEREAU retient le moulin à foulon, la boutique et les chauffours, ... plus 1/2 arpent acquis de la veuve Nicolas MIGOURDIN, et ses effets personnels

L'acte est signé "C Desquains" avec paraphe, "J Desquains" avec paraphe, "F Desquains" avec paraphe et "B Clereau" avec paraphe (Guillaume ne sait pas signer) [AD 10 - 2E 66/7]

228 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paracllet à Pothière et en Lessard. En L'Essart:

Déclaration de Maître Bon CLEREAU, plus tard à François DESQUIN et Jacques BAILLET [AD 10 - 24 H 105]

229 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Maître Bon CLEREAU, époux de Catherine PAYEN pour la moitié de la succession de Nicollas GARNIER, premier mari de ladite PAYEN [AD 10 - E* 2879]

230 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Saint-Aubin: Monsieur LAURENCEAU, Madame BARDY, Claude ROZÉ, Nicolas MASSEY, Jehan DUREAU, Jehan EDMARD, Claude DUDICT LIEU, Monsieur GILLOPPÉ, Jehan SIMON, Nicolas GALLOYS lesnel, Charles PILLAVOYNE, Renos COLLAS, Anthoine BOSSU, Anthoine THOMAS et Bon CLEREAU [AD 10 - E* 2803]

231 Le 1.8.1645 comparaissent Bon CLAREAU, praticien à Saint-Aubin, 74 ans, Aulbin FONTAINE, vigneron à Saint-Aubin, 76 ans, Claude SOMILLON, vigneron à Saint-Aubin, 73 ans, Charles PILLAVOINE, laboureur et foulonnier à Courclin, 32 ans, Lupien COURTOIS, manouvrier à Courclin, 28 ans [AD 10 - E* 2864]

232 Le 11.4.1646 comparaissent Claude GILPE, marchand, Jehan GILLES, lieutenant en la mairie, Bon

CLERIN

A. Louis, signe: Louis Clerin, ∞ à Marie JEANNAUT Marie, ° ca 1713, † 21.11.1716, (†) le 22

Nicole, ° 14.12.1716, b le 15, p Edmé HEDRIT, ne sait pas signer, m Nicolle ROY, ne sait pas signer

Claude, ° 11.11.1718, b le 13, p Claude ANCEAU, ne sait pas signer, m Genevieve ROSÉ, ne sait pas signer

Anne, ° 14.6.1720, b le 16, obiit 4.10.1720, (†) le 5, p François GRILLAT, signe: François Grillat, m Anne HERLUYSON, ne sait pas signer

Sire, ° & b 12.6.1722, obiit 17.7.1722, (†) le 18, p François GRILLAT, signe: François Grillat, m Marie Anne HADOT, signe: Marie Anne Hadot

COCHEPIN

A. Laurent, ne sait pas signer, boyeur de chanvre, ! en 1564-1572, † /1582, ∞ /1570 à Jeanne, ! en 1593-1594

En 1564, Laurent COCHEPIN, prend de l'Abbaye du Paracllet le bail d'un quartier de vigne²³³.

En 1572, Laurent COCHEPIN, boyeur de chanvre à Saint-Aubin, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin un chas de maison en la rue de Courmont. Il ne sait pas signer²³⁴.

La veuve de Laurent COCHEPIN paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1593 et 1594.

Laurent COCHEPIN et Jeanne sont les parents de²³⁵:

Pascale, ∞ 13.1.1582 à Jean JACOPIN
peut-être Nicolas

A.1. (?) Nicolas, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ! en 1589-1592, ∞ à Marguerite ADAM

En 1589, Nicolas COCHEPIN, manouvrier à Saint-Aubin, reconnaît être détempleur du bail pris en 1564 de l'Abbaye du Paracllet par Laurent COCHEPIN. Il

CLEREAU, procureur, Sebastien FONTAINE, greffier, Nicolas MAISTRE, sergent en la mairie, Turpin COURTOIS, Charles PIBACOUR, Michel PONCE, ... [AD 10 - E* 2864]

233 Le 29.5.1564, Laurens COCHEPIN, prend des religieuses du Paracllet 1 quartier de terre à condition d'en pressurer les raisins au pressoir de l'Abbaye [AD 10 - 24 H 105]

234 Le 27.11.1572, Laurent COCHEPIN, boyeur de chanvre demeurant à Saint-Aubin, reconnaît être propriétaire d'un chas de maison, grange, jardin et cour près le moulin en la rue de Courmont, entre les hoirs Jacquin GRISLOT et la rivière, une petite commune et une autre commune appelée le Mouillon & le pont de Fontaine, redevable envers Nicolas NUGAULT. Il ne sait pas signer. [AD 10 - E* 2873]

235 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, la veuve Laurent COCHEPIN paye censive en 1593, 1594 [AD 10 - E* 2883]

ne sait pas signer²³⁶.

En 1589, Nicolas COCHEPIN, vigneron à Saint-Aubin, en son nom, et Paquet VILLEMIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Nicolas CHERMONT (?), déclarent un demi-arpent de terre. Ils ne savent pas signer²³⁷.

En 1592, Nicolas COCHEPIN, manouvrier à Saint-Aubin, et Marguerite ADAM, sa femme, échangent des terres à Courmont avec Nicolas GRILLAT l'aîné^{238, 239}.

Nicolas COCHEPIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour un achat sur Nicolas GRILLAT en 1593 et Ambroise BARBOTIN paye pour un quartier et demi de terre acquis de Nicolas COCHEPIN à cause de sa femme en 1597²⁴⁰.

COGNOT

A. Léo, maître d'école, ° ca 1571, (†) 3.3.1645

COHAN

A. Nicolas, ! en 1532-1541, † /1559, ∞ à NN., ! en 1559-1573

Nicolas COCHET paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1529 et 1533. En 1529, il paye avec Pierre et Guillaume LESPOIS²⁴¹.

236 Le 21.9.1589, reconnaissance par Nicolas COCHEPIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, détempteur d'un quartier de terre en l'Essart, pris des religieuses du Paraclet à condition de la planter en vigne et d'en pressurer les raisins au pressoir de l'Abbaye, par Laurent COCHEPIN le 2.9.1564 [AD 10 - 24 H 105]

237 Déclaration du 25.9.1589 de Nicolas COCHEPIN, vigneron demeurant à Saint-Aubin, en son nom, et Pasquet VILLEMIN, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Nicolas CHERMONT (?) pour 1/2 arpent de terre en Lézard. Ils ne savent pas signer. [AD 10 - 24 H 105]

238 Le 19.5.1552, échange entre Nicolas COCHEPIN, manouvrier à Saint-Aubin et Nicolas GRISLOT l'aîné [AD 10 - 24 H 105]

239 Le 19.5.1552 (ou plutôt 1592?), échange entre Nicolas COCHEPIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, époux de Marguerite ADAM, pour 5 quartiers de terre à Courmont, et Nicolas GRILLOT l'aîné, demeurant audit lieu, pour 9 cordes de terre au Houssoy [AD 10 - 24 H 109]

240 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas COCHEPIN paye censive en l'acquit dudit (Nicolas) GRISLAT pour Jehan GRISLART en 1593 - il doit lods et ventes -; Ambroise BARBOTIN paye en la décharge des héritiers de Maître Nicole DESQUAINS pour un quartier et demi de terre qu'il a acquis de Nicolas COCHEPIN à cause de sa femme en 1597 - il doit lods et ventes - [AD 10 - E* 2883]

241 Nicolas COCHET paye cens à Saint-Aubin en 1529 et à La Chapelle en 1532 et 1533; il paye en 1529 avec Pierre

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin dressée en 1541 apparaît Nicolas COHAN²⁴².

La veuve de Nicolas COHAN paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1573²⁴³.

COLIGNON

A. Nicolas, maître sculpteur à Vandœuvre, (†) 28.3.1663, "a esté écrasé et tué sous la roue d'une charette sur le Grand chemin de St Aubin"

COLLARD ou COLLAS

A. Jean, ! en 1518

Jean COLLAS paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1518²⁴⁴.

B. Renault, † /1521, à La Chapelle-Godefroy

Les héritiers de Renault COLLAS payent censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1521²⁴⁵.

C. Durand, ! en 1527-1546, ∞ à Jeannette (BROCART ?)

Durand COLLAS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1527 et 1533. Il paye pour sa vigne et pour sa maison²⁴⁶.

En 1529, Durand COLLAS et d'autres habitants Saint-Aubin, mercenaires des religieuses du Paraclet, sont enjoins de ne plus essarter le bois de Pothière²⁴⁷.

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraclet entre 1530 et 1532, Durand COLLAS déclare avec Jean BROCART et Jeannette BROCART une maison rue aux Rasles, plus tard à

et Guillaume LESPOIS [AD 10 - E* 2880]

242 Nicolas COHAN est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

243 La veuve Nicolas COHAN paye censive à Saint-Aubin en 1559-1573 [AD 10 - E* 2881]

244 Jehan COLAT paye cens à Saint-Aubin en 1518 [AD 10 - E* 2880]

245 Les hoirs de Renault COLAT payent cens en 1521 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

246 Durant COLAS paye cens à Saint-Aubin en 1527 pour la vigne de Peuyot (?) et en 1528 pour sa vigne et pour sa maison; il paye en 1529 (2 fois) et 1533 [AD 10 - E* 2880]

247 Le 13.1.1529, Pierre DOURY, Mayeur de Saint-Aubin, et Jehan BRUN, sergent, interviennent pour Guillemyn FONTAINES, Martin MIGOURDIN, Thibault VOICTERIN, Jehan ROZE, Baptiste SOMMILLON, Jehan ODIN, Pierre DAOUST, Durant COLAS, mercenaires des Religieuses du Paraclet, qui sont enjoins de ne plus essarter le bois de Pothière [AD 10 - E* 2809]

Simon JUBÉLOT^{248, 249}.

En 1532, dans un censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin, Durand COLLAS fait une déclaration commune avec la veuve de Pierre MASSEY et Catherine ("Graterine"), veuve de feu Thomas BARBOTIN. Plus tard, Jean BROCARD le jeune se porte fort pour eux, alors que Jeannette femme de Durand COLLAS et Catherine fille de Catherine BARBOTIN sont détenteurs de l'héritage déclaré²⁵⁰.

Durant COLLAS déclare avec Jeannette BROCARD une maison au censier de l'Abbaye du Paraclét entre 1535 et 1537. En 1538, il fait une déclaration commune avec Jeannette veuve de Thibault BROCARD, Jean BROCARD, Aubin BROCARD et Jean BONNOT²⁵¹.

En 1546, Durand COLLAS est pressenti avec d'autres proches parents et alliés à la tutelle des enfants mineurs de François VILLAIN et Laurence²⁵².

248 Censive de l'Abbaye du Paraclét du 15.9.1530, déclaration de Jehan BROCARD, Jehannette BROCARDE et Durant COLAS pour une maison, accin et mesure rue au Rasle, entre Simon CHE... et Jehan VOTON [AD 10 - E* 2875]

249 Censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Thibault BROCARD déclare:

- 1 quartier de vigne au Houssoy
- une maison, accin et mesure rue aux Rasles contenant environ 1/2 arpent, entre la veuve Symon CHEVALIER et Jehan VOTON, la rue et Jehan ROUSSART

Le 3.5.1532, Jehan BROCARD, Jehannette BROCARDE et Durant COLAS déclarent une maison, accin et mesure rue au Rasle contenant environ 1/2 arpent, entre la veuve Symon CHEVALIER et Jehan VOTON, la rue et Jehan ROUSSART. Jehan BROCARD le jeune, héritier en partie de feu Jehan BROCARD son père, en son nom et se portant fort pour ses frère et sœur co-héritiers (plus tard aux enfants de Simon JUBÉLOT, en 1643 à BERTELLOT de Nogent, marié à la fille JUBÉLOT, Mademoiselle la Bail...e de Nogent, Jean DIRESENE, barré)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

250 Dans un censier de Saint-Aubin du 3.5.1532 sont cités Durant COLAS, la veuve Parre MASSEY et Graterine veuve de feu Thomas BARBOTIN; Jehan BROQUART le jeune se portant fort pour les susdits, sont détenteurs Jehannette femme de Durant COLAS et Catherine fille de Graterine BARBOTTIN; la veuve Thibault (barré) BROCARD tient [AD 10 - 24 H 81bis]

251 Durant COLAS fait une déclaration commune pour une maison avec Jehannette BROCARDE en 1535 et 1536, avec Jehannette BROCARDE et Jehan BENIET ou VENIET en 1537 dans le censier de l'Abbaye du Paraclét pour Saint-Aubin. En 1538, Durant COLAS fait une déclaration commune avec Jehannette veuve de Thibault BROQUART, Jehan BROQUART, Aubin BROQUART et Jeh. BONNOT [AD 10 - 24 H 118]

252 Le 20.9.1546, les mineurs de François VILLAIN et Laurence sa femme, à l'encontre dudit VILLAIN, Laurens GILLES, Symon ... (VERNIER ?), Durant COLAS, Jehan QUINSSON, Jehan BEIGNOT, Jehan GALLOIS dit Monsieur et Jacques ROUSSAT; le tuteur est Jacques ROUSSAT [AD 10 - E* 2890]

Durand COLLAS pourrait être le père de:

Claude dit Durand
Georges dit Durand

C.1. (?) Claude dit Durand, ne sait pas signer, ! en 1559-1583

Claude COLLAS paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1585. Georges COLLAS paye à sa décharge en 1563 et 1564 et il paye pour les héritiers de Georges COLLAS entre 1574 et 1578²⁵³.

En 1572, Claude COLLAS, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre un chas de maison rue aux Rasles^{254, 255}.

En 1575/1576 et en 1582, Claude COLLAS dit Durand

253 Claude COLAS paye censive à Saint-Aubin en 1559-1585; il paye à la décharge de Jehan GALLOIS, et de Jehan TROTIN en 1563; Georges COLAS paye à sa décharge en 1563-1564; Nicolas DAOUST paye à sa décharge en 1565; il paye pour Joseph LE BLANC en 1566-1568; pour Gary JEHANNESSON en 1570; à la décharge de Philipon MERCIER en 1571-1572; pour Claude COLET en 1572; Nicolas GALLOIS paye à sa décharge en 1573; il paye pour les hoirs de Georges COLAS en 1574-1578; il paye à la décharge de Jehan MAROTTE et des hoirs de Margueritte GALLOYS, femme de feu PINEY en 1578; il paye à la décharge de Guillaume Vernier en 1579; de Jehan HUGUENYN l'aisné en 1580; de Nicolas POTHIER en 1581; de Nicolas CHEVRIER, de Pierre GALLOIS et Nicolas PRET en 1582; de Nicolas POTIER et Pierre GALLOIS en 1583 [AD 10 - E* 2881]

254 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 21.10.1572 de Claude COLLAS, qui ne sait pas signer, pour:

- un chas de maison à Saint-Aubin lieudit la rue aux Rasle, entre les hoirs Marquet GILLE et lesdits GILLE, Jehan MAISTRE à cause de sa femme et la cour commune, ensemble deux cordes de jardin derrière ladite maison, ensemble un autre quartier
- 22 cordes de vigne ou environ lieudit près les vignes des garennes, entre Jacques BENOIST et Jehan ADAM, P.re SYMON et Mathias SOMMILLON
- ... entre Phon MERCIER et Claude M..., Bastien MAROTTE et Claude DESQUAINS (barré)
- une pièce de vigne contenant 22 cordes ou environ, entre Messire Nicolle DESQUAINS et Jehan COLLET, les hoirs Guion GAULTHER et -
- 8 cordes de terre ou environ à faire chénevière, au finage de Saint-Aubin, près de la rue au Ralle, entre la veuve Jehan JOUET et Guion ANCEAU, Louet ROSSAT et la voie commune
- un quartier deux cordes de terre au finage de Saint-Aubin, près les vignes des garennes, entre Nicollas GALLOIS et les hoirs Claude DESQUENS, lesdits hoirs DESQUENS et Jehan REGNAULT à cause de sa femme (barré)
- Taxé à 6 sols de cens et 5 deniers de rente. [AD 10 - E* 2875]

255 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Claude COLLAS pour 4 articles dont un chas de maison rue aux Raasles à coté des hoirs Marquet GILLES [AD 10 - E* 2882]

fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il intervient ensuite comme tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Georges COLLAS dit Durand qui sont Germaine et Marguerite, pour lesquels il déclare une maison à 3 chas rue aux Rasles. Il ne sait pas signer^{256, 257}.

Simon JUBELOT paye censive à la décharge des héritiers de Claude COLLAS en 1593. Blaise LORMIER paye pour la moitié de la maison qu'il a acquise des héritiers de Claude COLLAS en 1593²⁵⁸.

En 1595, Blaise LORMIER, vend un demi-quartier de terre rue aux Charrons, partagé en indivis avec les enfants mineurs de feu Claude COLLAS, naguère acquis d'Etienne MARLIN²⁵⁹.

256 Le 28.10.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclat pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Claude COLAS dit Durant, qui ne sait pas signer, déclare:

- 7 cordes de terre à faire chènevière rue au Rasle
- 1 quartier de pré au même lieu

Le même comme tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Georges COLLAS dit Durant qui sont Germain(e ?) et Marguerite:

- une maison à 3 chas rue au Rasle, entre une ruelle commune et la rue, la veuve et les héritiers de Laurent BEIGNOT
- 2 quartiers de terre près de ce lieu
- 4 cordes de pré près de ce lieu [AD 10 - 24 H 118]

257 En 1575/1576, Claude COLLAD dit Durant déclare au censier de l'Abbaye du Paraclat:

- 7 cordes de terre à faire chènevière, rue au Rasle
- 1 quartier de pré au même lieu

Et comme tuteur des enfants de feu George COLLAS dit Durant qui sont Germaine et Marguerite:

- une maison à 3 chas rue au Rasle, entre une ruelle commune et une cour commune, la dite rue et la veuve et les héritiers de Laurent BAIGNOT, en 1623 en mesure
- 1/2 quartier de terre au même lieu
- 4 cordes de pré au même lieu [AD 10 - 24 H 118]

258 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Simon JUBELOT paye censive à la décharge des héritiers Claude COLLAS pour deux années en 1593; Blaise LORMIER paye pour la moitié de la maison qu'il a acquise des hoirs Claude COLLAS en 1593 - il doit lods et ventes - [AD 10 - E* 2883]

259 Le 4.4.1595, Blaise LHORMIER, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin vend à Guille. MIGORDIN, laboureur demeurant audit lieu, 1/2 quartier de terre rue aux Charrons, partant par indivis avec les enfants mineurs de feu Claude COLAR, naguère acquis d'Etienne MARLIN demeurant à Saint-Aubin. L'acte est signé "Blaise Lormier" et "Guillaume Mygordin" [AD 10 - 24 H 93]

C.2. (?) Georges dit Durand, ! en 1559-1573, † 1573/1574²⁶⁰

En 1572, Georges COLLAS fait une déclaration au censier du Seigneur de Saint-Aubin. Il déclare une mesure en laquelle est assise sa maison et une maison rue aux Raales^{261, 262}.

En 1575/1576^{263, 264} et 1582^{265, 266, 267}, Claude COLLAS dit Durand fait une déclaration au censier du Seigneur de Saint-Aubin comme tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Georges COLLAS dit Durand qui sont Germaine et Marguerite, pour lesquels il déclare une maison à 3 chas rue aux Rasles.

260 Georges COLAS paye censive à Saint-Aubin en 1559-1573; avec Jehan BEIGNOT (ou BENOIST ?) en 1559-1562; il paye à la décharge de Claude COLAS et Michel MERCIER paye à sa décharge en 1563; il paye encore à la décharge de Claude COLAS, et à celle de Jehan VILAIN et Simon PIGNOT en 1564; de Claude D... et Jehan VILAIN en 1565; de Jehan ROUSSAT en 1566; Claude COLAS paye pour ses hoirs en 1574-1578; Pierre JUBELOT paye pour ses enfants ou hoirs en 1579-1582 [AD 10 - E* 2881]

261 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Georges COLLAS, demeurant à Saint-Aubin, pour 7 articles, dont une mesure en laquelle est assise sa maison, entre les hoirs feu Collin MEUSNIER et une ruelle commune aux hoirs Collin GILLES [AD 10 - E* 2882]

262 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 21.10.1572 de Georges COLLAS demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, pour:

- un quartier et demi de vigne en la coste des vignes, entre les hoirs Denis POPILLARD et Alexis MERLIN, Ysaac GALLOYS et Jehan LORANT
- six cordes de chènevière ou environ à Saint-Aubin, lieudit la Rue aux Rasle, entre ledit COLLAS et les hoirs Estie. CHEVALLOT, les mêmes et le chemin commun
- un quartier et demi de vigne audit finage pris en deux pièces au lieudit la coste des garennes
- une mesure en laquelle est assise sa maison, entre les hoirs feu Collin MEUSNIER et la rue commune, une ruelle commune aux hoirs Collin GILLES & consorts et plusieurs
- une pièce de vigne au finage dudit Saint-Aubin lieudit la coste des garennes, entre les hoirs Jehan VOYTERIN et les hoirs Jacques ROUSSAT, Lie GILLE et P.re GUEU
- une pièce de terre contenant 10 cordes environ au finage de Saint-Aubin lieudit la rue au Ralles, entre Claude COLAS et une ruelle commune, les hoirs Estienne CHEVALLOT et le chemin commun
- six cordes de pré acquis de Jeh. VILLAIN, rue au Rasles, entre Jehan GALLOYS l'ainé et la commune, la cour commune aux voisins et une petite ruelle
- un demi-quartier d'accin où est assise une maison rue aux Ralles, entre Jehan GALLOYS lesné et ledit Georges COLLAS, le même et Guion ANCEAU
- Taxé à 1 denier 3 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

263 En 1575/1576, les héritiers de Georges COLLAS déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclat:

Cette maison sera reprise plus tard par Simon JUBELOT.

Georges COLLAS est le père de:

- Germaine, ∞ 27.6.1583 à Jean ROSSART, fils de Jean R.
- Marquette ou Marguerite

D. Gervais, signe: Gervais Collar, foulon de drap à Trainel, ! en 1579

En 1579, Gervais COLLARD, foulon de drap à Trainel, prend le bail du moulin à foulon de Quincey. Il signe "Gervais Collar"²⁶⁸.

-
- une maison, jardin et accin rue aux Rasles, entre une autre maison à eux et lesdits héritiers, plusieurs et plusieurs [AD 10 - 24 H 118]

264 En 1575/1576, Claude COLLAD dit Durant déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- 7 cordes de terre à faire chenevière, rue au Rasle
- 1 quartier de pré au même lieu

Et comme tuteur des enfants de feu George COLLAS dit Durant qui sont Germaine et Marguerite:

- une maison à 3 chas rue au Rasle, entre une ruelle commune et une cour commune, la dite rue et la veuve et les héritiers de Laurent BAIGNOT, en 1623 en mesure
- 1/2 quartier de terre au même lieu

- 4 cordes de pré au même lieu [AD 10 - 24 H 118]

265 Le 11.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, interviennent les enfants de feu Georges COLLAS, par Claude COLLAS, leur tuteur:

- pour une maison, jardin et accin rue au Rasle, tenant à une autre maison à eux (plus tard aux héritiers de Simond JUBELOT) [AD 10 - 24 H 93]

266 Le 28.10.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Claude COLAS dit Durant, qui ne sait pas signer:

- 7 cordes de terre à faire chenevière rue au Rasle (plus tard à Jehan GILLE)
- 1 quartier de pré au même lieu (plus tard à Simon JUBELOT)

Le même comme tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Georges COLLAS dit Durant, Germaine et Marquette:

- une maison à 3 chas rue au Rasle, entre une ruelle commune et une cour commune, la rue au Rasle et la veuve et les héritiers de Laurent BAIGNOT (plus tard à Simon JUBELOT) [AD 10 - 24 H 93]

267 Le 11.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), les enfants de feu Georges COLLAS, déclarent:

- une maison, jardin et accin rue au Rasle, entre une maison qui est auxdits enfants et lesdits enfants, plusieurs

Déclaration faite par Claude COLLAS, tuteur, qui ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 118]

268 Le 20.6.1579, Gervais COLLARD, foulon de drap demeurant à Tregnel, prend de Vénérable et Discrète Personne Maître Didier GALLOYS, p.tre curé de La Chapelle-Godefroy, procureur fiscal de l'Abbesse du Paraclet, le bail du moulin à foulon de Quincey. L'acte est

E. NN.

En 1596, Arnould LE POING, laboureur à Quincey, et Jeanne COLLARD sa femme, à cause d'elle, vendent la portion qui lui appartient dans une maison rue Pescheloche, héritée de feu Guillaume COLLARD, son neveu, fils de feu Gilles COLLARD et Claude EURAT²⁶⁹.

En 1597, Philippe GAILLARD, laboureur à Quincey, et Louise COLLARD, sa femme, à cause d'elle, vendent la portion qui lui appartient dans une maison rue Pescheloche. Mention de la succession de Guillaume COLLARD, son neveu, fils de feu Gilles COLLARD et Claude EURAT échus audit GAILLARD, Arnould LE POING (et Nicolas SYMON ?)²⁷⁰.

Sont frère et sœurs:

Gilles, ∞ à Claude EURAT

Jeanne, ∞ à Arnould LE POING, laboureur à Quincey, ! en 1596

Louise, ∞ à Philippe GAILLARD, laboureur à Quincey, ! en 1597

E.1. Gilles, laboureur, ! en 1573-1585, + /1596, ∞ à Claude EURAT, fille de Noël E. et Barbe SIMON

En 1573, Guillaume MIGOURDIN et Gilles COLLARD paye censive pour les héritiers de Noël EURAT (leur beau-père). Gilles COLLARD paye régulièrement sa contribution au censier de seigneur de Saint-Aubin entre 1574 et 1585²⁷¹.

signé: "D Galloys" avec paraphe et "Gervais Collar".

Les témoins sont Jacques BOIVIN et Jehan BALLIGAULT, charpentier demeurant à Quincey [AD 10 - 24 H 93]

269 Le 8.7.1596, Arnould LE POING, laboureur demeurant à Quincey, qui signe "A Poing" avec paraphe, et Jehanne COLART sa femme, qui ne sait pas signer, à cause d'elle, cèdent à Guillaume MIGORDIN, de pareil état, demeurant à Saint-Aubin, la part et portion qui peut appartenir à ladite COLLARD dans une maison, cour, jardin, accin, aisance et appartenance rue Pescheloche, entre Guillm. DESQUAINS et un petit chemin, advenue à ladite COLLARD par le décès et trépas de feu Guillm. COLLARD, son neveu, fils de feu Gilles COLLARD et Claude EURAT [AD 10 - 24 H 93]

270 Le 25.7.1597, Phelippe GUAILLARD, laboureur demeurant à Quincey, qui signe "Philippe Gaillard" avec paraphe, et Louize COULLARD, sa femme, qui ne sait pas signer, à cause d'elle, vendent à Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à présent au Paraclet, tous les droits, parts et portions qui leur peut appartenir en une maison, étable, cour et jardin rue Peschelouche, entre ledit MIGORDIN et Guillaume DESCINS & l'acquéreur, un chemin commun à ladite cour.

Mention des biens échus audit GUAILLARD, Hernon LE POINS - et Nicoulas SYMON ? - à cause de la succession de défunt Guillaume COULLARD, fils mineur de Guille COLLAS et de Claude EURAT [AD 10 - 24 H 93]

271 Guillaume MIGOURDIN et Gilles COLLART paye censive à Saint-Aubin pour les hoirs de Noël EURAT en 1573; Gilles COLLART paye censive en 1574-1585 [AD 10

Vers 1570-1580, Gilles COLLARD fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre un chas de maison²⁷².

Vers 1575 et en 1582, Gilles COLLARD et Jean SIMON déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet 3 quartiers de terre en la Tavelle^{273, 274, 275}.

En 1581, Gilles COLLARD, laboureur à Saint-Aubin, échange des terres provenant de sa femme; Jérôme COLLARD et Jean DE VERGNE, laboureurs à Saint-Aubin, sont témoins²⁷⁶.

En 1581, Gilles COLLARD et Claude EURAT, sa femme, demeurant à Saint-Aubin achètent à Guillaume MIGOURDIN, et Denise EURAT sa femme, à cause d'elle, une chambre et une "crope", tenant l'un à l'autre, couvert de chaume, à Saint-Aubin²⁷⁷.

- E* 2881]

272 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Gilles COLLART pour 22 articles dont un chas de maison, un quartier d'une grange, cour et jardin à coté de Guille. MIGOURDIN [AD 10 - E* 2882]

273 En 1575/1576, Jehan SIMON et Gilles COLLARD déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ 3 quartiers de terre en la Tavelle, en 1623 aux héritiers pour 1 quartier et à Guille. MYGOURDIN pour 1/2 arpent [AD 10 - 24 H 118]

274 Le 9.6.1582, déclaration de Jehan SIMON et Gilles COLLARD, plus tard reprise par Guille. MIGOURDIN et Jehan SIMON [AD 10 - 24 H 93]

275 Le 9.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan SIMON et Gilles COLLART, qui signe, déclarent:

➤ 3 quartiers de terre labourable en La Tavelle [AD 10 - 24 H 118]

276 Le 14.9.1581, Honorable Homme Jacques MOREAU, marchand mercier demeurant à Nogent/Seine, échange avec Gilles COLLARD, laboureur demeurant à Saint-Aubin:

➤ Jacques MOREAU pour 1 quartier de terre à Saint-Aubin, "aux deux arpents"

➤ Gilles COLLARD pour 1 quartier 2 cordes de terre "aux osches"

à faire ratifier par leurs femmes dont les héritages viennent des propres de celles-ci. En présence de Hiérosme COLLARD et Jehan DE VERGNE, laboureurs demeurant à Saint-Aubin et Quincey [AD 10 - 24 H 109]

277 Le 5.5.1581, Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, et Denise EURAT sa femme, à cause d'elle, vendent à Gilles COLART et Claude EURAT sa femme, demeurant à Saint-Aubin, une chambre et une crope, tenant l'un à l'autre, couvert de chaume, à Saint-Aubin, et jardin attenant, entre les héritiers de Claude DESQUAINS et la cour de devant, à coté des acquéreurs, contre 20 écus d'or. Ils signent.

Les acquéreurs vendent audit MIGORDIN une place étant au pignon de la maison desdits acquéreurs, à coté de Noé ROUSSAT à cause de sa femme, pour passer harnais, charrettes et autres choses et à toute heure quand bon leur semblera; et au cas où lesdits MIGORDIN et sa femme n'auraient pas d'enfant ensemble, la place retournera audit COLART et sa femme [AD 10 - 24 H 109]

Gilles COLLARD et Claude EURAT sont les parents de:

Guillaume, † /1596

F. Jean, ! en 1559-1562

En 1559, Jean COLLARD prend du roi le bail de 20 et 23 arpents de terre à Quincey²⁷⁸.

En 1562, Jean GRILLAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin à la décharge de Jean COLLAS²⁷⁹.

G. Antoine, ! en 1559-1572

En 1559, Antoine COLLARD prend du roi le bail de 20 arpents de terre à Quincey²⁸⁰.

En 1572, Nicolas ROSÉ paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Antoine COLLARD²⁸¹.

H. Jérôme, signe: Hirosme Collard avec paraphe, laboureur, marguillier, ! en 1564-1585, † /1585, ∞ à Perrette MAISTRE, fille de Nicolas M.

Jérôme COLLARD paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1564 et 1585. Entre 1581 et 1585, il paye pour les enfants de Jean MAISTRE²⁸².

En 1574, Jérôme COLLARD déclare au censier du Seigneur de Saint-Aubin plusieurs maisons, accins et jardins à Saint-Aubin²⁸³, de nombreuses pièces de

278 Le 6.8.1559, Jehan COLLARD prend du roi le bail de 20 arpents de terre à Quincey. Un autre bail de 23 arpents 1 quartier au même [AD 10 - E 113]

279 Jehan GRILLOT paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Jehan COLAS en 1562 [AD 10 - E* 2881]

280 Le 6.8.1559, Anthoine COLLART prend du roi le bail de 20 arpents 3 quartiers de terre à Quincey [AD 10 - E 113]

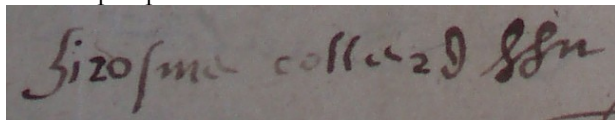
281 Nicolas ROZEE paye censive à Saint-Aubin en 1572 pour Anthoine COLART [AD 10 - E* 2881]

282 Jerosme COLART paye censive à Saint-Aubin en 1564-1579 pour François COUSIN; en 1568-1569, il paye pour Jacquin MIGOURDIN; en 1570, il paye pour Jehan MERCIER; en 1577, Nicolas THEVENYN paye à sa décharge; en 1580, Jehan POPILLART l'aîné paye à sa décharge; il paye censive en 1580 et 1584; en 1581-1583 et 1585, il paye pour les enfants de Jehan MAISTRE; en 1583, il paye pour Pierre CHAULMARD [AD 10 - E* 2881]

283 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 23.5.1574 de Jherosme COLLARD, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe "Hirosme Collard", pour:

- un accin auquel il y a une maison, la moitié d'une grange, étable, cour, jardin et accin sur ledit finage, lieudit près le Couvent acquis par ledit COLLARD de Jehan SOMILLON, l'accin contenant un quartier et demi, entre la Grand Rue et P.re GAULTIER & autres, Roolant MERLIN et ledit COLLARD et ses co-héritiers
- une tierce partie d'un autre accin auquel il y a une maison, crope au bout, jardin et accin, près de ce même lieu, entre Claude COLLET et l'accin ci-dessus, le Pave et P.re GAULTIER
- une tierce partie en une portion de jardin contenant 4 cordes et demie, entre les hoirs Estienne VOYTERIN et ledit COLLARD à cause de l'acquisition par lui faite

terre²⁸⁴ et quelques vignes. Il signe "Hirosme Collard" avec paraphe²⁸⁵.



En 1581, Jérôme COLLARD et Nicolas PILAVOYNE, marguilliers, font une déclaration pour l'église de Saint-Aubin au censier de l'Abbaye du Paraclet^{286, 287}.

En 1585, Perrette MAISTRE, veuve de Jérôme COLLARD, et d'autres laboureurs et vigneron à Saint Aubin, se déclarent propriétaires de 8 arpents

de Jehan SOMILLON, sur le Pavé et lesdits hoirs Estienne VOYTERIN

- la tierce partie d'une portion de terre à faire chénevière près d'illec, contenant toute la pièce 20 cordes ou environ, entre les hoirs Estienne VOYTERIN et Jehan ANSEAU, Roolant MERLIN et ledit COLLARD
- la tierce partie en un autre petit accin près la fonteine, contenant 5 cordes ou environ, entre les hoirs P.re GUEU et les hoirs Claude MERCIER, la rivière et ledit COLLARD
- une tierce partie d'un accin au lieudit les Ysles, contenant demi-quartier ou environ, entre Jacques BENOIST et Jacques MERCIER, ledit Jacques BENOIST et la pasture grasse
- la tierce partie d'un demi-quartier de pré ou environ en la rue Chèvre, entre Jehan MIGORDIN dit Martin et Jehan FONTEINE, le même et la rivière
- la sixième partie d'un quartier de pré près d'illec, entre P.re DEVIN et les hoirs feu Laurens NUGAULT écuyer, la rue Chèvre et la rivière
- la tierce partie de trois quartiers et demi de terre audit finage au lieudit le Houssoy, entre les hoirs Estienne VOYTERIN et Martin DE ST AMOUR, le chemin de Marigny et les terres du Paraclet
- demi-arpent de terre audit finage au lieudit La Tavelle, entre les hoirs Ambroise SYMON et Nicollas MAISTRE l'esné, les hoirs Jacques CHEVRIER et les hoirs Guillemain POPILLARD
- un quartier de terre près d'illec, entre le chemin qui va à Trambly et Nicollas MAISTRE le jeune, le chemin de l'Estriez et le chemin de Trinel
- un quartier deux cordes de terre pris en une pièce de trois quartiers six cordes au dessus de Corquelain, lesdits 3 quartiers entre les hoirs Aulbin GAULTIER et Jehan AUBERT, le chemin Corouge et les terres de l'église de Saint-Aubin
- 1 quartier 8 cordes pris en une pièce de deux arpents, au lieudit au dessus des Closeaulx, ladite pièce entre les hoirs Savoyre DESQUENS et Guillaume MIGORDIN à cause de sa femme, le chemin ferrant et Messire Nicolle DESQUENS
- la tierce partie de demi-arpent huit cordes près le chemin des foulons, ladite pièce entre le chemin de Corquelain et Nicoll. MAISTRE l'esné, Nicollas THEVENIN à cause de sa femme et Jacques MERCIER
- un quartier 16 cordes de terre pris en une pièce de 5 quartiers audit finage au dessus des Closseaulx, ladite pièce entre Ysaa GALLOIS et Jhosefz LEBLANT, les

de terre provenant d'un bail fait à Jacquin MERLIN²⁸⁸.

La veuve de Jérôme COLLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593 et 1595²⁸⁹.

Jérôme COLLARD et Perrette MAISTRE sont les parents de:

Marie, b 2.11.1570, p Jean fils de Jean TORELET, m Marion fille de † Claude MERCIER, & Susanne (?) épouse de Pierre GAL...

I. NN.

En 1615, Jean COLLARD, laboureur au faubourg de Nogent/Seine et Jeanne LAUSSEROYS sa femme, vendent le tiers d'une maison à Saint-Aubin partagée

terres de Messieurs dudit Saint-Aubin et les hoirs Estienne MERLIN

- la sixième partie d'un arpent 16 cordes de terre audit finage en la rue aux Raale, la pièce entre les hoirs Claude DESQUENS et Jehan POPILLARD, ladite rue aux Raale et les hoirs Abraham SYMON
- un quartier de terre près d'illec entre Messire Nicolle DESQUENS et les hoirs Jehan VOYTERIN, Jacques BENOIST et Jehan POPILLARD
- la tierce partie d'un quartier 18 cordes de terre audit finage au lieudit la rue Chèvre, entre les hoirs Jehan GALLOIS et la fille de P.re SOYNOT, ladite rue Chèvre et les S.rs dudit Saint-Aubin
- un quartier de terre pris en une pièce de demi-arpent audit finage au chemin de la Muette, entre les S.rs de St Aubin et Martin TROTIN, sur les garennes et Amant GALLOIS
- un quartier de terre ou environ audit finage au lieudit au chemin de Troyes, entre Martin TROTIN et Nicollas MAISTRE le jeune, ledit chemin et plusieurs
- 18 cordes de vigne ou environ en la coste de garennes, entre Jehan POPILLARD lesné et les hoirs Claude MERCIER, les terres du Roy et plusieurs
- 18 cordes vignes ou environ audit finage lieudit Fort-à-Faire, entre Claude FONTEINE et Phlipe MERCIER, les terres de Potières et les terres de Monsieur de BRYEL
- un quartier 4 cordes de terre ou environ audit finage au lieudit derriez les vignes du Paraclet, entre les hoirs Claude DESQUENS et les hoirs Savoyre DESQUENS, les vignes de Madame du Paraclet et plusieurs
- 3 quartiers de terre audit finage au lieudit au Ault de la Tavelle, entre Claude GAYET et le chemin de Trynel, P.re GAULTIER et ledit GAYET
- un quartier six cordes de terre audit finage au lieudit La Tavelle, entre Marquet MERLIN et les hoirs Denis ANGENOST, les hoirs Guillemain POPILLARD et plusieurs
- demi-arpent de terre à Saint-Aubin au dessus de la maison de Jehan GRILLOT lesné, entre les hoirs Nicollas GRILLOT et Messieurs de St Aubin, Jehan GRILLOT lesné et le même
- 7 cordes d'accin ou environ audit finage au lieudit les Ysles, entre le chemin des Ysles et les hoirs Jehan ROMILLY, les Ysles et la voie commune [AD 10 - E* 2875]

284

285 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jérôme COLLARD, laboureur demeurant

en indivis avec Jean DESPENCIER et Nicolas GRILLAT dit Dupuis. Il promet de faire ratifier la vente par Claude COLLARD sa sœur²⁹⁰.

Sont frère et sœur:

Jean, laboureur au faubourg de Nogent/Seine, ∞ à
Jeanne LAUSSEROYS, ! en 1615
Claude (F)

J. NN.

Etienne, ∞ à Lupienne
Jean

J.1. Etienne, ! en 1593, ∞ à Lupienne

En 1591, Etienne COLLAS comparait avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts²⁹¹.

à Saint-Aubin, pour 27 articles dont:

- un accin, maison, 1/2 grange, étable, cour et jardin près le couvent acquis par ledit COLLART de Jehan SOMMILLON, entre P.re GAUTHIER et Roulland MERLIN
- un accin, maison, "croupe" et jardin au même lieu, à coté de Claude COLLET
- 1/3 jardin à coté des hoirs Estienne MERLIN
- 1/3 de terre à faire chénevière à coté des hoirs Estienne MERLIN, ...
- 1/6 de pré, ... [AD 10 - E* 2882]

286 Déclaration au terrier de 1581, révisé en 1673 de Nicolas PILAVOYNE et Hierosme COLAS, marguilliers [AD 10 - 24 H 118]

287 Le 12.11.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraquet, interviennent pour l'église de Saint-Aubin Nicolas PILLAVOYNE, qui signe "N Pillaveinne" avec paraphe, et Hierosme COLLART, marguilliers [AD 10 - 24 H 93]

288 Le 7.7.1585, Guillaume MIGOURDIN, Pierre SIMON, Ambroise BARBOTIN, Claude COLLET, Cristofle MERLIN, Nicolas MERCIER, Nicolas SYMON, Hilaire DESQUAINS, Perette MAISTRE, veuve de Hierosme COLLART, Martin TROTIN, tous laboureurs et vigneron à Saint Aubin, sont propriétaires de 8 arpents de terre à cause du bail fait feu Jacquin MERLIN, laboureur à Saint-Aubin par Jehan DE SAINT-AMOUR et Jehanne LARGENTIER, pour Claude et Jehanne LARGENTIER, frère et sœur [AD 10 - 24 H 93]

289 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, la veuve Hiérosme COLLART paye censive en 1593, 1594, 1595; elle paye pour Marin RICOURT en 1593 [AD 10 - E* 2883]

290 Le 1.4.1615, Jehan COLLART, laboureur au faubourg de Nogent et Jehanne LAUSSEROYS sa femme, qui ne savent pas signer, vendent à Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, 1/3 de mesure et 1/3 de saulsois en indivis avec Jehan DESPENCIER et Nicolas GRISLART dit Dupuis, plus une mesure où il y avait une maison, grange, jardin et terre à faire chénevière, plus de nombreuses terres à Saint-Aubin. A faire ratifier par Claude COLLART sa sœur. L'acte est signé "Nugault" [AD 10 - 2E 66/3]

291 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour Saint-Aubin: Nicolas PILLAVOYNE, Nicolas FONTAT, Jehan HUCGUENIN,

Etienne COLLAS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1593 et 1599. Il paye pour Jean COLLAS son frère entre 1593 et 1595²⁹². Etienne COLLAS paye censive en 1603. Martin BENOIST et Jean GILLES payent pour lui en 1610²⁹³.

Etienne COLLAS et Lupienne sont les parents de:

Barbe, b 22.4.1607, p Aubin FONTAYNE, m Barbe fille de Jean ROUSAT l'ainé, et Nicole fille de Ambroise BARBOTIN
Angélique, b 12.4.1612, p Léonard BRUN, m Susanne épouse de Jacque ADAM, et Angélique DE FLERS

K. Gilbert, + /1716, ∞ à Marie CHAMBRILLON

Jean, ∞ à Jeanne MASSEY

K.1. Jean, signe: Jean Collat, de Quincey, ° ca 1692, ∞ 7.7.1716 à Jeanne MASSEY, ne sait pas signer, ° ca 1695, fille de Antoine M., ne sait pas signer, et Jeanne LANGAU

Jean, ° & b 3.10.1717, p Anthoine MASSÉY, ne sait pas signer, m Estienne MASSÉY, ne sait pas signer

Jeanne, ° 6.3.1719, b le 7, p Jacque OUDIN, domestique du Paraquet, ne sait pas signer, m Jeanne LANGAUT, ne sait pas signer, † 11.8.1719, (†) b le 12

Edmé, ° 28.6.1720, b le 29, obiit 18.10.1721, (†) le 19, p Edmé MASSÉY, signe: Edmé Masséy, m Anne MASSÉY, ne sait pas signer

Marie, ° & b 31.8.1721, p Gabriel MAISTRE, signe: Gabriel Maistre, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer

L. Renault, signe: R Colas avec paraphe, charpentier, meunier, ! en 1638-1657, † 12.4.1684 Quincey, (†) le 13, ∞ /1642 à Anne SIMON, ne sait pas signer, ! en 1651, ° ca 1622, (†) 10.10.1690 Quincey

En 1638, Renault COLLAS déclare 3 pièces de vigne au censier de l'Abbaye du Paraquet²⁹⁴.

Jehan LORMIER, Hilaire DESQUINS, Edmé LA... (LAUNAY ?), Jehan LANGAR, Estienne COLAS, François GALLOYS l'ainé, Pierre JULLOT, Simon JULLOT, Jehan MAROTTE, Germain VOITURIN [AD 10 - E* 2801]

292 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Estienne COLLAS paye censive tant pour lui que pour Jehan COLAS son frère en 1593, en 1595 pour 2 années; il paye en 1597 pour 2 années, et chaque année de 1598 à 1603; Denis LE CLERC paye en l'acquêt de Estienne COLLAS pour 28 cordes de terre en 1606 [AD 10 - E* 2883]

293 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Estienne COLLAS paye en 1603; Martin BENOIST et Jehan GILLES payent sur 4 années que Estienne COLLAS doit à cause d'un arpent de terre assis près les Garennes et un quartier assis aux vignes des Garennes en 1610 [AD 10 - E* 2883]

294 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

En 1642, Renault COLLAS déclare sa maison au censier du seigneur de Saint-Aubin²⁹⁵.

En 1643, Renault COLLAS comparait avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans une procédure des eaux-et-forêts²⁹⁶.

En 1651, Nicolas GRILLAT vend Jean SIMON des terres échangées avec Renault COLLAS et Anne SIMON sa femme, et la vingtième partie d'une maison à Saint-Aubin²⁹⁷.

En 1655, Renault COLLAS, charpentier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'un quartier de vigne²⁹⁸.

En 1657 de Renault COLLAS déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 6 arpents, 75 cordes et demie de terre²⁹⁹.

En 1657, Renault COLLAS déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet un quartier de vigne. Il signe "R Colas" avec paraphe³⁰⁰.

Renault COLLAS et Anne SIMON sont les parents de:

Anne, b 11.1.1642, m Anne NUGAULT, fille et damoiselle de Mons.r de Saint Aubin, p Edmé ADAM

Anne, b 29.10.1645, p H. Hoe. Claude GILOPPÉ, receveur de la terre et seigneurie de St Aubin, m Mademoiselle Marie DE LA ROCHEFOUCAULT ditte de Donn...erat

Jean, b 14.12.1649 La Chapelle-Godefroy, p Jean NUGAULT, Escuyer Seigneur de la Chappelle, m d'Amoizelle Helene fille de † Laurent NUGAULT, Escuyer Seigneur de St Aubin, mort jeune

Edmé, b 31.8.1654, p Nicolas SIMON, m Marie POUCHINOT

Marie, b 15.8.1658, p Fiacre CAILLYÉ, m Edmée MERLIN, ∞ 27.4.1673 à Antoine CAILLÉ, fils de Jean C., vigneron, † /1673, et Charlotte GUILLEMARD

M. Jean dit Riviere³⁰¹, ne sait pas signer, laboureur demeurant à Bassin, Saint-Martin-de-Bossenay, ∞ à Barbe MARIN, (†) 28.10.1670 Saint-Martin-de-Bossenay³⁰²

Jeanne, ne sait pas signer, ° ca 1645, (†) 28.5.1672 Saint-Martin-de-Bossenay, ∞ 26.1.1671 Saint-Martin-de-Bossenay à Nicolas THIELLEMENT, tailleur d'habits à Corduan, ne sait pas signer, ° ca 1639, fils de Richard T.

Sirette, ne sait pas signer, ! en 1671-1676 à Saint-Martin-de-Bossenay, ∞ 18.5.1676 Saint-Martin-de-Bossenay à François TERNOT, (†) 16.10.1679 Saint-Martin-de-Bossenay

Pierre, b 27.12.1653 Saint-Martin-de-Bossenay, p Pierre fils de Estienne COLLAT, m Claude COURGEON

Pierre, ° ca 1658, ∞ à Françoise CHARONNAT Hubert, (†) 27.10.1675 Saint-Martin-de-Bossenay

∞(2) 25.5.1671 Saint-Martin-de-Bossenay à Jeanne BENOIST, ∞(1) à Edmé BOSSUAT, manouvrier à La Fosse

Déclaration de Régnault COLLAS, il l'a vendu à Fiacre CAILLÉ

Déclaration de Régnault COLLAS, c'est à présent Pierre PORTIER qui la façonne, il l'a redonné à François BILLOU qui a payé l'année échue 1641

Déclaration de Régnault COLLAS, plus tard à Laurens MASSEY et Claude GUILLAUME [AD 10 - 24 H 105]

295 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Renault COLLAS pour sa maison [AD 10 - E* 2879]

296 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Saint-Aubin: Monsieur LAURENCEAU, Madame BARDY, Claude ROZÉ, Nicolas MASSEY, Jehan DUREAU, Jehan EDMARD, Claude DUDICT LIEU, Monsieur GILLOPPÉ, Jehan SIMON, Nicolas GALLOYS l'aîné, Charles PILLAVOYNE, Renos COLLAS, Anthoine BOSSU, Anthoine THOMAS et Bon CLEREAU [AD 10 - E* 2803]

297 Le 30.9.1651, Nicolas GRILAT (signe "Nicolas Grilat" avec paraphe), vigneron à Saint-Aubin, vend à Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, des terres venues par échange de Régnault COLAS et Anne SIMON sa femme, et 1/20 partie d'une maison à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/13]

298 Le 7.4.1655, Régnault COLLAS, charpentier demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, représentées par Vénérable et Discreète Personne Maître Jacques DU FAUT, prêtre, agent des affaires desdites dames, le bail à titre de rente foncière d'1 quartier de vigne à Postière [AD 10 - 24 H 118]

299 Déclaration du 24.11.1657 de Régnault COLA pour 6 arpents, 75 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

300 Le 25.9.1657, Régnault COLAS déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ 1 quartier de vigne en Potier

Il signe "R Colas" avec paraphe [AD 10 - 24 H 118]

301 Peut-être fils d'Etienne COLLAT dit Rivière, (†) 9.11.1656 dans l'église de Saint-Martin-de-Bossenay

302 épouse de Jean COLLAT dit Rivière, laboureur, demeurant à Bassein, paroisse de Saint-Martin de Bossenay. Témoins: Jean MARIN, laboureur, demeurant à La Fosse, signe, cousin, Hubert GUINAND, laboureur, marguillier, demeurant aud. Saint-Martin, ne sait pas signer

M.1. Pierre, † 8.8.1680 Marnay/Seine, (†) le 9³⁰³, ∞ 6.2.1680 à Françoise CHARONNAT, ° ca 1654/1656, fille de Claude C., ∞(1) à Barthélémy HARLUISON, ∞(3) 23.11.1682 à Edmé THOMAS, d'Orvilliers, ° ca 1657, fils de Antoine T., † /1682, et Noëlle BENOIST, † /1682

COLLET

Ancienne famille de Saint-Aubin

A. Jean, de Nogent/Seine ou La Chapelle-Godefroy, † /1491, ∞ à NN., ! 1506, peut-être Marguerite DE COMMERCY, fille de Gillet D. C.

Les héritiers de Jean COLLET payent leur contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1505. Plusieurs particuliers de Saint-Aubin payent pour des biens de Jean COLLET:

- en 1491 et 1505, Jean fils de Huguenin LE PIED, pour sa part d'une rente qu'il doit pour un tiers avec les héritiers de feu Jean COLLET.
- entre 1491 et 1496, Pierre DOURY pour un demi-arpent de terre qu'il a eu de COLLET. En 1504 et 1507, Jean DOURY pour la moitié de l'oche COLLET. En 1504 et 1505, la veuve de feu Pierre DOURY pour un demi-arpent de terre qu'il a acquis de COLLET
- en 1491 et 1496, Jean GALLOIS dit Guillemynot pour les héritages qu'il a eu de feu Jean COLLET.
- en 1491, Jean MARTIN comme héritier de COLLET à cause de sa femme, et pour Gérard, son frère, et Claude COLLET pour sa part, payée par ledit Jean MARTIN. Entre 1500 et 1505, Jean MARTIN pour les terres qui furent à Jean COLLET de la Chapelle-Godefroy, pour sa part de la rente de la maison qui fut à Jean COLLET
- en 1506, la veuve de Jean COLLET de Nogent/Seine³⁰⁴.

303 Témoins: Jean COLLAT, manouvrier à La Fosse, paroisse de Saint-Martin-de-Bossenay, père, Claude CHARONNAT, manouvrier à Saint-Aubin, beau-père, qui ne savent pas signer

304 Jehan LE PIED fils de Huguenin LE PIED paye en 1491 en 1505 à La Chapelle pour sa part de quinze sols de rente qu'il doit chaque an pour un tiers avec les héritiers de feu Jehan COLLET; les héritiers de Jehan COLLET payent en 1491 (2 fois) et 1496 pour leur terre au dessus de la Grosse Pierre XIII arpents; Pierre DOURY paye en 1491 (2 fois), 1495 et 1496 à Saint-Aubin pour un demi-arpent de terre qu'il a eu de COLET; les héritiers de Jehan COLET payent en 1491 (2 fois) et 1496; Jehan GALLOIS dit Guillemynot paye en 1491 et 1496 pour les héritages qu'il a eus de feu Jehan COLLET; en 1491, Jehan MARTIN est dit héritier de COLET à cause de sa femme, il paye pour Girad, son frère, et Claude COLET pour sa part, payée par ledit Jehan MARTIN; les héritiers COLLET (Jehan MARTIN, barré) payent en 1498-1499 pour VI arpents de terre séans au finage de Saint-Aubin; Jehan DOURY paye en 1504 et 1507 à Saint-Aubin pour la

En 1495, Claudin COLLET, laboureur à Nogent, échange avec le seigneur de Saint-Aubin, des prés à Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, venus de la succession de feu Jean COLLET son père, et feue sa mère, à partager avec Gérard COLLET, charpentier à la Chapelle-Godefroy, son frère^{305, 306, 307}.

En 1488-1490, dans un censier de l'Abbaye du Paraclet, Jean GALLOIS dit Guillemynot déclare des biens à cause de Jean COLLET, époux de Marguerite sa femme, fille de Gillet DE COMMERCY³⁰⁸.

Dans un témoignage recueilli en 1500, un particulier de La Chapelle-Godefroy évoque Gillet DE

moitié de l'oche COLLET et la veuve de feu Pierre DOURY, en 1504 et 1505 pour un demi-arpent de terre qu'il a acquis de COLLET; Jehan MARTIN paye en 1500, 1504 et 1505 à Saint-Aubin pour les terres qui furent à Jehan COLLET de la Chapelle; Jehan MARTIN paye en 1504 et 1507 à La Chapelle pour sa part de la rente de la maison qui fut à Jehan COLLET; Jehan COLLET paye par les mains de Thibault GAUTIER en 1505 à Saint-Aubin; les héritiers de Jehan COLLET de Nogent payent en 1504 et 1505 à La Chapelle pour les cens de cinq arpents de terres; la veuve de Jehan COLLET de Nogent paye à Saint-Aubin et La Chapelle en 1506 [AD 10 - E* 2880]

305 En 1536, Jehan LE HUCHER, sergent royal à Pont/Seine est témoin pour les seigneurs de Saint-Aubin; il cite:

- un échange le 1.9.1495 entre feu Guillaume NUGAULT, père de Laurens, et Claudin COLLET, laboureur à Nogent, pour des prés sis à Saint-Aubin et La Chapelle Godefroy, venus de la succession de ses feus père et mère, à partager avec feu Girard COLLET, charpentier à la Chapelle Godefroy, son frère; les dits frères, fils de feu Jehan COLLET avaient fait échange le 4.3.1494 [AD 10 - E* 2860]

306 Le 11.9.1495, échange entre Guillaume NUGAULT, père de Laurent, et Claudin COLLET, laboureur demeurant à Nogent, de 12 à 13 pièces de terre de la succession de ses feus père et mère. Partage fait avec feu Girard COLLET, charpentier demeurant à La Chapelle-Godefroy, son frère, de biens appartenant à feu Jehan COLLET, son père, le 4.3.1494. [AD 10 - E* 2860]

307 Le 11.9.1495, échange entre Claudin COLLET, laboureur à Nogent, et Guillaume NUGAULT, grenetier pour le roi notre sire. Le 24.3.1494, partage entre Claudin COLLET, laboureur à Nogent, et Girard COLLET, charpentier à La Chapelle-Godefroy, son frère, sur la succession de feu Jehan COLET, leur père. Ils possèdent 7/10 et 2/10 de certaines terres et 2/5 de nombreuses pièces de terre [AD 10 - E* 3048]

308 En 1488-1490, Jehan GALOIZ d. Guillot, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

- à cause de Jehan COLET à cause de Margueritte sa femme, fille de Gilet DE COMERCY, pour la mesure, accin et pourpris à Correclain contenant ~ 1 arpent tenant aux Barres et au chemin, plus tard aux héritiers pour moitié et à Jeh. DORY pour la moitié, plus tard à Pierre PILLAVOYNE
- pour 3 quartiers de terre au lieudit Paradis, plus tard le déficit à Colin SYMON
- pour ~ 5 quartiers de terre en Chantallone qui fut audit COLET

COMMERCY, demeurant à La Chapelle Godefroy³⁰⁹.

Jean COLLET est le père de:

Gérard

Claudin

Guillaume

une fille, ∞ à Jean MARTIN

peut-être une fille, ∞ /1488 à Jean GALLOIS dit

Guillemintot

A.1. Gérard ou Dion, charpentier à La Chapelle-Godefroy, ! en 1491-1513, † 1513/1518, ∞ à NN., ! en 1518-1536

Dion COLLET paye censive en 1500 au seigneur de Saint-Aubin³¹⁰.

Gérard COLLET de La Chapelle-Godefroy paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1491 et 1513. Il paye avec Jean MARTIN son frère, pour les terres qui furent à Jean COLLET de La Chapelle-Godefroy, entre 1491 et 1505. Sa veuve paye entre 1518 et 1533 et ses héritiers en 1529³¹¹.

➤ pour sa part d'un jardin et héritage près de la Grande Rue

➤ pour 7 quartiers de terre au Buissonnet [AD 10 - 24 H 115 & 118]

309 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paraclet contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont (dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes.24.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

Jehan GRAND HOMME, laboureur, âgé de LXIII (63) ans environ, demeurant à Marnay. Il a dès son plus jeune âge toujours été et demeuré à Marnay.

➤ dans son jeune âge, il dit avoir oui dire à feu Gillet DE COMMERCY, demeurant à La Chapelle Godefroy, un appelé Guillemyn LE GALOIS, George BARBOTIN et autres biens anciens que la garenne de Pont s'étendait seulement au dedans des murs du parc [AD 10 - 24 H 66 & E* 2860]

310 Dion COLLET paye censive en 1500 à Saint-Aubin pour trois arpents et demi de terre partant par moitié et à La Chapelle pour la rente de sa maison, pour ses censives, pour la rente de son jardin [AD 10 - E* 2880]

311 Girart COLLET de la Chapelle paye censive à La Chapelle en 1491 pour la rente de son oche et jardin, pour la rente de sa maison, pour sa censive; en 1491 à Saint-Aubin, Jehan MARTIN est dit héritier de COLET à cause de sa femme, il paye pour Girard, son frère, et Claude COLET pour sa part, payée par ledit Jehan MARTIN; il est cité à Saint-Aubin en 1493 pour ses terres payées pour Jehan MARTIN son frère; il paye en 1494 pour ses terres et Jehan MARTIN son frère; il paye en 1496 pour sa part "desus"; il paye en 1498 pour ses censives, il paye en 1499; il paye en 1502 à Saint-Aubin pour III arpents et demi de terre séant près de la Grosse Pierre (2 fois); en 1502, 1504, 1505 et 1506 à La Chapelle pour la rente de sa maison, pour la censive de ses terres et pour la rente de son jardin appelé La Roye; il paye en 1504 et 1505 pour

En 1536, la veuve de Gérard COLLET est encore citée dans une audition de témoins³¹².

A.2. Claudin, laboureur à Nogent/Seine, ! en 1491-1500

Claudin COLET paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1494. En 1491, Jean MARTIN, héritier de COLLET à cause de sa femme, paye pour Gérard, son frère, et Claude COLLET pour sa part, payée par ledit Jean MARTIN. Le grenetier de Nogent/Seine paye en 1500 pour les terres qu'il a acquises de Claudin COLLET. En 1505, Philbert LE PIED paye pour un arpent de terre qu'il a acquise de Claudin COLLET³¹³.

A.3. Guillaume, de Nogent/Seine, ! en 1491-1510

Guillaume COLLET, de Nogent/Seine, paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1491 et 1500. En 1491, Pierre GILLES paye à La Chapelle-Godefroy pour l'accin qui fut à COLLET et depuis à Guillaume COLLET. Guillaume COLLET paye:

entre 1495 et 1499 pour les héritages (la moitié de la maison) qu'il a acquis de la veuve de Rémi VOTON

en 1495 et 1496 pour une vigne qu'il a acquise de Thomas MUSNIER

en 1496 pour la plante qu'il a acquise de Colin DE BEGNAUX

en 1494 pour sa part de ses terres qu'il a avec Jean MARTIN

Etienne VOTON paye entre 1498 et 1507 pour les terres qu'il a acquises de Guillaume COLLET. Gillet LE PIED paye entre 1500 et 1505 pour les terres qu'il a

pareille cause que Jehan MARTIN, qui a payé pour les terres qui furent à Jehan COLLET de la Chapelle; Girard COLLET de La Chapelle paye censive en 1507 à Saint-Aubin; il paye en 1507 à La Chapelle pour ses cens; il paye en 1510, 1511 et 1513 à Saint-Aubin; il paye en 1513; sa veuve paye en 1518 et 1521 à La Chapelle, en 1518, 1519 et 1520 (2 fois) à Saint-Aubin pour ses cens, en 1526, 1527 et 1528 (elle est dite de La Chapelle en 1528), en 1533; ses héritiers payent en 1529 [AD 10 - E* 2880]

312 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GRAND HOMME, Jeh. COZAS LESPOIX, Jehan SEMILLON, Philipès DESPENCIER, les hoirs Jeh. LA PIED, Jehan CHAPPELLOT, Jehan SENESTRE, la veuve Jeh. HUGUENIN, Maître Laurent NUGAULT, Colas FORNICOY, Martin MORIN, Jehan BOURIONNE, Jehan LE GRAND dit Renard, Jehan LE BLANC, la veuve Girard COLET, les hoirs Jeh. MARTIN, Remy DODINET et Martin HUGUENIN [AD 10 - E* 2801]

313 Claudin COLET paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494; en 1491, Jehan MARTIN est dit héritier de COLET à cause de sa femme, il paye pour Girard, son frère, et Claude COLET pour sa part, payée par ledit Jehan MARTIN; le grenetier de Nogent paye en 1500 à La Chapelle pour les terres qu'il a acquises de Claudin COLLET; en 1505, Fillebart LE PIED paye à La Chapelle pour un arpent de terre qu'il a acquise de Claudin COLLET [AD 10 - E* 2880]

acquises de Guillaume COLLET³¹⁴.

B. Laurent (COHET), boucher de Nogent/Seine, ! en 1507-1533

Laurent COHET ou COLLET de Nogent/Seine paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1507 et 1533³¹⁵.

Il pourrait être le Laurent COLLET, fils de Nicolas cité à Nogent/Seine entre 1499 et 1512 et mort avant 1534³¹⁶.

C. Jean, ! en 1529-1541, †/1559

Jean COLLET paye censive en 1529 à Saint-Aubin³¹⁷.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy dressée en 1541 apparaît Jean COLLET³¹⁸.

314 Parin GILLES paye à La Chapelle en 1491 pour l'accin qui fut à COLLET et depuis à Guillm. COLLE et Guillm. COULE pour sa vigne assise à ladite Chapelle; Guillm. COLET paye à Saint-Aubin en 1496 (2 fois) pour les héritages qu'il a acquis de la veuve Remy VOTON assis audit Saint-Aubin, pour la rente de maison et pour deux arpents de terre assis audit Saint-Aubin, pour une vigne qu'il a acquise de Thomas MUSNIER (pour Denis TRIPART pour les héritages de Simon COURTOIES; Thomas MEUNIER, en marge), pour la plante qu'il a acquise de Coulin DE BEGNAUX; les hoirs Remy VOTON payent en 1496 pour la moitié de leurs héritages dont Guill. COLET fait l'autre moitié; il paye en 1494 pour sa part de ses terres qu'il a avec Jehan MARTIN; il paye en 1495 pour sa part de la moitié des héritages de feu Remy VOUTON, en censive et en rente, pour un acquis fait de Tomas MENIER d'un demi-arpent de vigne en la côte Saint-Aubin; Guillaume COLLE de Nogent paye en 1498-1499 pour la moitié de la maison de feu Remy VOTON; Estienne VOUTON paye en 1498 pour les terres qu'il a acquises de Guillaume COLLE et qui furent à la Renye; Guillaume COLLE paye pour sa plante en 1498 et 1499; Guillaume COLEY paye censive en 1500 pour sa plante; Estiene VOLTON paye à Saint-Aubin en 1500, 1502 (3 fois), 1504, 1505 et 1507 pour les terres qu'il a acquises de lui; en 1500, 1502, 1504 et 1505, Gillet LE PIED paye à La Chapelle pour les terres qu'il a acquises de Guill. COLLE assises à Saint-Michel; il paye en 1502 (2 fois), 1506 (il est alors dit de Nogent), 1507 et 1510 pour sa vigne et en 1505 pour de... arpent de vigne assis en la côte Saint-Aubin [AD 10 - E* 2880]

315 Laurens COHET paye censive en 1507 à La Chapelle; L. COLLET paye en 1518 à La Chapelle et en 1520 à Saint-Aubin; Laurens COLLET, boucher, paye en 1520 pour III arpents de terre; Laurent COLLET de Nogent paye en 1526 à Saint-Aubin; Laurens COYET/COLLET, boucher, paye en 1527, 1528 et 1529 (2 fois); Laurens COLLET paye en 1533 [AD 10 - E* 2880]

316 Entre 1499 et 1512 est cité à Nogent/Seine, Laurent COLLET, fils de Nicolas COLLET. En 1534, la mention "obiit" suit son nom [AD 10 - 6 G 2001* à 2004*]

317 Jehan COLLET paye cens en 1529 à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2880]

318 Jehan COLLET est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

Les héritiers de Jean COLLET payent censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1567³¹⁹.

D. Gilbert, ! en 1529 à La Chapelle-Godefroy

En 1529, Gilbert COLLET de la Chapelle-Godefroy paye censive à Saint-Aubin³²⁰.

E. Claude, l'aîné après 1600, signe: C Collet avec paraphe, vigneron, manouvrier, ! en 1568-1614, † 1614/1615

Il semble possible qu'il y ai eu deux Claude COLLET, vivant à la fin du XVIème siècle mais il est difficile de les distinguer d'après les actes de l'époque. Ils pourrait appartenir à des générations différentes, Claude COLLET, père de Marguerite serait né vers 1530/1540 alors que Claude COLLET, fils de Jean, serait né vers 1560. Le premier pourrait être l'oncle (et tuteur) du second. Toutefois, l'absence de surnom pour les distinguer ne plaide pas en faveur de cette hypothèse.

Claude COLLET paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1568 et 1585. Plusieurs particuliers de Saint-Aubin payent pour lui: Paquet DORY en 1571, Claude COLAS en 1572.

Claude COLLET paye pour les héritiers d'Etienne VOITRIN entre 1572 et 1574 pour la maison qu'il a acquise, pour Jean CHEVRIER en 1575, pour Jean COLLET et Madeleine SOMMILLON sa femme en 1576, comme tuteur des enfants ou héritiers de Jean COLLET entre 1577 et 1581, pour Amant GALLOIS en 1580³²¹.

En 1574, Claude COLLET, vigneron à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'un quartier de terre à condition de la planter en vigne. Il signe "Claude Collet" avec paraphe³²².

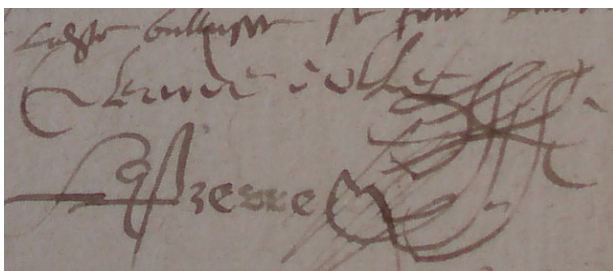
En 1576, Claude COLLET fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Il est propriétaire de plusieurs terres sans préjudice de la division entre lui et Jacques MOREAU. Il signe "Claude Collet" avec

319 Les hoirs de Jehan COLET payent censive à Saint-Aubin en 1559-1567 [AD 10 - E* 2881]

320 Gibert COLLET de la Chapelle paye cens à Saint-Aubin en 1529 [AD 10 - E* 2880]

321 Claude COLET paye censive à Saint-Aubin en 1568-1585; Pasquet DORY paye à sa décharge en 1571; Claude COLAS paye pour lui en 1572; il paye pour les hoirs d'Estienne VOITURIN en 1572-1574 pour la maison qu'il a acquise; il paye pour Jehan CHEUV... en 1575; il paye à la décharge de Jehan SOMMILLON COLET et Magdelaine SOMMILLON sa femme en 1576; il paye comme tuteur des enfants ou hoirs de Jehan COLET en 1577-1581; il paye pour Amant GALLOYS en 1580 [AD 10 - E* 2881]

322 Le 13.11.1574, Claude COLLET, vigneron à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail à rente perpétuelle emphytéotique de 1 quartier de terre que tenait feu Jehan MERCIER à condition de la planter en vigne et d'en pressurer les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il signe "Claude Collet" avec paraphe [AD 10 - 24 H 105]

paraphe^{323, 324}.

En 1582, Claude COLLET de Saint-Aubin fait une autre déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclét. Il signe "C Collet" avec paraphe^{325, 326, 327}.

323 En 1575/1576, Claude COLLET, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclét:

➤ 1 arpent de vigne en Pothièrre, en 1623 à la veuve et aux héritiers

➤ 1 quartier de vigne en l'Essart [AD 10 - 24 H 118]

324 Le 3.5.1576, dans un censier de l'Abbaye du Paraclét pour Saint-Aubin (repris les 16.9.1615 et 2.5.1616), Claude COLLET, qui signe "C Collet", déclare:

➤ un quartier de vigne en l'Essart entre Messire Jehan ANDRY et Phelipe MERCIER, le chemin de la Croyte et Ponthièrre

➤ un demi-arpent de vigne en Ponthièrre, entre Denis BOY...IN et Jacques MOREAU, le chemin de la Croate et les terres de Pontier

➤ demi-arpent de terre audit lieu, entre Jacques MOREAU et les terres du Paraclét, les mêmes et - (en 1623 aux héritiers de Claude COLLET)

Propriétaire sans préjudice de la division entre lui et Jacque MOREAU.

Au dos, déclaration de la veuve de Jehan ROUSSAT [AD 10 - 24 H 118]

325 Le 29.4.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclét pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Claude COLLET, demeurant à Saint-Aubin, qui signe, déclare:

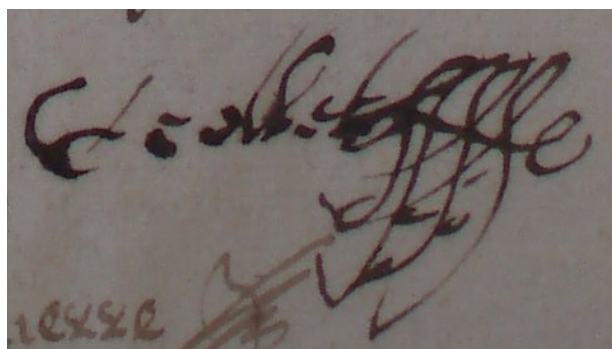
➤ 1 arpent de vigne en 2 pièces à Pothièrres [AD 10 - 24 H 118]

326 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration de Claude COLLET (2 fois) [AD 10 - 24 H 118]

327 Le 29.4.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclét, intervient Claude COLET, demeurant à Saint-Aubin, qui signe "C Collet" avec paraphe:

➤ un arpent de vigne en deux pièces à Pothièrres, au finage de Saint-Aubin, entre Jacques MOREAU et les Dames Abbesses du Paraclét, Denis DEVIGNY et lesdites Dames, Jeh COLLET & ROSSATZ (plus tard aux héritiers)

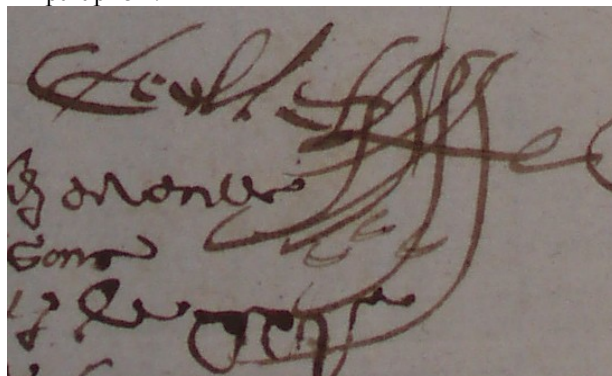
➤ un demi-quartier de vigne au finage de Saint-Aubin, lieudit l'Essart, entre les Dames du Paraclét et les



En 1585, Claude COLLET reconnaît être propriétaire avec d'autres, dont Ambroise BARBOTIN, de biens pris en bail en 1491 par Jacquin MERLIN³²⁸.

En 1589, Claude COLLET, manouvrier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclét le bail d'un quartier de terre, faisant la moitié d'un demi-arpent provenant du bail fait à feu Jean MERCIER. Il signe "C Collet"³²⁹.

En 1596, Claude COLLET, vigneron à Saint-Aubin, vend un demi-arpent de terre labourable au lieudit "Le Haut de la Tavelle". Il signe "C Collet" avec paraphe³³⁰.



Claude COLLET l'aîné paye censive entre 1594 et 1612. Il paye pour Jean DUREAU, et pour Blaise

mêmes, lesdites Dames et le chemin de la Croisette [AD 10 - 24 H 93]

328 Le 7.7.1585, Guillaume MIGOURDIN, Pierre SIMON, Ambroise BARBOTIN, Claude COLLET, Cristofle MERLIN, Nicolas MERCIER, Nicolas SYMON, Hilaire DESQUAINS, Perette MAISTRE, veuve de Hierosme COLLART, Martin TROTIN, tous laboureurs et vigneron à Saint Aubin, sont propriétaires de 8 arpents de terre à cause du bail fait feu Jacquin MERLIN, laboureur à Saint-Aubin par Jehan DE SAINT-AMOUR et Jehanne LARGENTIER, pour Claude et Jehanne LARGENTIER, frère et sœur [AD 10 - 24 H 93]

329 Le 21.9.1589, Claude COLLET, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui signe "C Collet", reconnaît aux religieuses du Paraclét le bail d'un quartier de terre en Lizard, faisant la moitié d'un demi-arpent ci-devant tenu par feu Jehan MERCIER, provenant du bail fait à feu Jehan MERCIER [AD 10 - 24 H 105]

330 Le 20.1.1596, Claude COLLET, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à Guille MERLIN (en fait MIGOURDIN), laboureur demeurant audit lieu, 1/2 arpent de terre labourable au lieudit "Le Haut de la Tavelle". Il signe "C Collet" avec paraphe [AD 10 - 24 H 93]

PIERRE en 1594, pour Jean ANCEAU entre 1593 et 1597, pour Louvet ROUSSAT entre 1593 et 1597, avec d'autres pour la vigne de fort-à-faire entre 1594 et 1612.

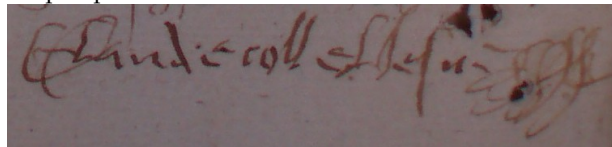
Claude COLLET paye avec Ambroise BARBOTIN entre 1593 et 1612 pour la rente qu'ils doivent à cause de 6 quartiers de terre assis près la Croix Pillavoyné et en 1593 pour les héritiers de Martin VOITRIN.

Lié VOITRIN paye censive pour Claude COLLET en 1593 et Guyon DUCHAT paye pour Claude COLLET en 1599³³¹, ³³².

En 1601, Claude COLLET, vigneron à Saint-Aubin, vend une petite portion de terre³³³.

En 1610³³⁴, Claude COLLET l'aîné fait une déclaration

au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre un échange avec Ambroise BARBOTIN, portant fort avec ledit BARBOTIN à cause de sa femme pour le tiers d'une mesure et une petite maison qui fut à Jacqueline MUSNIER, veuve de Siret MARQUOT. Il signe: Claude Collet lesne avec paraphe.



Claude COLLET l'aîné paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1602 et 1614.

331 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Claude COLLET paye pour lui, à la décharge de Jehan DUREAU, et à la décharge de Blaise PIERRE en 1594; Claude COLLET (l'aîné) et consorts payent pour la vigne de fort-à-faire en 1594 et 1601-1604 et 1607-1612; Claude COLLET paye seul en 1597-1600; Claude COLLET et Ambroise BARBOTIN payent en 1594; Ambroise BARBOTIN et Claude COLLET (l'aîné) payent pour la rente qu'ils doivent à cause de 6 quartiers de terre assis près la Croix Pillavoyné en 1601-1612 et pour 1/2 arpent de vigne en Pothière en 1606-1608 [AD 10 - E* 2883]

332 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Claude COLLET paye censive en 1593, 1596 pour 2 années, et chaque année de 1597 à 1601; il paye à la décharge de Jehan ANCEAU en 1593, 1594, 1596 pour 2 années, 1597; il paye avec Ambroise BARBOTIN à la décharge des hoirs Martin VOICTERIN en 1593, 1594 et à la décharge de Louvet ROUSSAT en 1593, 1594, 1596 pour 2 années, 1597; Lyé VOICTERIN paye au lieu de Claude COLLET en 1593; Guyon DUCHAT (JUCHAT) paye à la décharge de Claude COLLET en 1599 et 1600; Claude COLLET l'aîné paye chaque année de 1602 à 1611 (en 1609 sur ce qu'il doit) [AD 10 - E* 2883]

333 Le 20.2.1601, devant Jehan GALLOIS, lieutenant en la mairie et justice de Saint-Aubin pour Messieurs dudit lieu, Claude COLLET, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, une petite portion de terre [AD 10 - 24 H 109]

334 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 22.7.1610 de Claude COLLET l'aîné, qui signe "Claude Collet lesne" avec paraphe pour:

- une mesure, jardin et accin et portion de pré au dessous du Pavé, avec une portion de roise à prendre au milieu d'icelle, à Saint-Aubin, au lieudit La Fontenne, entre Guyon JUCHAT et les hoirs P.re GAULTIER, le Pavé Roial et -, ladite portion de pré au dessous du Pavé, entre La Fontenne et les hoirs Loupvet GUYOT, Guyon JUCHAT et Edme PASTOREAU
- 8 cordes de terre ou environ à faire un boisseau de chénevière et demi-arpent de terre atenant d'icelle, entre les hoirs Hierosme COLLARD et Nicolas SYMON, le Champ aux Billeux et ledit COLLET
- un quartier de terre ou environ entre le fief des Barres et Guyon JUCHAT, Claude GOUBAULT et les hoirs Jehan BENOIST

- trois quartiers de terre au lieudit Fort-à-Faire, entre Jehan GALLOYS et David ROUSEZ, Messieurs et sur Pothières
- un quartier de terre en ce même lieu, entre Pasquet GRILOT et Guyon JUCHAT, ledit GRILOT et sur Pothières
- 18 cordes de terre en ce même lieu, entre Nicolas MIGORDIN et Jehan ROUSAT lesné, Messieurs et sur Pothières
- un quartier de terre au lieudit La Tavelle, entre P.re MEROSSE et Henriette BENOIST, les terres des Mergers et les Pasquet DRESNE
- un quartier de terre en ce même lieu, entre les hoirs Nicolas CHEVRIER et P.re MEROSSE, Laurens MASSEY et les hoirs Hiérosme -
- demi-arpent de terre ou environ au lieudit Le Gros Noyer, entre Ambroise BARBOTIN et les hoirs Estienne VOITERIN, le chemin de la Croisette et Nicolas GRILAT le jeune
- un quartier de vigne au lieudit Ponthières, entre M.e Jacques BERTAULT et Guyon JUCHAT, P.re GISARD et les hoirs Jehan COLLET
- un quartier de vigne en ce même lieu, entre M.e Jacques BERTAULT et Guyon JUCHAT, Claude SOMILLON et Jehan POTHIER
- un quartier tant terre que vigne au lieudit Ponthière, entre Ambroise BARBOTIN et Esmé PASTOREAU, sur le chemin des Mergers et le chemin
- un quartier de terre et pré au lieudit les Seillons, entre Madame du Paraquet et Ambroise BARBOTIN, la Rivière d'Arduisson et le chemin ferrent
- un arpent de terre au lieudit le Grand Chemin de Troyes, entre les hoirs Monsieur GUYON et lesdits hoirs GUYON, Jehan POTHIER et le chemin de Troyes
- un quartier de terre proche la croix Pillav.e, entre Pasquet DRESNE et Ysaac GALLOYS, les hoirs Monsieur GUYON et les terres des garennes
- trois quartiers de terre au lieudit au dessous de la croix Pillav.e, entre un chemin ... à ladite croix Pillav.e et Ambroise BARBOTIN, le chemin ferrent et Jehan GALLOYS
- un demi-arpent de terre au dessous du chemin ferrent, entre le veuve Jehan MIGORDIN et Ambroise BARBOTIN, ledit chemin ferrent et ledit COLLET
- la moitié d'une portion de pré au dessous de la maison où se tient ledit COLLET qu'il a eu par échange de Ambroise BARBOTIN, entre les hoirs Nicolas GALLOYS et ledit COLLET, la commune et ledit COLLET

Sa veuve paye entre 1615 et 1623. Ils payent avec Ambroise BARBOTIN³³⁵.

La veuve de Claude COLLET est citée pour avoir repris un quartier de terre au Houssoy déclaré en 1532 par Jean VOITRIN au censier de l'Abbaye du Paraclat³³⁶.

La veuve et les héritiers de Claude COLLET reprennent en 1623 une maison déclarée vers 1581 au censier de l'Abbaye du Paraclat par Ambroise BARBOTIN³³⁷.

Claude COLLET a certainement épousé une fille de Martin VOITERIN car il est très souvent cité avec Ambroise BARBOTIN, gendre de Martin VOITERIN. Ils payent tous les deux la censive des héritiers dudit VOITERIN en 1593. Ils sont aussi tous les deux héritiers de Jacques MERLIN en 1585.

∞ à Pascale DENYS, † 12.2.1582, (†) le 13, fille de Pierre D.

Claude COLLET est le père de:

Marguerite, (†) 22.8.1626, ∞ 24.1.1588 à Guido ou Guyon DUCHAT

F. Jean, ! en 1562-1569, malade de la lèpre en 1569-1582, ∞ à Madeleine SOMILLON, ! en 1568-1576

Jean COLLET paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1562. Sa femme Madeleine SOMILLON paye en 1569 et 1570 alors qu'il est malade de la lèpre. Claude COLLET paye pour eux en 1576, puis comme tuteur de leurs enfants entre 1577 et 1581.

Madeleine SOMILLON paye censive entre 1568 et 1575. Elle paye pour les héritiers d'Antoine DROUOT en 1575 et Antoine DROUOT paye pour elle en 1576³³⁸.

En 1570-1580, Messire Félix HUGUENIN, prêtre chanoine de l'église Saint-Spire de Corbeil, déclare des biens venus de feu Pierre SOMILLON, partagés en indivis avec Madeleine SOMILLON³³⁹.

F. (?) Jean³⁴⁰, ! en 1582-1595, † 1595/1596

En 1582, Jean COLLET déclare au censier de l'Abbaye du Paraclat une maison à Courmont partagée en indivis avec Jean ROUSSAT et la moitié d'une autre en indivis avec Etienne VOITRIN, et reprise en 1623

- la troisième partie d'une mesure et pré, les trois parts faisant le tout, entre ledit BARBOTIN et ledit COLLET, la commune et ledit COLLET (partant pour moitié avec ledit BARBOTIN à cause de sa femme)
- demi-quartier de terre ou environ où il y a une petite maison qui soulaît être à Jacqueline MUSNIER, veuve de Siret MARQUOT, entre ledit COLLET et les hoirs Liez VOITERIN, ledit COLLET et la ruelle
- Taxé à 3 deniers 3 sols de cens, 11 deniers 6 sols de rente, 4 1/4 boisseaux 1/3 qt d'avoine, 2 1/2 boisseau de seigle. [AD 10 - E* 2875]

335 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Claude COLLET l'aîné paye en 1612-1614. La veuve de Claude COLLET paye en 1615, 1618-1623.

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Ambroise BARBOTIN et Claude COLLET l'ainé en 1612-1614, et la veuve Claude COLLET en 1615-1623 payent pour 6 quartiers de terre et demi-arpent de vigne en Pothières. Claude COLLET en 1612 et 1614 puis la veuve Claude COLLET en 1617, 1619-1623 payent avec consorts pour Fort-à-Faire

336 Dans un censier de Saint-Aubin du 3.5.1532 est cité Jehan VOITERIN pour:

- 1 quartier de terre au Houssoy
- une pièce de terre au Houssoy (en 1623 à Pasquet GRILLAT, la veuve Jehan SYMON et autres)
- une pièce de terre rue Chèvre sur laquelle Pierre VANTOME (VOLNNE) a une maison et Jehan CHASTY a une maison (plus tard à la veuve Claude COLLET et ses enfants et Jean BAZIN) [AD 10 - 24 H 81bis]

337 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration pour une maison de Ambroise BARBOTIN, reprise par la veuve et hoirs Claude COLLET [AD 10 - 24 H 118]

338 Jehan COLET paye censive à Saint-Aubin en 1562; Magdelaine SOMMILLON sa femme paye censive en 1569 alors qu'il est malade de la lèpre; elle paye encore en 1570; Claude COLET paye à leur décharge en 1576, puis comme tuteur de leurs enfants en 1577-1581; Magdelaine SOMMILLON paye censive pour les hoirs d'Anthoine DROUOT en 1575

Magdelaine SOMMILLON, paye censive à Saint-Aubin en 1568-1574; Anthoine DROUOT paye pour elle en 1576; Claude COLET paye à sa décharge et celle de Jehan COLET en 1576 [AD 10 - E* 2881]

339 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Messire Felix HUGUENYN, p.tre chanoine de l'église Saint-Spire de Corbeil pour 14 articles dont:

- un quartier de terre et pré partant par indivis avec Magdeleine SOMMILLON en l'accin qui fut à feu Pierre SOMMILLON près du pont de Fortune
- un quartier de pré auquel il y a une roise de l'accin qui fut à feu Pierre SOMMILLON
- un part d'une maison dudit feu Pierre SOMMILLON, la part où est la cheminée, tenant de toute part à Magdeleine SOMMILLON
- un quartier de terre près la vigne qui fut à Matthias SOMMILLON [AD 10 - E* 2882]

340 A Fontaine-Mâcon, ∞ 18.11.1577 de Nicolas GUICHARD, avec Claudine COLLET, fille de Jehan C.

par Claude COLLET^{341, 342, 343}.

Jean COLLET paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1593 et 1595. Il paye pour Jean ROUSSAT l'aîné en 1593, pour une maison à Cormont de Nicolas GRILLAT et Jean DRESNE depuis un demi-an en 1595, pour Claude GAINGNEUR en 1595. Les héritiers de Jean COLLET payent en 1596³⁴⁴.

Jean COLLET est le père de:

Laurence, ! en 1611, ∞ 26.11.1581 à Pierre ROSSART, fils de Jean R.

Claude le jeune, ! en 1611, ∞ à Jeanne GRILLAT

En 1611, Pierre ROUSSAT, manouvrier à Saint-Aubin, et Laurence COLLET, sa femme, à cause d'elle, vendent 3 quartiers de terre faisant la moitié de 6, l'autre moitié appartenait à Claude COLLET, frère de ladite Laurence³⁴⁵.

341 Déclaration du 11.6.1582 de Jean COLLET et Jean ROUSSAT pour une maison à Cormont [AD 10 - 24 H 58]

342 Le 11.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan COLLET et Jehan ROUSSART, déclarent, partant par indivis:

➤ une maison couverte de fer ("feurre"), cour, jardin, accin, terre labourable, lieu et pourpris rue de Courmont, entre les héritiers de Jehan SIMON et la ruelle allant au gué ("guy") SOMMILLON, lesdits héritiers et la Grand Rue

➤ 1 quartier 1/2 de terre

Ledit COLLET ne peut signer à cause de la maladie de lèpre.

Ledit COLLET seul pour:

➤ la moitié d'une maison, grange, cour et jardin, entre la terre de la cure et les héritiers de Sébastien DIZESNE, le chemin carouse, par indivis avec Estienne VOITERIN

➤ une portion de pré [AD 10 - 24 H 118]

343 En 1575/1576, Jehan COLLET et Jehan ROUSSAT déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ une maison, jardin, accin et terre labourable, rue de Courmont, entre les héritiers de Jean SIMON et une ruelle, lesdits héritiers et la Grand Rue, en 1623 à Jehan ROUSSARD

➤ 1 quartier 1/2 de pré au même lieu, en 1623 à Jehan ROUSSARD

Ledit COLLET seul:

➤ la moitié d'une maison, grange, cour et jardin partant avec Estienne VOITERIN, entre la terre de la cure et la rue Chèvre, les héritiers de Sébastien DIZESME et un chemin commun, en 1623 à Claude COLLET

➤ une portion de pré où il y a une roise, en 1623 à Claude COLLET [AD 10 - 24 H 118]

344 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan COLLET paye censive en 1593 (2 fois), 1595; il paye pour Jehan ROUSSAT l'aîné en 1593; il paye pour et en l'acquêt de Collas GRISLAT et Jehan DRESNE pour une maison assise à Cormont acquise puis un demi-an en 1595; il paye à la décharge de Claude GAINGNEUR en 1595 - il doit lods et ventes -; les hoirs Jehan COLLET payent en 1596 [AD 10 - E* 2883]

345 Le 8.7.1611, Pierre ROUSSAT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Laurence COLEY, sa femme, à cause d'elle, qui ne savent pas signer, vendent à

F.1. Claude le jeune, jusqu'en 1614, l'aîné à partir de 1642, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1597-1643, (+) 23.2.1644 la nef de l'église

∞ /1606 à Jeanne GRILLAT, ne sait pas signer, ! en 1606-1612, † 1616/, probablement fille de Paquet G. et Catherine

∞(2) /1626 à Jeanne BOULENE, ! en 1642-1643, ° / 1566, (+) 12.2.1646, ∞(1) à Jacques LABONNE, ∞(3) à Guillaume HUGUENIN

Sur l'acte de décès du 23.2.1644, Claude COLLET est dit âgé de 60 ans, ce qui le ferait naître vers 1584. Cela paraît improbable si l'on considère:

➤ que sa sœur Laurence, mariée en 1581, est vraisemblablement née au début des années 1560

➤ que Jeanne BOULEINE, sa seconde épouse, est aussi née dans les années 1560

➤ que Claude COLLET le jeune apparaît dans le censier de Saint-Aubin dès 1597

L'âge indiqué sur l'acte de décès est très probablement fausse. Claude aurait eu plutôt 80 ans que 60 ans.

Entre 1597 et 1611, Claude COLLET le jeune paye censive au seigneur de Saint-Aubin³⁴⁶.

En 1606, Claude COLLET le jeune, vigneron à Saint-Aubin, vend un demi-arpent de terre en La Tavelle. Il promet de faire ratifier la vente par sa femme Jeanne GRILLAT³⁴⁷.

Claude COLLET le jeune paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1608 et 1615. En 1611 et 1612, il paye pour sa maison dépendant de Cormont - en 1612 avec Paquette CHEVALLIER³⁴⁸. En 1612, Guillaume MIGOURDIN paye pour un achat sur Pierre ROUSSAT et Claude COLLET le jeune. Jacques SOMILLON paye au lieu de Claude COLLET

Honorable Homme Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe, 3 quartiers de terre faisant la moitié de 6, l'autre moitié appartient audit Guillaume MIGOURDIN à cause de l'acquisition faite de Claude COLEY, frère de ladite Laurence [AD 10 - 24 H 109]

346 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Claude COLLET le jeune paye censive en 1597, en 1600 pour 3 années sans préjudice des défaut et amendes, en 1602 pour 2 années, en 1606 pour 4 années, en 1609 pour 3 années, 1610 et 1611 [AD 10 - E* 2883]

347 Le 6.12.1606, Claude COLLET le jeune, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à Honorable Homme Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 1/2 arpent de terre en "La Tavelle". L'acte doit être ratifié par sa femme Jehanne GRISLAT [AD 10 - 24 H 109]

348 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Claude COLLET le jeune paye en 1608; Claude COLLET le jeune paye pour ii années de sa maison dépendant de Cormont en 1611; Pasquette CHEVALLIER et Claude COLLET le jeune payent à cause de leur maison dépendant de Cormont en 1612 [AD 10 - E* 2883]

le jeune en 1614³⁴⁹.

En 1610, Claude COLLET le jeune de Saint-Aubin déclare 1 arpent 57 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre une maison rue de Cormont, à coté de Paquette CHEVALLIER et sa part de 6 quartiers de terre à partager avec Pierre ROUSSAT³⁵⁰.

En 1612, Claude COLLET le jeune, manouvrier à Saint-Aubin et Jeanne GRILLAT sa femme, vendent des terres à Saint-Aubin, à partager avec Pierre ROUSSAT, beau-frère du vendeur. Les vendeurs ne savent pas signer³⁵¹.

En 1623, Claude COLLET et Mathieu BAILLET reprennent une maison rue Chèvre déclarée en 1532 au censier de l'Abbaye du Paraclat par Jean PILLAVOINE³⁵².

349 Guillaume MIGOURDIN paye censive à Saint-Aubin en 1612 pour un acquis de Pierre ROUSSAT et Claude COLLET le jeune; Jacques SOMILLON paye au lieu de Claude COLLET le jeune en 1614; Claude COLLET le jeune paye en 1615 [AD 10 - E* 2881]

350 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 22.7.1610 de Claude COLLET le jeune demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, pour:

- une maison, cour, jardin et accin à Saint-Aubin, rue de Cormont, entre ladite rue et Paquette CHEVALLIER, les communes de Saint Aubin
- un quartier de vigne à Saint-Aubin, lieudit Le Houssoy, entre Nicollas GRILLET et le même, le chemin de Marigny et les S.rs de Saint-Aubin
- 20 cordes de terre audit finage au lieudit Saultereau, entre Nicollas GRILLET lesnel et la veuve Xpofle MERLIN, Ambroise BARBOTIN et Pasquet GRILLET
- demi-quartier de terre audit finage lieudit Le Houssoy, entre Ambroise BARBOTIN et Jehan DIRESNE, le chemin de Marigny et Jacque ADAM
- sa part de 6 quartiers de terre en la Tavelle, à partir avec P.re ROUSSAT, entre Guille. MIGORDIN et Denis PHELIPE, Messieurs de Saint-Aubin et les hoirs M.e Jehan GUION
- un quartier de terre en Barlmont (?), entre Guille. MIGORDIN et Guille. DESQUENS, à partir avec ledit ROUSSAT
- un total de 1 arpent et 57 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E* 2874]

351 Le 25.7.1612, Claude COLEY le jeune, manouvrier demeurant à Saint-Aubin et Jehanne GRISLAT sa femme, qui ne savent pas signer, vendent à Honorable Homme Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe, des terres à Saint-Aubin, partant avec Pierre ROUSSAT, beau-frère du vendeur [AD 10 - 24 H 109]

352 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan PILLAVOYNE déclare une maison, jardin et saulsois rue Chèvre, entre des chemins communs la rivière et les terres du curé

Le 3.5.1532 est cité Jehan PILLAVOINE pour une maison, jardin et saulsois rue Chèvre (en 1623 pour Claude COLLET et Mathieu BAILLET)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan PILLEAVEINE déclare:

- ladite maison

En 1628, Claude COLLET et d'autres tous manouvriers à Saint-Aubin, reconnaissent un dette à Hubert DAMAS pour une coupe de bois. Il ne sait pas signer³⁵³.

En 1643, Claude COLLET et son frère sont cités avec d'autres bûcherons dont Jean GUILLEMARD et Mathieu BAILLET³⁵⁴.

La femme de Claude COLLET le jeune est citée pour avoir repris une maison déclarée en 1532 par les héritiers de Jean GALLOIS³⁵⁵, puis ayant appartenu aux héritiers de Pierre GALLOIS et déclarée en 1576 au censier de l'Abbaye du Paraclat par Jean HUGUENIN le jeune et Barbe LE MIRE^{356, 357, 358}.

- une oche (les dessus dits) contenant 1/2 quartier rue de Cormont [AD 10 - 24 H 81bis]

353 Le 14.11.1628, Aubin FONTAINE (qui signe "A F"), Jeh. HEMART, Jehan QUINSSON, Claude COLET et Sébastien FONTAINE (qui signe "S Fontaine"), manouvriers à Saint-Aubin (les autres ne savent pas signer), reconnaissent devoir à Honorable Homme Hubert DAMARS, marchand à Nogent, 82 livres 10 sols pour une coupe de bois dans 3 arpent 3 quartiers dependant du fief de la Croslière [AD 10 - 2E 66/7]

354 Le 7.3.1643, apparaissent Jehan BARBOTIN, Jehan VOCOULOIRS et son fils, Aubin ANCEAU et ses enfants, Ambroize et Hiérosme et Guillaume LARIBE et son gendre, et Charles FONTAT, bûcherons; Jehan GUILLEMARD, Mathieu BAILLET, Claude COLLET et son frère, bûcherons [AD 10 - E* 2803]

355 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Le 13.9.1530 et 21.4.1531, les héritiers de feu Jehan GALOIS déclarent 1 accin avec 2 maisons, grange, oche et jardin à Correclain, entre les héritiers de Guille. GALOIS et Jehan.ot GALOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent

Le 3.5.1532, Jehan MIGORDIN, Jehan GALOIS l'aîné et Claude GALLOIS, héritiers de feu Jehan GALOIS, déclarent un accin avec 2 maisons, grange et oche à Courclain, entre les héritiers de Guille. GALOIS et Jehan.ot GALOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent. Ledit MIGORDIN et Jehan BROCCUART avec les hairs Jehan LE PIED payent, et depuis Pierre GALOIS (plus tard à Edmé QUAULAY à cause de sa femme, Denis GILLES et les hairs Pierre GILLES, Claude COLLET à cause de sa femme et autres; en 1643 à Michel AUBERT et Simon GALLOIS, barré)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan MIGORDIN et Jehan GALOIS, héritiers de feu Jehan GALOIS, font la même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

356 Le 7.1.1576, déclaration de Jehan HUGUENIN le jeune et Barbe LE MIRE, veuve de Laurens HEROST, pour une maison appartenant aux hoirs de Pierre GALLOYS, plus tard reprise par la femme de Claude COLLET le jeune, les héritiers de Guille. GILLES et Edmé CAULLET [AD 10 - 24 H 93]

357 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration pour une maison de Jehan HUGUENIN le jeune, tisserand, reprise par Claude COLLET à cause de sa veuve, Michel AULBERT et (?) Guille. GILLES [AD 10 - 24 H 118]

358 Le 30.5.1586, Guillaume HUGUENIN vend à Edmé CAULAY une maison, plus tard à Claude CAULAY (ou

Cette maison a été vendue avant 1645 à Michel AUBERT³⁵⁹.

En 1642, Claude COLLET l'aîné, vigneron à Saint-Aubin, vend une maison à un chas sans aucune couverture et du tout en ruine. Il ne sait pas signer. En 1643, Jeanne BOULEINE, femme de Claude COLLET l'aîné, ratifie la vente. Elle ne sait pas signer³⁶⁰.

Claude COLLET et Jeanne GRILLAT sont les parents de:

Isabelle, b 2.5.1607, p Fiacre GUILLAUME, m Isabelle COCOMBRE & Denise fille de Pasquier GRILOT

Aubine³⁶¹, b 29.6.1611, p Guion COLLET, m Genieve RICOUR & Katherine GRILLOT

Claude (?) (M), b 28.6.1614, p Claude ROUSSAT & Nicolas ROUSSAT, m Marye fille de Pierre GIRARD "le Grand Pierre"

Pierre, b 2.4.1616, p Pierre PORTIER & Jacques CAULAY, m Loyse VOIETERIN

G. = F.1. (?) Claude

Guyon, ∞ à Françoise DIRESNE

G.1. Guyon, manouvrier, ! en 1611-1642, † 1654/1656, ∞ /1621 à Françoise DIRESNE, † & (†) 16.8.1653, probablement sœur de Fiacre DIRESNE

Dans le terrier de Quincey de 1620-1621, Fiacre DIRESNE, déclare des terres voisines de celles de Guyon COLLET, manouvrier à Saint-Aubin³⁶².

Guyon COLLET paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1623³⁶³.

En 1638, Guyon COLLET déclare 2 pièces de vigne au censier de l'Abbaye du Paraclet³⁶⁴.

En 1642, Guyon COLLET, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin sa maison à Courmont. Il paye pour les héritiers de Claude COLLET³⁶⁵.

Guyon COLLET de Saint-Aubin paye sa contribution au censier du seigneur de Quincey entre 1646 et

COLLET) et sa femme et enfin à Michel AUBERT [AD 10 - 24 H 65]

359 En 1645, mention de 2 maisons acquises par Michel AUBERT de Claude COLLET et sa femme, auparavant à Jehan HUGUENIN le jeune, d'après une déclaration du 4.6.1600 [AD 10 - 24 H 65]

360 Le 7.5.1642, Claude COLLET l'aîné, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à Michel GEORGIN, laboureur demeurant au Clos de Marnay, une maison à un chas sans aucune couverture et du tout en ruine (voir ci-dessous) personne ne sait signer. Le 13.4.1643, Jehanne BOULEINE, qui ne sait pas signer, femme de Claude COLLET l'aîné, ratifie la vente.

Le 7.5.1642, Michel AUBERT, vigneron, et Jehanne PHILIPPE sa femme, demeurant à La Chapelle-Godefroy, échangent avec Michel GEORGIN, laboureur demeurant au Clos de Marnay/Seine:

➤ (M.A.) 1 quartier de vigne à La Chapelle-Godefroy proche La Fortelle et 30 cordes de terre labourable au "bois brûlé", des prôpres dudit AUBERT, et 3 quartiers de terre labourable en 3 pièces à Marnay, des prôpres de ladite PHILIPPE

➤ (M.G.) une maison à 2 chas, petite grange, inhabitable et complètement découverte en fort mauvais état, cour, jardin, accin et terre à faire chènevière à Courclain, entre ledit GEORGIN et une cour appartenant à Simon GALLOIS & les héritiers de Denis GILLES, les pastures grasses et GEORGIN

Michel AUBERT signe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - E* 2878]

361 A Avant-lès-Marcilly, Jean MASSEY, (†) 4.4.1660 Avant-lès-Marcilly, époux d'Aubine COLLET, (†) 2.12.1661 Avant-lès-Marcilly, d'où:

➤ Anne, b le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste 1639 Avant-lès-Marcilly, p Edmé ADAM, m Melle Edmée FORGEOT fille de Mr DE MONTMARTIN

➤ Marie, b 1.1.1642 Avant-lès-Marcilly, p Fiacre ROBIN, m Marion SIMONET & Jeanne BELISSANT, ∞ 23.2.1662 Avant-lès-Marcilly à Jehan GENDRAT, fils de Laurens G. et Marie LAUXERROIS

➤ Jacques, b 18.7.1655 Avant-lès-Marcilly, p Claude COLLEIT, m Anne MASSEY

➤ Jean, ∞ 22.11.1677 Avant-lès-Marcilly à Perrette DE LAUNAY, fille de feu Jean D. et Barbe BALIGAULT

362 Dans le censier de Quincey de 1620-1621 apparaît Fiacre DIRESNE, manouvrier à Saint-Aubin, pour des terres voisines de Guyon COLLET, manouvrier à Saint-Aubin [AD 10 - E prov. 158]

363 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Guyon COLLET paye en 1623 pour demi-arpent de terre en La Tavelle acquis de François MEROSSE

364 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Guion COLLET (2 fois) [AD 10 - 24 H 105]

365 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Guion COLLET, pour sa maison sise en Courmont et à la décharge des héritiers de Claude COLLET [AD 10 - E* 2879]

1654³⁶⁶.

Dans un document daté de 1656-1658^{367, 368}, Claude, Guyon et Jean COLLET sont dit fils de Claude COLLET, alors qu'un autre Claude COLLET cité en 1602, est dit leur aïeul et que Claude COLLET, cité en 1574, est encore intitulé leur aïeul³⁶⁹. Il y a vraisemblablement deux erreurs dans ce document:

- 1) Claude, Guyon et Jean COLLET sont en fait les fils de Guyon COLLET, mort avant 1656, lui-même serait alors fils de Claude, d'où probablement confusion.
- 2) Il est peu probable que le Claude COLLET cité en 1602 et celui cité en 1574, soit 28 ans plus tôt, soit une seule et même personne. Si le premier est bien le grand-père des trois fils COLLET, le second est plus vraisemblablement leur arrière-grand-père.

Guyon COLLET, père de Claude, Guyon et Jean COLLET, semble être né avant la fin des années 1590, il pourrait donc pas être le fils de Claude COLLET le jeune, lui-même né vers les années 1560. Guyon est aussi sans aucun doute apparenté à Claude COLLET, père de Marguerite, qui épouse en 1588 Guyon DUCHAT, car il est cité plusieurs fois pour des propriétés en commun avec les descendants de ce

Claude COLLET^{370, 371}, qui sont d'autre part parrains et marraines de ses enfants.

A noter que le Claude fils de Guyon COLLET cité en 1656-1658 est soit:

- a) Claude COLLET, ∞ /1646 à Louise MASSEY
- b) Claude COLLET, chapelier, ∞ en 1647 Jeanne GOUBAULT

L'autre Claude étant vraisemblablement le fils de Claude COLLET le jeune et Jeanne GRILLAT.

Guyon COLLET et Françoise DIRESNE sont les parents de:

366 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Guyon COLLET de Saint-Aubin paye en 1646-1654 [AD 10 - E* 2932]

367 Le 29.10.1659, Nicolas MASSEY, qui signe, Claude, Guion et Jean COLLET, qui ne savent pas signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin interviennent pour procès indécié avec les religieuses du Paraquet, à la cour du bailliage de Nogent, concernant le pressurage des raisins au pressoir de l'abbaye [AD 10 - 24 H 105]

368 Le 13.8.1601, Nicolas GRILLAT l'aîné, vigneron à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière des religieuses du Paraquet, le bail de 3 quartiers de terre à Saint-Aubin.

Le bail est repris le 18.4.1657 par Nicolas MASSEY, Claude, Guion et Edmé COLLET. Ils renouvellent le bail avec ses conditions, comme celle d'aller en pressurer les vendanges au pressoir de l'Abbaye [AD 10 - 24 H 93]

369 Le 17.8.1658, procédure des religieuses du Paraquet relative au droit de pressurage des raisins, contre Nicolas MASSEY et Claude, Guyon et Jean COLLET, fils de Claude COLLET.

Mention d'une condamnation du 8.11.1655.

Contrat de bail fait le 25.10.1602 par les religieuses du Paraquet à Claude COLLET le jeune, manouvrier demeurant à Saint-Aubin (père desdits COLLET) de la moitié de 5 quartiers de terre à Potier pour y édifier de la vigne, où il s'est obligé d'aller pressurer les raisins provenant des vendanges de ladite vigne au pressoir de l'Abbaye.

Bail à rente foncière le 13.11.1574 devant L. PIERRE et F. DUPONT à Claude COLLET, aïeul des COLLET, d'un quartier de vigne en l'Essart, avec obligation de pressurer les raisins provenant des vendanges de ces vignes au pressoir de l'Abbaye. Collationné le 2.5.1616 par LANGLOIS [AD 10 - 24 H 66]

370 Déclaration lors de l'arpentage de Saint-Aubin en 1638 d'une terre à Guion COLLET, Lié DU CHAPT, Nicolas GALLOYS l'aîné, Denis VOICTERIN et Linard BRUN [AD 10 - 24 H 105]

Note:

- Guion COLLET, fils de Claude C.
- Lié DUCHAT, probablement fils de Guyon D. et Margueritte COLLET, fille de Claude C.
- Nicolas GALLOYS l'aîné ∞/1612 Catherine COLLET
- Denis VOITRIN, époux de Jeanne DUCHAT, certainement fille de Guyon D. et Margueritte COLLET

371 Le 25.12.1656, procès verbal d'une visite, pour servir les droits du pressoir du Paraquet à:

- Camélien BENOIST
- Jehan GALLOIS
- Pasquet DIRESNE
- Jehan GRILLAT
- Claude, Guyon et Jehan COLLET, héritiers et enfants de feu Guyon COLLET, et la femme de Pierre MESTRE
- Nicolas MASSEY [AD 10 - 24 H 105]

Note:

- Guion COLLET, fils de Claude C.
- Pasquet DIRESNE, ∞ Jeanne VOITRIN, probablement fille de Denis V. et Jeanne DUCHAT, certainement fille de Guyon D. et Margueritte COLLET
- Jean GALLOIS, probablement fils de Nicolas D. l'aîné et Catherine COLLET

Louis, b 12.3.1621, m Louize VOITERIN, p Nicolas GALLOIS & Guion JUCHAT

Guyon, b 4.8.1624, p Michel GALLOIS, m Juliane DUCHAT, ∞ à Marie MASSÉ

Jacquette, b 21.4.1630, p Denis VOITERIN, m NN. SOMILLON, † 25.11.1693, (†) le 26, ∞ 9.2.1648 à Mathieu BAILLET, † /1680, fils de Mathieu B.

probablement Claude, ∞ à Louise MASSEY

Jean l'ainé, ° ca 1635

Sire(tte)³⁷², ne sait pas signer, b 7.6.1640, m Syrette BAZIN, p Mathieu BAILLET, † 14.10.1719, (†) le 15, a reçu le sacrement des infirmes, ∞ 10.2.1659 à Edmé VAILLANT, signe: Edmé Vaillant, vigneron, manouvrier

G.1.A. Guyon, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, bûcheron, marchand, ! en 1655-1685, (†) 22.2.1689, "ayant esté surpris de mort subitte", ∞ à Marie MASSÉ, ° ca 1635, (†) 8.5.1680, fille de Nicolas M.³⁷³

En 1655, Guyon COLLET est cité avec d'autres bûcherons pour des coupes de bois³⁷⁴.

En 1657, Guyon COLLET, manouvrier, déclare 2 arpents 38 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin³⁷⁵.

En 1664, Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail de 3 arpents 50 cordes de terre à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer³⁷⁶.

En 1668, Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin, achète des prés³⁷⁷.

En 1677, Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin; achète des prés. Il ne sait pas signer³⁷⁸.

372 Déclaration du 15.7.1657 de Sirette COLLET pour 2 arpents, 64 cordes [AD 10 - E* 2876]

373 Déclaration au terrier de Saint-Aubin de 1694 de Laurent COLLET, héritier de Marie MASSEY, sa mère, héritière de Nicolas MASSEY [AD 10 - 24 H 118]

374 Le 14.6.1655, recette des coupes de bois de Anthoine BLENCHARD, Bonifasse CHEUREAU, Hiérosme LARIBE, Esmé ROSÉ, Edmé BOUTET, Claude GUILLAUME, Simon MAROT, Nicolas CADET, Michel VALÉE, Jehan DESJARDINS, Jehan RIVIERE, Aubin ANCEAU, Guillaume et Blaise LARIBE, Guion COLLET, tous bûcherons [AD 10 - E* 2803]

375 Déclaration du 15.7.1657 de Guion COLLET, manouvrier, pour:

➤ 1/2 grange

➤ un total de 2 arpents, 38 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

376 Le 25.4.1664, Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, loue 3 arpents 50 cordes de terre à Saint-Aubin aux abbesses du Paraclet [AD 10 - 2E 66/18]

377 Le 29.10.1668, Antoine BILLOU, serviteur domestique de Charles DE JOUY, prêtre curé de Villeneuve Saint Georges, vend à Guy COLLET, vigneron à Saint-Aubin, 8 perches 1/3 faisant 1/3 d'un quartier de pré à Saint-Aubin, à La Chaume, à partager avec la veuve et les héritiers de François BILLOU. Personne ne sait signer [AD 10 - 2E 66/20]

378 Le 1.5.1677, Jean GRILAT, tisserand demeurant à Saint-Aubin, époux de Jeanne MOREAU, vend 11 cordes

En 1678, Guyon COLLET, manouvrier à Saint-Aubin, reconnaît être détenteur de 17 cordes et demie de vigne baillées de l'Abbaye du Paraclet³⁷⁹.

En 1679, Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin, achète le bail à rente d'une part d'un demi-arpent de vigne au Houssoy. Il ne sait pas signer³⁸⁰.

En 1680, Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin, achète des vignes³⁸¹.

En 1681, Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin, achète des terres. Il ne sait pas signer³⁸².

En 1684, Guyon COLLET, bûcheron à Saint-Aubin intervient dans plusieurs procédures. En 1685, Guyon COLLET, marchand à Saint-Aubin, est expert commis d'office par le bailliage de Pont/Seine dans une enquête³⁸³.

La descendance de Guyon COLLET est évoquée dans plusieurs documents:

un acte notarié de 1683 dans lequel Guyon COLLET intervient avec ses enfants Laurent, Jean, Jérôme, Marie, Geneviève et Edmée, de lui et Marie MASSEY³⁸⁴.

et 1/3 de 2 cordes de pré à Saint-Aubin à Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/26]

379 Le 4.5.1678, Guyon COLLET, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, reconnaît être détenteur de 17 cordes 1/2 de vigne à Potier, dont il doit porter les raisins au pressoir de l'Abbaye du Paraclet [AD 10 - 24 H 118]

380 Le 24.6.1679, Anne et Marguerite FONTAINE, filles de feu Jean FONTAINE, vigneron demeurant à Saint-Aubin, majeures d'ans, demeurant à Saint-Aubin, vendent à Guyon COLLET, vigneron demeurant à Saint-Aubin, le bail à rente pris par ledit FONTAINE d'une part d'1/2 arpent de vigne faisant la moitié d'un arpent à Saint-Aubin au Houssoy. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/27]

381 Le 13.2.1680, Jean GRILAT, tisserand en toile à Saint-Aubin, en son propre et tuteur des enfants mineurs de lui et de feu Jeanne MOREAU, vend à Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin, 33 perches de vignes faisant le tiers d'un arpent [AD 10 - 2E 66/27]

382 Le 21.10.1681, Jean ALAIX, marchand mercier à Avant, qui signe "Jean Alle" avec paraphe, vend à Guyon COLLET, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, 4 cordes 1/2 d'aulnois à Saint-Aubin, au Pont de La Chaume [AD 10 - 2E 66/27]

383 Les 30 et 31.10 et le 3.11.1684 est cité Dion COLLET, bûcheron demeurant à Saint-Aubin. Les 9 et 13.11.1685, Guyon COLLET, marchand à Saint-Aubin, est cité expert commis d'office par le bailliage de Pont/Seine. Le 15.11.1684, Guyon COLLET, bûcheron à Saint-Aubin intervient avec Jean DEVIGNE, charpentier à Quincey [AD 10 - E* 3015]

384 Le 30.5.1683, déclaration pour une maison couverte de paille à Saint-Aubin, à 2 chas, petite grange, bas coté, jardin et accin, entre Jean GALLOIS laboureur et la Grand Rue, une autre rue du coté du cimetière et Messieurs de Saint-Jean de Sens, par Pierre MASSEY, Laurent, Jean, Hiérosme et Marie COLLET, tous enfants de Guyon COLLET, émancipés par justice sous la curatelle d'Edmé VAILLANT, vigneron demeurant à

le censier de l'Abbaye du Paraclet de 1695 avec une déclaration de ses enfants Laurent, Jean, Jérôme, Marie, Geneviève et Edmée^{385, 386}.

le censier de l'Abbaye du Paraclet de 1703 avec une déclaration de ses fils, filles et gendres: Guillaume GRILLAT, époux de Marie COLLET, Edmé HACQUIN, époux d'Edmée COLLET et Laurent COLLET, tous manouvriers à Saint-Aubin, et Geneviève³⁸⁷.

Guyon COLLET et Marie MASSEY sont les parents de:

Laurent, signe: L Collet, b 3.7.1656, p Laurent MASSÉ, m Anne BAILLET, ∞ à Marquette GOUBAULT

Charlotte, b 8.11.1657, p Edmé GALOIS, m Charlotte BOSSUOT, probablement morte jeune
Jean le jeune, b 12.2.1660, p Jean COLET, m Marye GALOIS, ∞ à Edmée ADAM

Jérôme, b 10.12.1661 Nogent/Seine, p Hiérosme ALET, m Claude MORIOS, ∞ à Claude ADAM

Marie, de Quincey, ∞ 17.1.1690 à Guillaume GRILLAT, manouvrier, fils d'Etienne G., vigneron, et Jeanne GOUBAULT

Geneviève, ne sait pas signer, servante au château de Pont/Seine, ° 27.5.1674, b le 28, p Claude FONTAINE, lab., m Geneviefve BASIN

Edmée, ne sait pas signer, servante domestique de Monsieur Jean BABELIN, procureur fiscal, ° 7.5.1677, b le 9, p Edmé VAILLANT, m Anne FONTAINE, ∞ 26.6.1701 à Edmé HARQUIN, ne sait pas signer, manouvrier, ° ca 1671, † 22.3.1715, (†) le 23, fils de Alexandre (?) H., manouvrier, † /1701, et Thérèse LEONNARD, † /1701

G.1.A.1. Laurent, signe: L Collet, vigneron, manouvrier, ! en 1688, † 15.12.1709, (†) le 16, ∞ 2.7.1680 à Marquette GOUBAULT, ne sait pas signer, ° ca 1654, † subitement & (†) 8.12.1719, fille de Laurent G., † /1680, et Nicole SIMON

En 1681, Laurent COLLET, manouvrier à Saint-Aubin, reconnaît tenir de l'Abbaye du Paraclet le bail d'un quartier de vigne faisant partie d'un demi-arpent que tenait feu Pierre PILLAVOINE³⁸⁸.

En 1688, Laurent COLLET, vigneron à Saint-Aubin, prend le bail de 3 arpents de terre à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer (!)³⁸⁹.

En 1695, Laurent COLLET, manouvrier, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin un arpent, 98 cordes de terre³⁹⁰.

En 1688³⁹¹ et 1703³⁹², Laurent COLLET, manouvrier à Saint-Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du

Saint-Aubin, à la reserve dudit Laurent, et Guyon COLLET, aussi vigneron audit lieu, tuteur de Geneviefve et Edmée COLLET, filles de lui et Marie MASSEY, tous enfants et héritiers de feu Nicolas MASSEY, vivant boulanger à Saint-Aubin, leur père et aïeul. Pierre MASSEY doit 2/3 des rentes sur la maison en son chef, comme héritier de feu Nicolas MASSEY et ayant les droits acquis de Claude MASSEY, son frère, l'autre 1/3 dû par les COLLET. L'acte est signé: "pierre massey" avec paraphe, "Laurent Collet" avec paraphe, "Jean Collet" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/28]

385 Déclaration du 10.7.1695 à la requête de Laurent, Jean, Hiérosme et Marie COLLET; Laurent tuteur de Geneviefve et Edmée COLLET, ses sœurs, enfants et héritiers de Guyon COLLET et Marie MASSEY, pour 97 cordes [AD 10 - E* 2876]

386 Déclaration du 10.7.1695 de Geneviève et Edmée COLLET, mineures de Guyon C. et Marie MASSEY, pour 1 arpent, 90 cordes [AD 10 - E* 2876]

387 Dans un terrier du ?.2.1703 apparaissent Guillaume GRILLAT, époux de Marie COLLET, Edmé HACQUIN, époux de Edmée COLLET et Laurent COLLET, tous manouvriers à Saint-Aubin, Laurent, tuteur de Geneviefve sa sœur, héritiers de Guyon COLLET, leur père et beau-père [AD 10 - 24 H 58]

388 Le 23.3.1681, Laurent COLET, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, déclarent le bail perpétuel d'1 quartier de vigne faisant partie de 1/2 arpent que tenait feu Pierre PILAVOINE à Potière [AD 10 - 24 H 105]

389 Le 21.12.1688, Laurent COLLET, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui signe: "L Collet" avec paraphe, prend de François ARGENTIN, qui ne sait pas signer, porteur de grain à Nogent/Seine, le bail de 3 arpents de terre en 3 pièces à Saint-Aubin, pour 6 années [AD 10 - 2 E 66/29]

390 Déclaration du 10.7.1695 de Laurent COLLET, manouvrier, pour 1 arpent, 98 cordes [AD 10 - E* 2876]

391 En 1688, déclaration de Laurent COLLET, vigneron à Saint-Aubin, fils de Marie MASSEY, fille de Nicolas MASSEY [AD 10 - 24 H 105]

392 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Laurent COLLET, manouvrier à Saint-Aubin, pour un acquis de François ARGENTIN, porteur de grains à Nogent, époux de Marie DURANT, et pour la succession de Marie MASSEY, sa mère, fille de Nicolas MASSEY [AD 10 - 24 H 58]

Paraclet des héritage de sa mère Marie MASSEY, fille de Nicolas.

Laurent COLLET et Marquette GOUBAULT sont les parents de:

Geneviève, ne sait pas signer, ° & b 19.5.1684, p Edmé fils de Edmé VAILLANT et Sire COLLET, m Genevieve PROTIN, ∞ 24.11.1710 à Denis GAUTHIER, ne sait pas signer, de Saint-Laurent de Nogent/Seine, ° ca 1672, ∞(1) à Jeanne MARCHERAT

Laurent, ° & b 25.2.1687, p Laurent BALLIGAULT, boulanger, ne sait pas signer, m Jeanne DEVIGNE, ne sait pas signer, épouse de Francois MAISTRE, charon, ∞ à Susanne MOREAU

Edmée, signe: Edmée Collet, ° 1.3.1696, b le 2, p Edmé GUILLEMARD, lab.r, m Edmée ANCEAU, ne sait pas signer, fille de Nicolas A., manouvrier, et Jeanne FONTAINE, ∞ 5.7.1712 à Gabriel GRILLAT, ne sait pas signer, de Quincey, ° ca 1689, fils de Michel G., † /1712, et Jeanne DANTIGNY, ne sait pas signer

G.1.A.1.A. Laurent, signe: Laurent Collet, ∞ 18.1.1712 à Susanne MOREAU, ne sait pas signer, fille de Pierre M., † /1712

Jacques, ° 6.2.1714, b le 7, p Jacque SIMONNET, ne sait pas signer, m Nicolle MAILLARD, ne sait pas signer

Laurent, ° 18.4.1716, b le 19, p Claude ROZÉ, ne sait pas signer, m Edmée GUILLAUME, ne sait pas signer

Marie Susanne, ° & b 16.8.1718, p Claude GUILLAUME, signe: Claude Guillaume, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer

G.1.A.2. Jean le jeune, signe: Jean Collet avec paraphe, vigneron, manouvrier, ! en 1688-1694, † 10.8.1709, (†) le 11³⁹³, ∞ 13.11.1684 à Edmée ADAM, ne sait pas signer, ° ca 1664, fille d'Edmé A., † /1684, et Claude CADET

En 1687, Jean COLLET le jeune, vigneron à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'une terre. Il signe³⁹⁴.

En 1688, Jean COLLET, vigneron à Saint-Aubin, fils de Guyon COLLET l'aîné, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet³⁹⁵.

En 1689, Jean COLLET le jeune, fils de feu Guyon COLLET, de Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'une terre. Il signe³⁹⁶.

En 1694, Jean COLLET, vigneron à Saint-Aubin, achète de Charlotte GOUBAULT, 35 sols de rente due sur des terres à Saint-Aubin. Il signe "Jean Collet" avec paraphe³⁹⁷.

Sans doute vers 1695, Jean COLLET le jeune, vigneron, déclare 3 arpents, 9 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin³⁹⁸.

En 1703, Jean COLLET le jeune, manouvrier à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet³⁹⁹.

Jean COLLET et Edmée ADAM sont les parents de:

Marie, b 17.7.1687, p Claude MASSEY, boulanger au couvent du Paraclet, signe: Claude Massey, m Marie ADAM, servante domestique de Claude BAILLET, ne sait pas signer, † 6.5.1715, (†) le 7, ∞ 29.10.1708 à Pierre GALLOIS, ne sait pas signer, ° ca 1685/1687, fils de Pierre G., † /1708, et Claudine CORNUAT, ∞(2) 19.6.1715 à Marie LE GRAND, ne sait pas signer, ° ca 1693, fille de Claude L., † /1715, et Catherine LE BLANS

Anne, ne sait pas signer, ° & b 23.5.1689, p Nicolas DORE, laboureur, ne sait pas signer, m Anne VAILLANT, ne sait pas signer, fille de Edmé V. et Sirette COLLET, ∞ 6.7.1712 à Jean CAILLET, signe: Jean Caille, de Quincey, ° ca 1.1688, fils de Antoine C., † /1712, et Marguerite BERTINAT Claude (M), ° 4.7.1691, b le 5, p Claude JEHANNERAT, laboureur, signe: C Jehannerat, m Marquet GOUBAULT, ne sait pas signer, épouse de Laurent COLLET

Jean, signe: Jean Collet, ° 14.12.1693, b le 15, p M.e Michel ANCEAU, greffier en cette justice, signe: M Anceau, m Sire COLLET, ne sait pas signer, épouse de Edmé VAILLANT, manouvrier Lupien, ° 8.10.1696, b le 9, p Lupien PRUDHOM, signe: L Prudhom, m Anne PETIT

G.1.A.3. Jérôme, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1703, † 16.11.1710, (†) le 17⁴⁰⁰, ∞ 17.7.1691 à Claude ADAM, ne sait pas signer, de Saint-Hilaire, ° ca 1657/1662, † 9.12.1712, (†) le 10, fille de Edmé A. et Claude CADET

En 1703, Jérôme COLLET et Guillaume GRILLAT fils d'Etienne, manouvriers à Saint-Aubin, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet un héritage

terre pour 9 ans. Il signe. [AD 10 - 24 H 109]

397 Le 14.2.1694, Charlotte GOUBAULT, veuve de Sébastien PROTIN, vivant vigneron, de présent à Marnay, vend à Jean COLLET, vigneron à Saint-Aubin, 35 sols de rente due par Estienne VAILLANT sur des terres à Saint-Aubin. L'acte est signé "Jean Collet" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

398 Déclaration non datée de Jean COLLET le jeune, vigneron, pour 3 arpents, 9 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

399 Dans un terrier du ?2.1703 apparaît Jean COLLET le jeune, manouvrier à Saint-Aubin, pour un acquis de Claude BAILLET, laboureur [AD 10 - 24 H 58]

400 Témoins: Toussaint GOBINOT, ne sait pas signer, Edmé HAQUIN, ne sait pas signer, Pierre MASSON, beau-frère, Jean COLLET, neveu

393 Témoins: Pierre MASSON, témoin, beau-frère

394 Le 23.9.1687, Jean COLLET le jeune, qui signe, vigneron demeurant à Saint-Aubin, au droit de Claude BAILLET laboureur audit lieu, prend des religieuses du Paraclet le bail d'un article [AD 10 - 24 H 105]

395 En 1688, déclaration de Jean COLLET, vigneron à Saint-Aubin, fils de Guyon COLLET l'aîné [AD 10 - 24 H 105]

396 Le 13.6.1689, Jean le jeune, fils de feu Guyon COLLET, demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail de 3 arpents 30 cordes de

provenant de Guillaume GOUBAULT. Ledit Jérôme COLLET intervient aussi au lieu de Guillaume GRILLAT, lui-même au lieu de Guyon COLLET⁴⁰¹.

Jérôme COLLET et Claude ADAM sont les parents de:

Anne, ne sait pas signer, ° & b 5.3.1693, p Barthelemy DE COURCELLES, lab., dem.t au couvent du Paraclet, ne sait pas signer, m Anne NOËL, ne sait pas signer, épouse de Claud BUISSOT, menuizier

Claude, ne sait pas signer, ° & b 19.5.1695, p Claude CAILLE, manouvrier, m Denise BOIVIN, signe: Denise Boivin, épouse de Claude ROSÉ, vig.on, ∞ 28.11.1719 à Edmé QUINSON, ne sait pas signer, ° ca 1693, ∞(1) à Anne HUGUENIN

G.1.B. ou F.1.A. (?) Claude, signe: Claude Collet, vigneron, ! en 1651-1657, † /1683, ∞ à Louise MASSEY, ne sait pas signer, † /1683, peut-être (†) 4.1.1668

En 1651, Claude COLLET, Mathieu BAILLET et d'autres sont cités pour l'abattage de chênes⁴⁰².

En 1655, Claude COLLET est condamné avec d'autres vigneron à Saint-Aubin à aller pressurer ses raisins au pressoir de l'Abbaye du Paraclet⁴⁰³.

En 1657, Claude COLLET, déclare 2 arpents, 72 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴⁰⁴.

Claude COLLET et Louise MASSEY sont les parents de:

Jacquette, b 27.6.1646, p Jacques BAILLET, arpenteur, m Jeanne CAULAY, épouse de Toussaint BAZIN, (†) 28.6.1646

Denise, b 16.2.1648, p Jean REGNARD, m Denize fille de Mathieu BAILLET

Anne, b 10.8.1653, p Anthoine ADAM, m Anne BAILLET, ∞ 3.2.1683 à Pierre VALÉE, vigneron, ° ca 1653

Louis, b 18.6.1656, p Louis DANTIGNY, m Genevieve FONTAINE, ∞ à Marie MALEVALLE

Claude (F), b 25.5.1660, p Claude BAILLET, m Jacqueline COLET

Sirette, ne sait pas signer, servante d'Armand Léon MISSONNET à Nogent/Seine, b 3.5.1663, p Pierre FROUT, m Sirette COLLETTE, cm 3.2.1692⁴⁰⁵ à Edmé REGNAULT, signe: Edmé reno, tisserand en toile à Nogent/Seine, ∞(1) à Edmée DROUOT, fille de Jean D., tisserand en toile à Nogent/Seine⁴⁰⁶

G.1.B.1. Louis, signe: Louis Collet, servant au Paraclet, vigneron, manouvrier, de Quincey, ! en 1703, † 3.12.1722, (†) le 4, ∞ 1.7.1681 à Marie MALEVAL, servante au Paraclet, Quincey, ° ca 1659/1661, † & (†) 29.10.1721, subitement, fille de Gabriel M., † /1681, et Nicole TIXIER, † /1681

En 1695, Louis COLLET, manouvrier, déclare 6 arpents, 67 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴⁰⁷.

En 1703, Louis COLLET, manouvrier à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet⁴⁰⁸.

Louis COLLET et Marie MALEVAL sont les parents de:

401 Dans un terrier du 7.2.1703 apparaissent Hiérosme COLLET, manouvrier, et Guillaume GRILLAT, fils d'Estienne GRILLAT, aussi manouvrier à Saint-Aubin, pour un bien qui procède de Guillaume GOUBAULT.

Ledit Hiérosme COLLET au lieu de Guillaume GRILLAT, lui-même au lieu de Guyon COLLET [AD 10 - 24 H 58]

402 Le 2.7.1651, paiement pour abattage de chênes à Estienne BABELIN, Pierre POTHIER, Mathieu BAILLET et Claude COLLET [AD 10 - E* 2803]

403 Le 22.11.1655, condamnation de Camélien BENOIST, Estienne BENOIST, Michel VALLÉE, Nicolas ANCEAU et Claude COLLET, tous vigneron demeurant à Saint-Aubin, d'aller pressurer leurs raisins au pressoir de l'Abbaye du Paraclet, comme s'en sont engagés les preneurs des baux emphytéotiques faits de leurs vignes [AD 10 - 24 H 66]

404 Déclaration du 15.7.1657 de Claude COLLET, pour 2 arpents, 72 cordes [AD 10 - E* 2876]

405 Le 3.2.1692, contrat de mariage entre Edmé REGNAULT, tisserand en toile à Nogent, qui signe "Edmé reno", et Cirette COLLET, qui ne sait pas signer, fille de feu Claude COLLET, vigneron à Saint-Aubin, servante d'Armand Léon MISSONNET à Nogent. Lui apporte 300 livres, soit 3 metiers de tisserand, 2 coffres en bois, 1 bahut, 1 lit, linge, toiles, étain, ... Elle apporte 190 livres, soit 90 livres argent, 1 lit de plumes, 2 draps, 3 nappes, une douzaine de serviettes, chaudrons, ... [AD 10 - 2 E 66/31]

406 Le 19.1.1692, Jean DROUOT, tisserand en toile à Nogent, quitte à Edmé REGNAULT, tisserand en toile à Nogent, son gendre, ce qui lui pourrait revenir des meubles de la succession de feu Edmée DROUOT, sa fille, épouse dudit REGNAULT. Ils signent "J Drouot", "Edme Reno" [AD 10 - 2 E 66/31]

407 Déclaration du 10.7.1695 de Louis COLLET, manouvrier, pour 6 arpents, 67 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

408 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Louis COLLET, manouvrier à Saint-Aubin, pour un acquis de Estienne BAZIN, veuve d'Estienne VAILLANT [AD 10 - 24 H 58]

Pierre, signe: Pierre Collet, ° 25.3.1682, b le 26, p Pierre LE HERAT, agent des affaires de Mad.e l'abbesse du Paraclet, m Xne DE LA ROCHEFOUCAULT, dame abbesse du Paraclet, signe: Xne de la Rochefoucault, représentée par sa nièce Dam.elle Claude Françoise BRUSLAR, fille de M.r BRUSLAR, Marquis de Puyieux, ∞ à Charlotte QUINSON

Marie, ne sait pas signer, ° & b 23.6.1684, p Claude VAILLANT, vigneron, m Marie fille de Guy COLLET et † Marie MASSEY, ∞ 30.10.1703 à Nicolas GALLOIS, ne sait pas signer, manouvrier, ° ca 1682, fils de Michel G., ne sait pas signer, manouvrier, et Denise DE ROUAT

Sire, ne sait pas signer, ° 1.3.1687, b le 2, p François MAISTRE, charon, ne sait pas signer, m Sire COLLET, ne sait pas signer, sœur du père, ∞(1) 3.7.1715 à Michel GUILLAUME, ne sait pas signer, de Nogent/Seine, ° ca 1685, † 30.1.1716, (†) le 31, a reçu le sacrement des infirmes, fils de Jean G., † /1715, et Marie COURTOIS; ∞(2) 24.11.1718 Avant-lès-Marcilly⁴⁰⁹ à Fiacre PONCE, ne sait pas signer, manouvrier à Avant-lès-Marcilly, b 29.8.1681 Avant-lès-Marcilly, fils de Michel P. et Jeanne SIMONNET, ∞(1) à Anne CHASSEIGNE

Anne, ° 1.3.1695, b le 2, p Claude ROSÉ, manouvrier, signe: Claude Rosé, m Anne NOEL, ne sait pas signer, épouse de Claude BUISSOT, menuzior

G.1.B.1.A. Pierre, signe: Pierre Collet, manouvrier, ! en 1708, ∞ 18.11.1705 à Charlotte QUINSON, ne sait pas signer, ° ca 1682, fille de Gervais Q., signe: Gervais Quinson, vigneron, et Hélène VALLEE

En 1708, Pierre COLLET, manouvrier, s'engage envers l'Abbaye du Paraclet avec d'autres habitants de Saint-Aubin pour les dîmes de Saint-Aubin⁴¹⁰.

Pierre COLLET et Charlotte QUINSON sont les parents de:

Marie, ° 15.11.1706, b le 16, p Gabriel GRILLAT, ne sait pas signer, m Marie VOITRIN, domesticque du Paraclet, ne sait pas signer, † 30.7.1708, (†) le 31

Louis, ° 5.10.1708, b le 7, p Louis COLLET, grand-père, m Heleine VALLÉE, ne sait pas signer, grand-mère

Sire, ° 29.7.1712, b le 31, p Claude QUINÇON, m Sire COLLET, ne sait pas signer, † 4.4.1713, (†) le 5

Pierre, ° 19.4.1715, b le 20, p Pierre MASSEY, ne sait pas signer, m Jeanne DIRESNE, ne sait pas signer

François, ° 7.11.1717, b le 8, p François DANGLUZE, signe: François Danguze, m Anne COLLET, ne sait pas signer

Anne, ° & b 26.4.1720, p André COLLET, signe: André Collet, m Anne VAILLANT, ne sait pas signer

G.1.B. ou F.1.A. (?) Claude, ne sait pas signer, chapelier, ! en 1657-1673, ° ca 1621, (†) 28.10.1676, ∞ 23.6.1647 à Jeanne GOUBAULT, † & (†) 5.4.1654, peut-être fille de Nicolas G. et Claudine VOITERIN

En 1657, Claude COLLET, chapelier à Saint-Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet une maison rue Chèvre. Il ne sait pas signer⁴¹¹.

En 1657, Claude COLLET, chapelier, déclare 1 arpent, 2 cordes et demie au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴¹².

En 1673, Claude COLLET, chapelier, reprend une maison déclarée en 1581 au censier de l'Abbaye du Paraclet par les héritiers de Martin VOITRIN⁴¹³. Il est donc sans doute un descendant de Claude COLLET l'aîné (voir plus haut).

Claude COLLET et Jeanne GOUBAULT sont les parents de:

409 Témoins: Louis COLLET, signe: Louis Collet, père de l'épouse, Claude PROTIN, signe: C. Protin, Pierre COLLET, signe: Pierre Collet, témoin

410 Le 11.7.1708, Michel GRILLAT, manouvrier, François GRILLAT, laboureur, Aubin GUILLEMARD et Pierre COLLET, manouvrier, demeurant à Saint-Aubin, s'obligent solidairement avec Maurice GEOFFROY envers les religieuses du Paraclet pour les dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

411 Le 8.7.1657 de Claude COLLET, chapelier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- une maison à 2 chas couverte de paille, cour, jardin, accin contenant 1 quartier, rue Chèvre, entre Jacqueline COLLET & Nicollas MESTRE et les terres de la cure, la rue Chèvre et Tousins BASSIN
- 3 cordes de pré
- 1 quartier 7 cordes de vigne au Houssoy [AD 10 - 24 H 118]

412 Déclaration du 15.7.1657 de Claude COLLET, chapelier, pour 1 arpent, 2 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

413 Déclaration au terrier de 1581, révisé en 1673 de Ambroise BARBOTIN, Barbe SOMILLON, veuve de Martin VOITERIN, Barbe VOITERIN, pour une maison, en 1673, à Claude COLLET, chapelier [AD 10 - 24 H 118]

Michelle, b 4.10.1648, p Guion COLLET, m Michelle DUCHAT
 Claude (M), b 25.11.1650, p Claude GUILLAUME, m Nicole RENAULT

G.1.C. Jean l'aîné, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1657-1708, † & (†) 8.2.1708⁴¹⁴

En 1657, Jean COLLET fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴¹⁵.

En 1678, Jean COLLET, manouvrier à Saint-Aubin, reconnaît le bail de 6 cordes de vigne envers l'Abbaye du Paraclet⁴¹⁶.

En 1695, Jean COLLET l'aîné, manouvrier, déclare 3 arpents, 37 cordes et demie au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴¹⁷.

En 1703, Jean COLLET l'aîné, vigneron à Saint-Aubin, fils et héritier de Guyon COLLET l'aîné, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet⁴¹⁸.

En 1708, Jean COLLET l'aîné, garçon, manouvrier à Saint-Aubin, fils de Guyon COLLET et Françoise DIRESENE, en son lit malade, fait son testament. Il désigne Edme VAILLANT, son beau-frère, comme exécuteur testamentaire et lègue des biens à ses neveux. Il ne sait pas signer⁴¹⁹.

H. Martin, ∞ à Catherine
 Maurice, (†) 1.10.1626
 Perrette, (†) 5.10.1626
 Etienne, (†) 11.10.1626
 Mathieu, b 21.8.1633, p Mathieu fils de Mathieu BAILLET, m Marie fille de † Francois MEROSSE

I. Catherine, de Saint-Aubin, ∞ 17.11.1647 Quincey à Blaise LARIBE

J. Nicolas, signe: Nicolas Collet, cordier, de Marnay/Seine, ° ca 1655, ∞ 29.6.1677 à Anne MICHEL, de Marnay/Seine, ∞(1) à Salomon PIOCHE, fille de Claude M. et Louise GRIFFON

En 1694, Nicolas COLLET, laboureur à Saint-Aubin, prend le bail d'une pièce de pré à Liours. Il signe "Nicolas Collet"⁴²⁰.

K. Louis, ∞ à Marie CHARPENTIER
 André, signe: André Collet, ° 4.3.1702, b le 5, p André DU ROIS, de Mery, ne sait pas signer, m Honneste Fille Claude GUILLAUME, signe: Claude Guillaume

COLLIN

A. Mathieu⁴²¹, valet de livrée du roi demeurant à Nogent/Seine, ! en 1635-1638

En 1635, Mathieu COLLIN, valet de livrée du roi à Nogent/Seine, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail de vignes en friche à Saint-Aubin⁴²².

En 1638, Mathieu COLLIN déclare deux pièces de vigne au censier de l'Abbaye du Paraclet⁴²³.

414 Témoins: Laurent COLLET, neveu, Jean COLLET, neveu, Edmé VAILLANT, neveu

415 Déclaration du 15.7.1657 de Jean COLLET (?) [AD 10 - E* 2876]

416 Le 4.5.1678, Jean COLLET, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, reconnaît être détenteur de 6 cordes de vigne à Potier, dont il doit porter les raisins au pressoir de l'Abbaye du Paraclet [AD 10 - 24 H 118]

417 Déclaration du 26.6.1695 de Jean COLLET l'aîné, manouvrier, pour 3 arpents, 37 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

418 Dans un terrier du ?2.1703 apparaît Jean COLLET l'aîné, vigneron à Saint-Aubin, fils et héritier de Guyon COLLET l'aîné [AD 10 - 24 H 58]

419 Le 10.2.1708, testament de Jean COLLET l'aîné, qui ne sait pas signer, garçon, manouvrier à Saint-Aubin, fils de feu Guyon COLLET et Françoise DIRESENE, en son lit malade; il cite Edmé HACQUIN, son neveu; il déclare des dettes à la veuve BOURGOIN à Saint-Aubin, à Monsieur BABELIN, procureur fiscal à Saint-Aubin, à Louis BOUDIER, de Fourche-Fontaine, à Edmé VAILLANT, son beau-frère, à Edmé VAILLANT, son neveu, à JACQUEMARD, maréchal à Saint-Aubin; son exécuteur testamentaire est Edmé VAILLANT, son beau-frère; témoins: François DANGLUZE, sergent commis audit lieu, qui signe "F Danguze" avec paraphe, François BLANCHARD, manouvrier, qui signe "François Blanchard" avec paraphe, et Gabriel DAOUST, maître d'école, qui signe "G D'aoust" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/39]

420 Le 5.7.1694, Jean ALLAIS, qui ne sait pas signer, bachoteur demeurant à Marnay, et Nicolas COLLET, laboureur demeurant à Saint-Aubin, retiennent à titre de loyer et pension d'argent du Prieuré Saint-Ayoul de Provins une pièce de pré à Liours. L'acte est signé "Nicolas Collet" [AD 10 - 2 E 66/32]

421 Mathieu COLLIN est témoin à la Saint-Martin d'hiver 1641 à Avant-lès-Marcilly au mariage d'Urbain D'ESREZ et Jeanne LE COCQ

422 Le 25.5.1635, Mathieu COLLIN, valet de livrée du roi demeurant à Nogent/Seine retient à titre de rente foncière de Maître Constantin TOULTAIN, procureur et receveur de l'Abbaye du Paraclet, 7 quartiers 2 cordes 1/4 de vigne "en pleux" à Saint-Aubin, qui fut tenu à pareil titre par feu Fiacre ROUSSAT demeurant à Saint-Aubin, et dont les héritiers se sont désistés devant DUPONT à Nogent/Seine le 25.4.1635 [AD 10 - 24 H 118]

423 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Mathieu COLLIN, plus tard à D'ANGLUSE

Déclaration de Mathieu COLLIN [AD 10 - 24 H 105]

COLLINET

A. Pierre⁴²⁴, † /1680, ∞ /1640 à Antoinette MANGEON, † 22.6.1680 Avant-lès-Marcilly, (†) le 23 Edmé, b 17.1.1641 Avant-lès-Marcilly, (†) le même jour, p Anthoine LA MASSE, m Madmoiselle Edmée DE MONTMARTIN
 Antoine, b 17.1.1641 Avant-lès-Marcilly, (†) le même jour, p Vincent BLACQUE, m Jeanne LANGE
 Pierre, b 3.12.1641 Avant-lès-Marcilly, p Fiacre ROBIN et Edmé LE CLERC, m Nicolle COLLINET
 Louise, ° ca 1645, ∞ 16.2.1670 à Michel LE MOYNE, menuisier, ° ca 1645, fils de Michel L., † /1670, et Anne DUGAST, † /1670

CONCOMBRE

A. Nicolas, † /1604, ∞ à NN., ! en 1604

En 1604, la veuve Nicolas CONCOMBRE paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour la maison qui fut à feu Jean LANGEARD et sa femme⁴²⁵.

Nicolas est sans doute le père d'Isabelle, marraine à Saint-Aubin les 2.5.1607 et 28.12.1614 et Claude, marraine à Saint-Aubin en 6.1606 et les 1.2.1624 et 6.4.1627.

COQUINOT

A. Jacques, † /1674, et Jeanne SALOMON, † /1674
 Marie, ° ca 1640/1644, † 5.1.1710, (†) le 6, ∞ 4.6.1674 à Claude ROSÉ, vigneron, ° ca 1637/1639, † 24.11.1694, (†) le 25, fils de Claude R., † /1674, et Anne SIMON

CORAT

A. Martial, signe: M Corar avec paraphe, drapier, vigneron, ! en 1674, ° ca 1633, † /1681, ∞ /1665 à Marguerite ALIX, † 15.2.1670 Quincey, (†) le 16, sans doute fille d'Etienne A., † /1676, et Olive VAUCOULOIRS - ° ca 1611, (†) 27.6.1676 Quincey -

En 1674, Martial CORAT et d'autres vignerons de Saint-Aubin font un marché avec Pompée D'ARNOUL pour façonner ses vignes. Il signe "M Corar" avec paraphe⁴²⁶.

424 peut-être Pierre, b 18.12.1620 Avant-lès-Marcilly, fils de Lupien COLLINET et Katerine VANIER

425 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, la veuve Nicolas CONCOMBRE paye pour la maison qui fut à feu Jehan LANGEARD et sa femme (Cormont) en 1604 [AD 10 - E* 2883]

426 Le 11.2.1674, Pasquier DIRESNE, Martial CORAT, Anthoine ADAM, Pierre MASSEY, Michel GALLOIS et Estienne GRILAT, tous vignerons à Saint-Aubin, font un marché avec Pompée D'ARNOUL, pour façonner ses vignes; lesdits DIRESNE, GALLOIS et GRILAT ne savent

Martial CORAT et Marguerite ALIX sont les parents de:

Marie, b 15.2.1665 Quincey, p Lupien VOYTERIN, m Perrette ALIX

Anne, ° ca 1665, (†) 4.5.1670 Quincey

Martin, ° et b 4.7.1667 Quincey, p Pierre THOMAS, m Damoiselle Edmée DES MASSUES

Edmé, b 8.2.1670 Quincey, p Anthoine HERVÉ, m Nicole CHEURIOT

∞(2) 17.8.1671 à Denise GUILLAUME, ° ca 1631, (†) 28.10.1681, ∞(1) à Etienne BENOIST, peut-être fille de Nicolas G. et Jeanne GERMAIN

CORMYOT

A. Jean l'aîné, ! en 1535 à Marnay/Seine

En 1535, Jean CORMYOT, demeurant à Marnay/Seine, est témoin dans un enquête à Saint-Aubin⁴²⁷.

CORNAU

A. Madeleine

Louise, b 5.2.1649, p Jean CHEVALIER, m Jacqueline RATIERE

CORNU

A. Pierre, barbier, ! en 1491-1499

Pierre CORNU, barbier, paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1499. Jean MERCIER paye de 1500 à 1505 pour 13 arpents de terre par lui acquises de Pierre CORNU⁴²⁸.

CORNUAT

pas signer, l'acte est signé "Anthoine Adam" avec paraphe, "Pierre Massey" avec paraphe, "M Corar" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/25]

427 Le 1.7.1535, Jehan CORMYOT, demeurant à Marnay, est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

428 Pierre CORNU, barbier, paye cens en 1491 à Saint-Aubin, pour les héritiers de Jehan SEULLIE; il paye en 1496 pour ses héritages de Correclain; il paye en 1499; Jehan MERCIER paye en 1500, 1502, 1504 et 1505 à Saint-Aubin pour XIII arpents de terre par lui acquises de Pierre CORNU et à La Chapelle pour un arpent de terre qu'il a acquis de Pierre CORNU [AD 10 - E* 2880]

A. Etienne⁴²⁹, de Pars-lès-Romilly, † /1687, ∞ 6.7.1646 Pars-lès-Romilly et Origny-le-Sec à Nicole ROSEY, b 12.7.1617 Origny-le-sec, m Nicolle ROZÉ, témoins: Pierre LANGE et Mathée GEU, † /1678, fille de Jean R. le jeune et Denise HACQUIN

Antoinette, b 24.4.1647 Pars-lès-Romilly, p Philippe CAIN, m Estienne GUINAND

Claude, ne sait pas signer, servante du Paraclet, ° ca 1652/1656, † 8.5.1721, (†) le 9, a reçu le sacrement des infirmes, ∞ 21.2.1678 à Pierre GALLOIS, ne sait pas signer, drapier, ° ca 1643; ∞(2) 24.11.1692 à Jacques GRANJON, cardeur de laine, de Saint-Gervais de Trainel

Legère

Jeanne, de La Motte-Thilly, ∞ 17.6.1687 à Nicolas HAQUIN, de Villadin, ∞(1) à Nicole GIRARDIN

Nicole, ° ca 1658, (†) 11.9.1673 Ferreux⁴³⁰

CORPEL

Famille originaire de Crancey et Saint-Hilaire.

A. Hilaire⁴³¹, ! en 1611 à La Chapelle-Godefroy

En 1600, Hilaire CORPEL est cité garde des parcs et garennes de Pont/Seine⁴³².

En 1611, Hilaire CORPEL et Ambroise BARBOTIN sont poursuivis à La Chapelle-Godefroy⁴³³.

429 Dans le terrier de Pars apparaît le 30.6.1640, Estienne CORNUOT et Jehanne CORPEL, sa femme, demeurant à Romilly/Seine [AD 10 - E* 3002]

430 Témoins: Nicolle ROSEY, sa mère, et Louys ROSEY, son oncle

431 Dans les registres paroissiaux de Crancey et Saint-Hilaire:

Hilaire CORPEL, fils d'Hilaire, est parrain les 26.6.1581 et 22.5.1588

Hilaire CORPEL et Barbe COLLOT d'où:

- François, b 20.10.1608
- Martin, b 19.4.1612
- Claude (M), b 20.1.1615
- Barbe, b 8.3.1625

Hilaire CORPEL et Claude PROTHIN, d'où:

- Jeanne, b 13.5.1621

432 Le 20.9.1600, visite des bois par Jean FONTAYNE, Maître sergent des eaux et forêts, et Hilaire CORPEL et Jehan DUREAU, gardes des parcs et garennes [AD 10 - E* 2811]

433 A La Chapelle-Godefroy, le 9.2.1611, procédure contre Hilaire CORPEL et Ambroise BARBOTIN [AD 10 - E* 2815]

B. "La Courpette", (†) 22.10.1651/jour de la commémoration des morts 1651

C. Marin⁴³⁴, † /1665

Jacques, ∞ à Jacqueline POTHIER

C.1. Jacques, ∞ 29.6.1665 à Jacqueline POTHIER, fille de Pierre P. et Jacqueline VOCOULOURE

Antoine, b 20.6.1668, p Antoine POTIER, m Nicolle OUILLE

D. Edmé, † /1677, ∞ à Anne D'OUTREMEPUITS (?)

Jean Charles, maréchal, ° ca 1654, ∞ 8.11.1677 à Marie ROUSSAT, ° ca 1655, fille de Jean R., laboureur, et Denise GRASSIN

CORRAT

A. Innocent et Pierre, de Troyes, ! en 1491-1494

Colin GALLOIS dit Guillemot paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1505 pour les terres d'Innocent et Pierre CORRAT de Troyes⁴³⁵.

COURCELLE (de)

A. Barthélémy⁴³⁶, ne sait pas signer, laboureur, demeurant au couvent du Paraclet, demeurant à Saint-Loup, † /1721, ∞ à Catherine VIOLEAU

Alexandre, de Quincey, ° ca 1696, ∞ à Nicole HERLUYSON

∞(2) 9.2.1698 Avant-lès-Marcilly⁴³⁷ à Fiacrine VALÉE, ∞(1) à François LE NAIN, manouvrier, demeurant à Avant-lès-Marcilly

peut-être ∞(3) 22.6.1701 à Edmée JEANSON, ° ca 1645, † 24.2.1712 Pars-lès-Romilly⁴³⁸

434 Dans les registres paroissiaux de Crancey et Saint-Hilaire:

Noël, fils de Marin CORPEL et Jacqueline ADAM, b le 22.4.1641

435 Innocent CORRAT et P.re CORRAT payent censive en 1491 (2 fois) et 1494 à Saint-Aubin pour leurs terres de Saint-Aubin que Colin GUILLEMYNOT/GALLOIS tient; Colin GALOYS paye en 1496 à Saint-Aubin à cause des CORRATZ de Troyes et pour la terre qui fut à P.re CORRATZ; Collin GALLOIS paye en 1504 et 1505 à Saint-Aubin pour les terres de CORRAT [AD 10 - E* 2880]

436 Barthélmy DE CORCELLE ∞ 9.7.1686 Quincey à Sirette DUREAU, fille de Martin D. et Margueritte ROBIN, ° ca 1661, (†) 19.9.1688 Quincey

437 en fait seulement la publication des 3 bans, le mariage étant célébré 'dans l'église de St Loup et en seconde nopces'

438 Michel DEBURE, notes de recherches

A.1. Alexandre, Honnête Garçon, signe: Alexandre Courcelle, domestique du Paraclet, ∞ 10.11.1721 à Nicole HERLUYSON, ne sait pas signer, ° ca 1703, fille de Edmé H., † /1721, et Edmée BABELIN, † /1721, pupille du Sieur Jean BRUN, de Marnay, "n'ayant pu être présent à ce mariage à envoyé son consentement le 9.11.1721"

Alexandre Joseph, ° & b 19.10.1722, p Honnête Garçon Joseph DISY, de Nogent sur Seine, signe: Joseph Disy, m Honnête Fille Edmée L'HOSTELET, signe: Edmée L'Hostelet

COURTOIS

A. Jean, † /1491

Les héritiers de feu Jean COURTOIS payent censive au seigneur de Saint-Aubin de 1491 à 1496. Marguerite COURTOIS est deux fois citée dans leur déclaration⁴³⁹.

Jean COURTOIS est probablement le père de:

Marguerite, ! en 1491⁴⁴⁰

B. Simon, † /1491

Les héritiers de Simon COURTOIS payent censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491 et 1496. Denis TRIPART paye pour eux de 1491 à 1505, à cause de Claudine sa femme, fille de Simon COURTOIS⁴⁴¹.

Simon COURTOIS est le père de:

Claudine, ! en 1496, † /1511, ∞ à Denis TRIPART

En 1496, Denis TRIPART paye censive au seigneur de Saint-Aubin à cause de Claudine sa femme, fille de Simon COURTOIS⁴⁴².

C. Lupien, ne sait pas signer, manouvrier à Corquelain, ! en 1642-1657, ° ca 1617, ∞ /1640 à Nicole DESQUINS, probablement fille de Claude D. et Barbe ROZEY

Lupien COURTOIS reprend une terre déclarée en 1638 au censier de l'Abbaye du Paraclet par les héritiers de David ROSÉ (grand père de sa femme)⁴⁴³.

En 1642 Lupien COURTOIS, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin sa maison à Courclain⁴⁴⁴.

En 1645, Lupien COURTOIS, manouvrier à Courclain, âgé de 28 ans, apparaît avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans une procédure⁴⁴⁵.

En 1646, Lupien COURTOIS, apparaît avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans une enquête⁴⁴⁶.

Vers 1657, Lupien COURTOIS, manouvrier à Corquelain, déclare 2 arpents, 58 cordes et demie au censier du Seigneur de Saint-Aubin⁴⁴⁷.

442 Denis TRIPART paye cens en 1496 à Saint-Aubin à cause de Claudine sa femme, fille de Symon CORTOIS, par Jehan BOURJONNE; en 1511 et 1513, Jehan MERCIER de Nogent paye pour un quart et Claude GUENARD pour trois quarts des terres qui furent à Claudine COURTOISE; en 1518, Jehan MERSIER paye pour les hoirs de Claudine CORTOISE; Claude GUENART paye en 1519 à Saint-Aubin pour les terres de Claudine CORTOISE; Jehan MERCIER de Nogent, Fiacre POPINE et Claude GUENART payent en 1520 à Saint-Aubin pour leur part des terres de Claudine CORTOISE; les marguilliers de Saint-Aubin payent à Saint-Aubin en 1520 pour les cens de II arpents de terre que feu Claudine CORTOISE a laissé à ladite Eglise; les marguilliers de Nogent-sur-Seine payent en 1520 à Saint-Aubin pour les cens de deux arpents de terre que feu Claudine CORTOISE a laissé à l'Eglise Saint-Laurent partant en une pièce de quatre arpents avec Jehan MERCIER dudit Nogent [AD 10 - E* 2880]

443 Déclaration lors de l'arpentage de Saint-Aubin en 1638 d'une terre aux hoirs David ROSÉ, reprise par Lupien COURTOIS [AD 10 - 24 H 105]

444 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Lupien COURTOIS, pour sa maison à Courclain acquise des BOSSUOT [AD 10 - E* 2879]

445 Le 1.8.1645 comparaissent Bon CLAREAU, praticien à Saint-Aubin, 74 ans, Aulbin FONTAINE, vigneron à Saint-Aubin, 76 ans, Claude SOMILLON, vigneron à Saint-Aubin, 73 ans, Charles PILLAVOINE, laboureur et foulonnier à Courclin, 32 ans, Lupien COURTOIS, manouvrier à Courclin, 28 ans [AD 10 - E* 2864]

446 Le 11.4.1646 comparaissent Claude GILPE, marchand, Jehan GILLES, lieutenant en la mairie, Bon CLEREAU, procureur, Sebastien FONTAINE, greffier, Nicolas MAISTRE, sergent en la mairie, Turpin COURTOIS, Charles PIBACOUR, Michel PONCE, ... [AD 10 - E* 2864]

447 Déclaration non datée de Lupien CORTOIS,

439 Les héritiers de feu Jehan CORTOIX payent cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 pour leur plante, pour III arpents de terre, pour la rente, Marguerite CORTOISE et le grenetier sont cités dans la même déclaration; ils payent rente à Saint-Aubin en 1491 et 1496 pour leur maison; ils doivent pour leur coutume tenue par TRUGALLE à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496; les héritiers de feu CORTOIX payent coutumes à Saint-Aubin en 1491 (2 fois dont une avec M.te COURTOISE en marge) et 1496 pour leurs héritages [AD 10 - E* 2880]

440 Marguerite CORTOIS paye cens à Saint-Aubin en 1491, et les a acquis le curé de Saint-Aubin (tient Maître Denis G., en marge); Maistre Denis GROSMART, prêtre, paye en 1491 pour trente arpents de pré en la Tavelle (à cause de Ma. CORTOIS, en marge); les héritiers de feu CORTOIX payent coutumes à Saint-Aubin en 1491 (2 fois dont une avec M.te COURTOISE en marge) et 1496 pour leurs héritages [AD 10 - E* 2880]

441 Les héritiers de Symon CORTOIX payent cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour Denis TRIPART, en 1491, tenu par Denis TRIPART, payé par Colin de BEUGNEULX, en 1493, tenu par Denis TRIPPART (2 fois); Guillm. COULLE paye à Saint-Aubin en 1491 pour Denis TRIPART pour les héritages de Simon COURTOIS (Thomas MEUNIER, en marge) et Denis TRIPART paye à cause de Claudine sa femme, fille de Symon CORTOIS, par Jehan BOURJONNE; Denis TRIPART paye à La Chapelle en 1500 à cause des héritages de feu CORTOIS; Denis TRIPART et Jehan GALLOIS payent en 1504 et 1505 à La Chapelle pour les héritages (l'accin de la grange) qui furent à feu CORTOIS [AD 10 - E* 2880]

En 1657, Lupien COURTOIS, de Corquelain, déclare 2 pièces de vigne au censier de l'Abbaye du Paracllet. Il ne sait pas signer⁴⁴⁸.

Lupien COURTOIS et Nicole DESQUINS sont les parents de:

Charles, b 6.11.1640, p Charles PILAVOINE, m Edmée LAURENT

Edmé, b 17.7.1644, p Pierre PILLAVOINE, signe: Pierre Pillavoine, m Edmée BESANCON, épouse de Charles PILLAVOINE

Claude (M), b 17.2.1647, p Claude DESQUAINS, m Martine MEROSSE

Michel, b 3.10.1648, p Michel NAUDÉ, m Marie ROSSÉE

Jean, b 24.2.1652, p Jean NICOLAS, m Marie LE PAPE

Claude (F), b 9.11.1655, p Edmé PILAVOINE, m Claude AUBERTE

Les COUTURIER dit Saintin dont il est question ici sont sans doute issus de Saintin COUSTURIER, foulon de draps à Quincey, cité en 1553⁴⁵¹ et gendre de Jean BALLIGAULT en 1559⁴⁵².

La veuve de Martin COUTURIER est citée dans le censier de Quincey de 1620-1621⁴⁵³.

A. Jean dit Saintin, ne sait pas signer, meunier, ! en 1614-1626, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Isabelle DURÉE, marraine à La Chapelle-Godefroy le 24.8.1626

En 1611, Jean COUSTURIER dit Saintin, meunier demeurant au moulin, prend le bail du moulin du Paracllet⁴⁵⁴.

En 1619, Jean COUTURIER, meunier du moulin du Paracllet, est témoin dans une enquête du bailliage de

COUSIN

A. François, ! en 1559-1580

François COUSIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1580⁴⁴⁹.

COUTORBE

A. Antoine, + /1721, ∞ à Marie PARIS

Louis, ° ca 1696, ∞ à Edmée VAILLANT

A.1. Louis, ne sait pas signer, ∞ 7.7.1721 à Edmée VAILLANT, ne sait pas signer, ° ca 1697, fille de Michel V., ne sait pas signer, et Anne GRILLAT

Anne, ° 29.8.1722, b le 30, p Nicolas SALISSE, signe: Nicolas Salis, m Susanne VAILLANT, ne sait pas signer

COUTURIER

La famille COUTURIER est une ancienne famille de Quincey. Un Jean COUTURIER est cité pour usage de bois dans un témoignage daté de 1521⁴⁵⁰.

manouvrier à Corquelin, pour 2 arpents, 58 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

448 Le 8.7.1657, Lupien COURTOIS, demeurant à Corquelain, qui ne sait pas signer, déclare au censier de l'Abbaye du Paracllet:

➤ 1 quartier de vigne à Pothière

➤ 1 quartier de vigne à Pothière [AD 10 - 24 H 118]

449 François COUSIN paye censive à Saint-Aubin en 1559-1580; Martin MIGOURDIN paye pour lui en 1561-1562; Jérôme COLART paye pour lui en 1564-1579; il paye à la décharge de Pierre GAULTIER en 1567 [AD 10 - E* 2881]

450 Le 28.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan DE VIGNE, charpentier et laboureur demeurant à La Chaulme lès Paracllet, âgé de 48 ans ~. Il dit être venu il y a 30 ans ou environ du lieu de La Mothe Saint Jehan au pays de Charolais, diocèse d'Autun, faire sa demeure au lieu du Paracllet lès Saint-Aubin. Il dit avoir été garennier et garde par diverses années par l'espace de 6 ans et plus. Il déclare que dès 4 ans ou environ, Noble Seigneur Messire Michel DE POISIEU, Sieur de Foujon ou Madame sa femme, baillèrent à feu Jehan DES MASSUES leur fauconnier demeurant à Quincey, environ 3 à 4 arpents de terre peuplés de bois faisant partie de la garenne qu'il a essarté. Il a vu depuis 6 ans Mathurin COURONNEAU, P.re DU CLOS, le ...UITEUX, la femme de Jehan DES MASSUES, Clémen. BALLIGAULT, Adam MOTET, Jehan COUSTURIER, George BARBOTIN, un nommé le charron, Guill. DUREAU et Jehan CAILLÉ et autres, conduire chev... et mener en leurs maisons à leurs chevaux et harnois grande quantité de bois à chauffer [AD 10 - E* 2813]

451 Le 7.7.1553, Savenian ou Saintin COUSTURIER, foulon de draps demeurant à Quincey, et Noée, sa femme, retiennent à titre de ferme de Noble Homme Hubert GAYET, seigneur de Quincey, un moulin à blé sur la rivière d'Arduisson, le Moulin de la Vilette, pour 9 ans [AD 10 - 24 H 94]

452 Le 11.6.1559, Jehan BALLIGAULT, meunier demeurant au moulin du Paracllet prend des religieuses du Paracllet le bail pour 9 ans du moulin du Paracllet, avec Saintin COUSTURIER, foulon de draps demeurant à Quincey, son gendre. Sont cautions: Edmé GUILLEMARD et Pierre BARBOTIN, laboureurs demeurant à Quincey [AD 10 - 24 H 3]

453 Dans le terrier de Quincey de 1620-1621, déclaration de Jacqueline MERLIN, veuve de Martin COUSTURIER, pour une maison à 2 chas, proche les bâtiments de feu Jacquemin PAJOT à présent à Hiérosme GARNIER, plus 1/2 arpent [AD 10 - E prov. 158 & E* 2933]

454 Le 1.4.1611, Jehan COUSTURIER dit Saintin, meunier du moulin du Paracllet, prend des religieuses du Paracllet le bail pour 9 ans du moulin du Paracllet. Il ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 3]

Nogent/Seine sur la chasse de Quincey^{455, 456}.

seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1500⁴⁵⁸.

En 1626, Jean COUTURIER, dit Sainctin, meunier prend le bail de la moitié d'un moulin à eau au seigneur de Saint-Aubin. Il ne sait pas signer⁴⁵⁷.

Jean COUTURIER et Isabelle DURÉE sont les parents de:

Marie, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 14.3.1638

Jean, ne sait pas signer, parrain à La Chapelle-Godefroy les 14.10.1638, 7.2.1639, 31.7.1640 et 4.12.1641, 12.3.1643 et 17.5.1643

Sébastien, b 14.3.1638 La Chapelle-Godefroy, p Sebastien SABOT, ne sait pas signer, m Marie COUSTURIER, ne sait pas signer, fille dudit Jean Cousturier

Claude (M), b 14.5.1640 La Chapelle-Godefroy, p Maistre Claude LAURENCEAU, m Damoiselle Helene NUGAULT, fille de † Laurent NUGAULT, Escuyer sieur de St Aubin

Alexandre, b 23.7.1642 La Chapelle-Godefroy, p Scipion Alexandre D'ARNOULT, escuyer sieur de Fleury, signe, m Damoiselle Jeanne PARASTRE, signe, épouse de Jean LE NUGAULT, escuyer sieur de la Chapelle et de la Crousliere

CRETIENNOT

A. NN., ∞ à Claudine LARDON, ° ca 1658, † 24.5.1708, (†) le 25

B. Jean, originaire de Chaumont en Bassigny, ∞ à Marie HÛE

Etienne, ° & b 28.4.1715, p Estienne DARBOT, de La Chapelle St Michel, signe: Estienne Darbot, m Nicolle GALLOIS, ne sait pas signer

CUGNET

A. Jean, de La Chapelle-Godefroy, † /1500

Les héritiers de Jean CUGNET payent censive au

455 Dans un acte de 1619 concernant la chasse de Quincey comparaissent Jehan COUSTURIER, meunier du moulin du Paraclet, et Jehan BARDY, serviteur domestique des abbesses [AD 10 - 24 H 94]

456 Dans un acte du 20.7.1619 comparaissent Philippe DONDEAU, procureur au bailliage de Nogent et Maire en la justice à Quincey, Jehan BARDY, receveur et procureur des abbesses, Jehan COUTURIER, meunier, Nicolas son serviteur, Jehan PARIGOT, le fils de Nicolas MIGOURDIN (Laurent MIGOURDIN) et le fils de Jehan DESPENSIER (Jehan DESPENSIER le jeune) [AD 10 - 24 H 94]

457 Le 9.5.1626, Laurent NUGAULT, écuyer, Sieur de Saint-Aubin, de la Croslière, de Corandre (?) et en partie de la Chapelle Godefroy, demeurant à la Croslière, baille à Jehan COUSTURIER, dit Sainctin, meunier, qui ne sait pas signer, la moitié d'un moulin à eau de La Chapelle. Le 26.9.1626, même bail à Jehan MUGUET, meunier [AD 10 - 2E 66/6]

458 Les hoirs Jehan CUGNET payent censive en 1500 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]